

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHÂTEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 30 juin 2025, à 18H.**

Par ailleurs, je vous informe que dans le cadre de l'information du Conseil Municipal, nous évoquerons la question du rallumage de l'éclairage nocturne.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 19 mai 2025
- 2 – Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base
- 4 – Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base
- 5 – Rapport d'activité de la Médiatrice Territoriale
- 6 – Convention d'occupation du domaine public Pavillon d'entrée parc Peixotto
- 7 – Création d'un abonnement de stationnement réservé aux professionnels de santé itinérants à titre expérimental
- 8 – Avenant n° 2 modifié à la convention de délégation de gestion de service « propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie » avec Bordeaux Métropole – Décision – Autorisation
- 9 – Mise en vente parcelles cadastrées AK 520 et AK 521

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée au Patrimoine

- 10 – Convention de dépôt d'un sarcophage d'époque romaine au musée d'Aquitaine – Avenant de reconduction

RAPPORTEUR Mme SALLET, Adjointe déléguée à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de loisirs

- 11 – Convention d'interprétariat physique et/ou par téléphone
- 12 – Convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales

- 13 – Compte de gestion de dissolution 2025 du budget annexe transport scolaire du chef du Service de Gestion Comptable
- 14 – Compte de gestion de dissolution 2025 du budget annexe pompes funèbres du chef du Service de Gestion Comptable
- 15 – Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport sur les actions de développement social urbain en 2024
- 16 – Cession avec charges – Résidence Pressensé

RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne

- 17 – Bilan d'activités 2023/2024 des Conseils Participatifs de Quartier – Information du Conseil Municipal

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

- 18 – Convention relative à l'organisation des classes à horaires aménagés musique de la Ville de Talence

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

- 19 – Création d'un poste de chargé de mission « Ville de demain : prospective et développement »
- 20 – Création de deux postes d'animateurs multisports – vacances sportives à temps non complet
- 21 – Création de deux nouvelles conventions médiateurs adultes-relais avec la Préfecture de la Gironde – renouvellement
- 22 – Création de quatre postes d'Éducateur sportif des activités de la natation – Maître-Nageur Sauveteur au Stade Nautique Henri Deschamps
- 23 – Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare basse – contrebasse au sein de l'École Municipale de Musique et de Danse à temps non complet de 6 h 30
- 24 – Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline formation musicale au sein de l'École Municipale de Musique et de Danse à temps non complet de 10 h 30
- 25 – Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline danse contemporaine au sein de l'école municipale de musique et de danse à temps non complet de 11 h 30
- 26 – Création d'un poste de policier municipal en équipe de soirée
- 27 – Création d'un poste d'assistant administratif marchés publics – grands projets au service marchés publics
- 28 – Mise en place de contrats d'apprentissage pour l'année 2025-2026

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

- 29 – Convention « championnats de France Élites d'athlétisme 2025 » entre la Fédération Française d'athlétisme, la ville de Talence et l'association UST athlétisme
- 30 – Convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la ville de Talence et l'association BEC (Bordeaux étudiants club) Rugby – antenne Talence
- 31 – Convention d'agrément des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans l'aide à l'enseignement sur le temps scolaire

RAPPORTEUR M. JOYON, Adjoint de quartier référent du Conseil Participatif de Quartier Cauderès – La Fauvette

32 – Subvention au Comité de quartier Cauderès

RAPPORTEUR M. BONNIN, Adjoint délégué au Plan lumière

33 – Reconduction du transfert de la compétence « Éclairage public » au Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et vie étudiante

34 – Subvention Bourse T'AS DE L'IDÉE

35 – Avenant convention de mise à disposition de locaux par le Crous Bordeaux-Aquitaine

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 30 juin 2025 à 18h, sous la présidence de M. Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE (de la question n° 1 à la question n° 15), Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW (de la question n° 1 à la question n° 7), Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES (de la question n° 1 à la question n° 12), Mme DE MARCO (de la question n° 1 à la question n° 6), M. BIMBOIRE, M. BARDIN (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

Absents excusés ayant donné délégation : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES de la question n° 1 à la question n° 13), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE à compter de la question n° 8), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET à compter de la question n° 13), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI à compter de la question n° 7), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC à compter de la question n° 6)

Absents : Mme BONORON (à partir de la question n° 13), Mme MADRID, M. JOYON

Mme Jeanne SALLET a été désignée comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Je voulais, avant d'aborder le Conseil Municipal, vous faire un point à date et à heure sur les points canicule puisque vous le savez que jusqu'à demain au moins, notre Ville, l'agglomération et d'une façon générale un grand nombre de départements sont touchés par une chaleur intense. Nous avons pu communiquer, je voulais remercier ici très publiquement M. l'Inspecteur de l'Éducation nationale pour sa disponibilité hier, on a pu discuter sur les mesures à prendre pour les écoles de la Ville. Nous avons proposé aux parents qui le souhaitent et le peuvent, de garder leurs enfants sur ces deux jours et nous

avons fait passer des consignes, évidemment, de vigilance accrue pour nos personnels, quant à l'hydratation et le bien-être des enfants dans l'ensemble des écoles de la ville. Je voudrais aussi remercier toutes les personnes qui travaillent, y compris les personnes qui travaillent à l'extérieur et qui affrontent des températures particulièrement importantes. Je voudrais vous indiquer également que pour la première fois, et de façon exceptionnelle, le stade nautique Henri Deschamps ouvrira ses portes demain et ce soir, jusqu'à 21h donc pour permettre l'accueil des personnes jusqu'à 20h45, exceptionnellement. Tous nos parcs, comme à chaque fois lors d'épisodes caniculaires, seront ouverts jusqu'à 23h.

Évidemment, nous avons eu des contacts avec les Services des sports et les associations sur la vigilance de la pratique sportive, dans ces contraintes très importantes, avec la mise à disposition d'eau. J'en profite également pour vous dire qu'un grand nombre de choses ont été faites auprès de nos agents. Les points « fraîcheur » sont précisés sur le site internet de la mairie et sont relayés par téléphone avec le plan canicule, puisque nous faisons régulièrement des appels téléphoniques et des visites à domicile, notamment pour les personnes fragiles et nos seniors qui ne peuvent se déplacer. En interne, donc je vous en parlais, nous avons comme le prévoient nos statuts aménagé les temps de travail pour les équipes qui sont particulièrement exposées, avec notamment des avancées d'embauche, notamment pour les gens qui travaillent dehors. La disposition d'eau et de pauses régulières en des lieux rafraîchis, notamment les équipes qui installent le DECASTAR. Les horaires de la Maison du Développement durable ont été adaptés. Nous avons fermé de façon anticipée les services du service municipal emploi et de la Mission Locale compte tenu des conditions qui régnaient. Et nous avons également adapté les horaires des cimetières. Voilà, grosso modo, j'ai eu les statistiques pour aujourd'hui, et j'ai eu un certain nombre de mes collègues maires, un enfant sur deux s'est rendu à l'école aujourd'hui. On trouve des pourcentages très différents selon les écoles du nord au sud, mais retenez environ qu'un peu plus de 1 000 enfants se sont rendus sur les 2 000, s'agissant de consignes que l'on a données hier à 19 h 30. Donc, il y a peut-être fort à parier pour que demain ce chiffre-là soit en baisse. En tout cas, les consignes sont passées. Voilà.

Je voudrais également, donc, ouvrir cette information du Conseil par un débat. Alors un débat qui ne sera pas suivi d'un vote, c'est sur les questions du rallumage de l'éclairage nocturne. Suite aux différents points que nous avons eus notamment, je parle sous le contrôle de Sophie RONDEAU, lors des commissions « Énergie » du groupe de travail « Énergie » avec les élus, notamment de l'opposition. Je voulais donc, et va s'afficher derrière moi un... une présentation. D'abord, nous avons eu un débat ici même en 2018, sur la question de l'extinction. Et il me semblait pertinent le fait d'avoir un débat ici même, sur l'éventuel rallumage de cet éclairage, même si ça ne passe pas juridiquement par une délibération ou une décision municipale. Ces éléments, pour vous rappeler un contexte : nous avons décidé, à compter de l'été 2018, de la fin de l'éclairage entre 1h et 5h du matin. Vous préciser que ces 1h et 5h du matin étaient un peu différents dans les 300 mètres autour du tram, puisque notamment les jeudis soir, vendredis soir et samedis soir, cette extinction était réduite entre 2h et 4h du matin pour anticiper l'arrivée du premier et l'arrivée du dernier. Nous avons, et on a eu souvent l'occasion de nous en féliciter quels que soient les bancs, déployé, nous avons

été la première Ville à le faire à 100 % en une fois, enfin en une fois sur quelques mois, mais en une fois, une technologie LED qui équipe l'ensemble de notre éclairage public, qui nous permet évidemment de gérer la consommation électrique, donc l'impact financier et préserver les zones de biodiversité, puisque vous savez que l'éclairage LED a la possibilité d'être gradé, c'est-à-dire dont l'intensité peut-être modulée en fonction des saisons et en fonction de l'emplacement où le lampadaire se situe, puisqu'on peut contrôler chacune des lampes qui équipent notre Ville. Depuis de très nombreuses années, vous le savez et vous en avez été tous et toutes témoins, de très nombreuses demandes, c'est sûrement le sujet dont on me parle le plus à titre personnel émane des habitants à travers ce qui a été rappelé ici.

Je voudrais aussi indiquer que TBM demande à toutes les villes, pas spécifiquement à Talence, le maintien de l'éclairage sur le réseau de tram, à l'heure actuelle. Les BEX étant mis en œuvre que depuis quelques mois, pour effectivement laisser allumé l'éclairage nocturne, avec notamment de nouvelles données techniques. Je voudrais également vous préciser que jusqu'à l'heure où je vous parle, nous avons quatre soirs qui faisaient exception : le soir de la Fête de la musique, de la Fête nationale et des soirs de Noël et du 31 décembre, sur lesquels l'éclairage public était resté... est resté allumé. Par ailleurs, nous avons eu des dispositifs très particuliers, notamment lors des émeutes, à la suite du décès du jeune Naël, sur lesquels nous avons maintenu l'éclairage public durant les deux – trois nuits, durant lesquelles nous avons eu de très fortes dégradations et problématiques sur la voie publique. Les enjeux que l'on peut identifier aujourd'hui, en 2025, et c'est pour ça que je voulais qu'on en débattenne aujourd'hui : je suis plutôt assez satisfait que l'on puisse en débattre, puisque peu de communes et même je ne crois pas, aucune commune n'en débat et je trouve que c'est le lieu du Conseil Municipal pour en débattre. Donc pour améliorer le confort de déplacement nocturne, pour tous les modes : piétons, vélos et voitures ; la prise en charge de la demande de TBM, je vous en ai parlé ; et évidemment examiner les retours d'expérience d'autres communes de la Métropole et d'ailleurs, mais aussi mettre à jour nos connaissances sur l'évolution des technologies. Vous savez que l'éclairage LED, on reparlera tout à l'heure des capteurs aussi, eh bien avance très vite et n'est pas le même que, déjà il y a cinq ans, puisque ça fait cinq ans que nous avons installé sur l'ensemble de la ville la technologie LED. Cette présentation, on va passer donc sur le zoom, sur le suivant, s'il vous plaît. Merci beaucoup. Vous avez un schéma type derrière moi de la modulation de l'éclairage. Pourquoi je dis type ? C'est que d'abord la puissance dépend de l'ampoule et que, par ailleurs, évidemment, l'extinction... le début de l'extinction, de l'allumage pardon, et le rallumage dépendent évidemment des saisons. Vous avez aujourd'hui ce schéma type, où on part à peu près de 80 % de la puissance. Encore une fois, c'est une moyenne, pour descendre assez rapidement aux alentours de 10 % à 23h, et un rallumage à partir de 5h du matin, jusqu'au complet allumage. Donc ça, c'est la doctrine d'emploi. L'extinction sur tout le territoire, entre 1h et 5h du matin, la modulation des intensités des luminaires jusqu'au lever du jour, le Cours de la Libération, je vous en ai parlé, ce n'est d'ailleurs pas que le Cours de la Libération, ce sont les 400 m qui bordent le tramway. Vous le savez, notre Ville est intégralement télégérée pour les LED, avec les exceptions que je vous ai données. L'autre retour que l'on a également, de façon assez importante, indépendamment de l'extinction la nuit, c'est le confort de déplacement dans les heures qui précèdent grosso modo minuit ; notamment les gens qui

font de la course, qui promènent leurs chiens, qui se baladent tout simplement, qui nous font souvent état que l'intensité lumineuse, quand on est notamment, grosso modo entre 21h – 22h et jusqu'à 1h du matin, n'est pas suffisante, pour permettre un bon cheminement. Je vous parle également de confort de déplacement pour les voitures, puisque vous savez que nous sommes bordés par des villes qui ont des doctrines d'éclairage très différentes. La ville de Bordeaux, par exemple, qui est sur... qui nous borne sur toute la façade nord, a fait le choix d'éteindre en partie, ils sont revenus très récemment sur une partie, mais les boulevards ont toujours été allumés. Ce qui fait que quand on arrive des boulevards et qu'on arrive sur une zone éteinte, c'est particulièrement très dangereux, pour habituer nos rétines et nos pupilles. Qu'est-ce que représente l'éclairage public ?

Eh bien, une somme de 60 000 € environ, puisque vous le voyez, c'est une consommation en kWh, de 300 000 kWh, à peu près 20 centimes. Évidemment ce prix a fluctué au fur et à mesure des années et nous avons une dépense de 60 000 € qui est, grosso modo, huit fois inférieure à ce que nous consommions avant, puisque vous le savez les LED abaissent d'environ 90 % la facture énergétique. Les propositions que je vous propose donc au débat aujourd'hui, c'est : rallumer comme l'ont fait d'autres villes, l'ensemble du territoire entre 1h et 5h avec une intensité lumineuse à 1 lux, correspondant donc à une nuit de pleine lune. Nous prenons en compte évidemment l'aspect environnemental, les biodiversités, puisque nous allons créer et sanctuariser des trames noires. Ces trames noires, ce n'est pas la Mairie de Talence qui les a identifiées, c'est Bordeaux Métropole qui mène un travail avec plusieurs villes. Les deux trames noires considérées pour notre ville sont évidemment le long de l'avenue de la Marne dans Thouars, et dans le secteur de l'avenue de Haut-Brion entre grosso modo la gare de la Médoquine, grosso modo le passage de la biodiversité au-dessus des Vignes de Haut-Brion. Dans cette proposition, nous conserverons évidemment l'extinction des parcs et des squares aux heures de fermeture. Vous le savez que 6 mois par an, les heures sont... mais c'est grosso modo 21h. Et de vous rappeler, mais vous le savez tous mes chers collègues, qu'un allumage faible et continu, est, c'est prouvé, moins néfaste qu'un processus allumé/éteint et notamment le phénomène de halo lumineux qui est particulièrement perturbant pour la faune et la flore. Sur les impacts des demandes qui nous ont été remontées par les habitants, d'abord c'est l'amélioration du confort de déplacement toute la nuit, notamment pour les piétons et les cyclistes. Sur la consommation, on va revenir dessus, eh bien on va voir que le coût est anecdotique en kW et donc en euros. Et ce n'est pas rien, l'usure du matériel, sans cette procédure d'extinction/allumage, eh bien on use moins vite le matériel avec une intensité continue. Le scénario en détail, vous le voyez avec la courbe en vert foncé et qui serait donc le scénario que je vous propose de débattre aujourd'hui, avec la courbe en vert clair, qui est celui du profil actuel. Encore une fois, dépendant des saisons, mais c'est pour avoir un schéma type. Il y aurait donc une baisse à partir de 22h. Vous voyez bien qu'en fait, le confort de déplacement dont je vous ai parlé avant 22h serait amélioré. C'est-à-dire qu'on verrait mieux dans les rues de Talence à une heure où on a encore beaucoup de mouvements, notamment étudiants. Le maintien donc, de la logique d'adaptation de l'éclairage. Ça, c'est grâce aux LED, on peut se le permettre. Et donc vous le voyez, quand je vous parle d'un élément anecdotique, le calcul... alors le prix du kW c'est sur 2019, c'est 0,19. C'est le... un surcoût inférieur à 4 000 €/an. Donc il n'y a pas de sujet de

consommation ou de surcoût financier, compte tenu du... de la Mairie. Je voulais vous donner quelque chose. Voilà, cette planche qui a été préparée aujourd'hui, que je trouve être assez claire. Vous savez le scénario d'aujourd'hui avec une baisse de l'intensité jusqu'à l'extinction totale. Et donc à partir du 15 juillet, puisque c'est la date qui vous est proposée aujourd'hui. Je rappelle que le 14 juillet, ce sera allumé toute la nuit. Il nous faut un temps de programmation également. Eh bien une intensité plus importante en soirée, avec une diminution progressive, avec les fameux 10 % et le 1 lux dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Si on peut avoir la planche suivante, s'il vous plaît. Merci beaucoup. Un point important : quand nous avons décidé de l'extinction, il y avait le tram. Depuis, il y a un certain nombre de choses qui sont arrivées, notamment aussi des services de nuit, qui fonctionnent toute l'année, avec notamment la liaison « Campus gare ». Et puis vous le savez, nous allons avoir, à l'horizon 2027, la livraison de trois bus express, qui vont, indépendamment de celui des boulevards, qui n'est pas situé sur la voirie communale, avoir une intensité de service très comparable à celui que l'on va avoir sur le tram. Si on prend le même corridor que l'on a eu pour le tram, et vous allez le voir là, les trois quarts du territoire de la ville seraient impactés par ces corridors. Je vais demander juste à ce qu'on puisse voir cette trame-là. Vous le voyez, alors, j'espère que c'est suffisamment visible : vous avez donc en rouge le tram et après, le tracé à ce jour estimatif des différents BEX, l'intrarocade, le... Thouars, Malartic et puis la « Talence – Bassens Campus ». Et donc vous voyez qu'il reste, dans le domaine public, très peu de temps, surtout si on enlève la partie domaine universitaire, qui est à gauche, qui n'est pas gérée par la ville. Le bois de Thouars dont je vous ai parlé. Vous voyez qu'il ne reste que quelques poches situées à 300 mètres. Donc si on est cohérents, on ne pouvait pas... on ne peut pas garder que quelques poches comme celles-là, on aurait un différentiel. Et l'idée c'était aussi de traiter tous les Talençais de façon équivalente. Pour préciser le calendrier de déploiement, nous mettrions en œuvre ces nouvelles modalités à compter du 14 - 15 juillet. L'idée, c'est de faire une année expérimentale, voilà, comme l'ont fait d'autres villes, jusqu'à juillet 2026. Il ne vous aura évidemment pas échappé que dans un autre temps, un nouvel exécutif sera élu, permettant évidemment à chacune et à chacun de prendre ses décisions. L'idée aussi, c'est de favoriser le dialogue avec les citoyennes et les citoyens, notamment les Conseils Participatifs de Quartiers, tous les habitants, en leur demandant également leur ressenti et des études à mener aussi sur les options de capteurs dont je vous ai parlé tout à l'heure. Donc les choses avancent vite, mais l'équipement de capteurs n'est pas gratuit loin de là. Et, par ailleurs, ces équipements de capteurs sont pertinents dans certaines zones, et le sont beaucoup moins dans d'autres. On imagine par exemple difficilement des capteurs sur le cours Gambetta, ça ne servirait pas à grand-chose. Et puis donc à l'été 26, un retour d'expérience et les aménagements éventuels. Voilà mes chers collègues, je voulais être volontairement court, je l'espère le plus clair possible, de manière à ce que le débat puisse s'instaurer et je vous laisse la parole, Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui. Alors juste avant de dire capteur là, c'est pour éteindre et rallumer ?

M. LE MAIRE : Non, aujourd'hui le retour d'expérience qu'il y a, c'est que cet effet sapin de Noël, d'abord est dévastateur pour la biodiversité et, par ailleurs, ne... n'est pas très opérant. Donc en fait, ça serait plutôt pour moduler l'intensité lumineuse au passage du piéton. Mais

si je vous parle d'étude, ce n'est pas pour prendre aujourd'hui une décision, c'est pour le fait de dire que c'est plutôt ça. Ça nous permettrait, en fait, d'être plus gradés et d'augmenter progressivement, quand il y a un passage de vélo, etc. Voilà. Donc... Mais c'est une somme à sept chiffres, pour équiper les capteurs. J'ai répondu à votre première question. Il n'y en a pas d'autres. M., je vous en prie. Bonsoir, M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Bonsoir, M. le Maire, bonsoir, chers collègues. Juste une remarque sur le fait qu'effectivement on a eu une commission « Énergie » qui a discuté de la question, qui s'est emparée des diverses demandes qui émanaient notamment des piétons, des cyclistes, etc. parce qu'on sait que dans le noir total, les chutes sont fréquentes. Beaucoup pour les cyclistes, parce que ça va assez vite un vélo et que dans le noir, on n'a pas le temps. Donc je pense que la proposition correspond aux conclusions auxquelles on en est arrivés, à savoir qu'avec la modularité qui maintenant est permise par la technologie, la technique des LED, on doit pouvoir arriver à avoir un éclairage qui n'est pas trop impactant, qui permet toujours de réaliser des économies, mais de mettre en sécurité et les piétons et les cyclistes. Donc moi, je trouve que c'est plutôt quelque chose de raisonnable et que j'appuierai pour ma part.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mon cher collègue. Pour être allé chercher des gens quand nous sommes partis ensemble du côté de la Pologne, il y a quelques mois, y compris pour les voitures hein. Quand on arrive des boulevards et qu'on arrive sur une rue pas éclairée, l'adaptation de la rétine est quand même... ce n'est pas... d'ailleurs, ce n'est pas pour rien que dans les avions on éteint. C'est aussi un confort de déplacement. Par ailleurs, une voiture pouvant heurter un piéton ou un vélo. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Merci, M. le Maire. Chers collègues, étant toujours en contact avec les organisations syndicales de TBM et de KEOLIS, je peux vous assurer que les usagers demandent cette modification. C'est terriblement insécuritaire pour eux, de descendre à des arrêts non éclairés. Donc je comprends que ça a un coût, mais je pense qu'il faut effectivement tenir compte également de leur avis et de la sécurité des usagers. Merci.

M. LE MAIRE : Merci M.. Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui. Sur le principe, c'est toujours un petit peu compliqué de pouvoir réagir et d'avoir un véritable débat sans qu'on ait eu ces éléments-là et qu'on puisse échanger, parce que là on discute un petit peu à bâtons rompus, c'est un petit peu dommage. Juste par rapport aux remontées de terrain, est-ce qu'on peut avoir une estimation des citoyens talençais qui auraient exprimé un mécontentement, des désagréments ? Est-ce qu'il y a eu des accidents ? Est-ce que le fait de couper l'éclairage public a créé des... ou de l'insécurité réelle ou un sentiment d'insécurité ? Juste ça, pour savoir si c'est vraiment quelque chose de puissant qui remonte des citoyens. Ou c'est une évolution que la Ville veut porter. Après, sur le principe, je ne pense pas qu'on soit forcément contre. Ce que je... j'apprécie assez, c'est qu'on n'éclaire pas tout, mais qu'on adapte l'intensité. Et après en termes d'expérimentation, moi j'ai... j'en ai vu fonctionner en termes de vélos, sur la rive droite des éclairages publics, qui s'allument au fur et à mesure. Ce n'est pas désagréable du tout. Alors après, je n'ai pas... je n'ai pas l'information que vous avez sur la biodiversité, mais il y a toujours une lumière de base qui

est peut-être à 10 ou je ne sais pas quoi. Et quand on passe, ça éclaire un petit peu plus. Mais c'est... sincèrement l'ayant pratiqué, ce n'était pas mal du tout.

M. LE MAIRE : Pour répondre à vos trois... Alors votre première remarque, tout ce qui est présenté là, et je parle sous le contrôle, et M. JOLIOT vient d'en parler, tout ça a été débattu et commenté. La présentation que vous avez là, je crois que vous étiez là également, n'est là que pour mettre ça ; c'est-à-dire qu'il n'y a rien de nouveau.

Alors peut-être la date du 14 juillet, mais ça n'a pas grande importance. Tous ces éléments-là ont été débattus point par point, parce que finalement il n'y en a pas beaucoup. C'est le principe de rallumer, c'est le principe de conserver les trames noires et les parcs. Et c'est le principe également de faire en sorte... de faire calquer les mobilités qui ont évolué et qui vont évoluer dans les prochaines années. Sur la partie des remontées, c'est évidemment très compliqué. On a toujours rappelé qu'il n'y a pas de lien et je le rappellerai toujours, entre l'éclairage public et l'insécurité dans le sens où, par exemple, quand on parle de cambriolages. Les $\frac{3}{4}$ des cambriolages ont lieu la journée. Il n'est pas prouvé et ce n'est pas propre à Talence, hein. C'est partout. Par contre, cette remontée de confort de déplacement, dans une ville par ailleurs étudiante, sur laquelle les déplacements nocturnes sont peut-être plus importants que sur d'autres villes sur lesquelles il y a moins de déplacements. On est quand même une ville avec un tiers de moins de 30 ans. C'est quand même une singularité. Cette remontée-là, pour répondre à votre question, ma chère collègue, elle est systématique dans tous les PVPV. J'en ai fait... j'en fais 13 par an depuis cinq ans. Donc 85, il n'existe pas un seul... une seule de ces réunions dans laquelle on ne nous ait pas fait la remontée de nous dire : « *M. le Maire il faut rallumer l'éclairage public* ». Après, évidemment, les personnes ne vont pas nous dire « On voudrait 70 % », parce qu'après on rentre dans une technicité. Donc pour répondre à votre question, je ne sais pas vous dire exactement et le quantifier. Par contre ce qui est sûr c'est que ça a été avec un certain nombre de points, le point le plus débattu, le plus remonté par les citoyennes et les citoyens de Talence ; encore une fois quel que soit leur mode de déplacement. Mais c'est vrai, plutôt sur les mobilités actives, parce qu'on le sait, les cheminements piétons et vélos, vous le rappeliez, sont plus fragiles déjà d'une part et, plus impactés par rapport à ça. Sur le dernier point, par rapport aux capteurs, il y a le confort de déplacement. On avait fait, il y a quelque temps, je parle sous le contrôle de mes collègues, nous étions allés, c'était avant 2020, à côté du stade MATMUT, alors qui va changer de nom, le Stade de Bordeaux Métropole maintenant. Et il y a en fait... ils ont mis deux rues à l'arrière du Stade, sur lesquelles il n'y a pas de circulation, sur lesquelles vous avez un capteur, un peu jour/nuit, pardonnez-moi l'expression et un capteur d'intensification de la présence. C'est vraiment beaucoup plus agréable, en tout cas en cheminements piétons et vélos, d'être sur cette intensité. Par ailleurs, le déplacement est une chose, mais je veux aussi penser à toutes celles et tous ceux qui habitent notamment dans les quartiers d'échoppes, avec des lampadaires parfois situés et accrochés aux façades sur lesquels le côté jour/nuit – jour/nuit peut aussi créer des réveils nocturnes et perturber les gens qui habitent. Et ce dont on est sûrs, je parle contrôle, parce qu'on a beaucoup travaillé, notamment avec mes collègues en charge de la biodiversité, c'est qu'il est prouvé dans toutes les études que ce phénomène d'extinction/rallumage, c'est le plus négatif pour la biodiversité,

notamment pour les insectes. Donc, il vaut mieux avoir une intensité qui monte et qui descend, plutôt que d'avoir ce phénomène de spots lumineux. Pour répondre à votre question. Après, peut-être que les capteurs vont avancer plus vite, qu'il y aura des choses qui vont permettre... vous savez, on est sur une technologie qui avance beaucoup. C'est la raison pour laquelle un an, c'est largement suffisant. Après, il y aura aussi des choix hein ! Parce que je le rappelle, les capteurs ou autres choses, ce n'est pas si simple que ça. On a aussi des problématiques d'obsolescence de programmation avec des réseaux, à l'époque 2G, quand on l'a mis en œuvre. Il faut aujourd'hui avoir des choses qui soient beaucoup plus facilement... Donc il y a aussi toute une technologie. Je voudrais aussi remercier tous les services de la Ville qui nous ont aidés à établir cette chose-là, parce qu'avant la décision politique, il y a aussi tout un diagnostic technique. Voilà pour répondre à vos questions et votre intervention. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Oui, merci. Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie d'ouvrir ce débat et je vous remercie de cette présentation et de cette proposition. Moi, je pense qu'effectivement, il faut bien sûr répondre... enfin entendre et répondre au sentiment d'insécurité et d'inconfort du cheminement. J'aime beaucoup l'expression, que génère l'extinction de l'éclairage public la nuit et peut-être aussi reconnaître, mais c'est... Talence n'est pas spécifique là-dedans, c'est que peut-être les raisons économiques ont poussé un peu rapidement à ce... cette décision, il y a quelques années. Et aujourd'hui, je suis contente d'entendre votre préoccupation pour la biodiversité et aussi, comme vous venez de le dire, pour la santé des humains. Parce qu'on l'oublie peut-être trop, et je pense qu'il faut vraiment garder cette facette-là du problème en tête. Il y a la question de la pollution lumineuse au sens large, qui nuit vraiment à la santé des... non seulement de la faune et de la flore, mais aussi des humains, puisqu'il a été démontré que cette pollution lumineuse, la lumière artificielle nocturne, pouvait avoir vraiment des conséquences, notamment sur... engendrer des maladies cardio-vasculaires et des accidents cérébraux, vasculaires. Donc ça, très bien. Si vous prenez tout ça en compte, très bien. Et je pense que plus fondamentalement, il faut continuer de réfléchir sur cette question de l'extinction, pour défendre le vivant et en acceptant un peu la complexité de cette question et la durée qu'il va falloir pour sans doute faire évoluer aussi notre rapport à la nuit, tout simplement, à notre capacité à nous sentir bien dans un univers peut-être un peu moins éclairé, et donc... et aussi trouver, imaginer d'autres techniques. Alors je ne sais pas, vous ne l'avez pas évoqué et je vous avoue que je n'ai pas creusé techniquement la question, mais j'ai vu par exemple, pour les cyclistes, qu'il y a un intérêt assez remarquable d'un marquage routier photoluminescent, parce que c'est vrai que quand on est cycliste, en fait, même l'éclairage euh... voilà, du lampadaire, il nous... il ne nous aide pas forcément à savoir si on va se prendre un trottoir ou si on est sur la bonne voie. Donc voilà. Il y a un travail de fond, je pense, qui est à mener avec la population.

M. LE MAIRE : Alors, d'abord, merci pour vos remerciements. Je suis aussi ravi d'entendre que le fait d'en débattre dans ce Conseil Municipal, sans avoir une décision, c'est plutôt novateur et c'est plutôt intéressant. Vous m'entendez parler de biodiversité comme depuis sept ans, mais peut-être que parfois mon son ne parvient pas à vous. Le... ce que je voulais vous dire Mme la Conseillère Départementale, c'est que l'expérimentation dont vous parlez,

elle est déjà à Talence. Toute l'avenue Racine qui relie le rond-point, grosso modo de Leysotte jusqu'à... jusqu'au cœur de quartier de Thouars, la piste cyclable qui est là, depuis avec une entreprise qui est à Pessac d'ailleurs, est avec... est équipée de cette peinture fluorescente. C'est intéressant, mais il faut être vraiment sur des éléments qui soient très visibles, très larges et souvent séparés. Et donc, c'est la raison pour laquelle on va continuer à le déployer partout où ça sera possible. Je crois aussi beaucoup que ce n'est pas... ça serait de plus en plus utile aussi sur les contresens cyclables que l'on voit beaucoup moins bien la nuit.

C'est aussi la raison pour laquelle ces contresens, vous le voyez, en tout cas c'est la Ville de Talence qui fait qui a fait ce choix-là, on a opté pour le choix de la résine qui elle, est visible 24 heures sur 24, de manière, notamment sur les gros contresens cyclables, sur lesquels on a une grosse une grosse activité de cyclistes, de pouvoir se délier de la peinture qui a un ordre de... enfin une durée de vie très courte. Et donc ce qui permet aussi d'identifier, pour les cyclistes, de vrais itinéraires de contresens cyclables sécurisés. En tout cas, merci pour vos remerciements. Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Je vous remercie, M. le Maire d'avoir mis ce sujet au débat et puis de cet échange très constructif que nous avons. Mais moi, je tenais à vous dire que je suis assez surprise que Talence donc... et je vous ai sollicité à ce sujet, n'ait pas mis celui-ci à l'ordre du jour, une motion concernant le soutien à l'Hôpital Bagatelle. Quand même, l'Hôpital Bagatelle c'est 1 600 emplois sur la commune. Je vous avais sollicité. Les communes avoisinantes, donc, ont travaillé avec l'opposition, la majorité, sur une motion commune. Nous, à Talence, on fait comme s'il ne se passait rien sur cette commune. 1 600 emplois sont menacés ; 1 200 patients sont accueillis chaque jour. Bagatelle quand même, c'est quand même un hôpital qui est sur notre commune et nous, on ne dit rien. Sachez quand même, je le dis bien, qu'au départ, j'étais quelqu'un qui était opposé à la fusion Robert Picqué/Bagatelle, considérant qu'il fallait laisser Robert Picqué sur le site. Aujourd'hui, écoutez, comme toute chose, j'ai accepté qu'en définitive, ma position n'ait pas été entendue. J'ai même interrogé le Ministre des Armées en 2020. Et donc j'ai accepté cette fusion. Mais M. le Maire, quand même, comment se fait-il qu'on parle d'éclairage public, de... d'un sujet fort passionnant certainement, alors que nous avons donc sur une commune un hôpital... un hôpital qui est en difficulté et que nous ne sommes pas capables de nous mettre autour de la table, pour dire quelque chose et apporter notre soutien. Alors, vous allez peut-être aujourd'hui me donner des arguments, mais là, quand même, je suis surprise. Bon, j'attends de savoir les raisons pour lesquelles vous ne vous intéressez pas à ce service public.

M. LE MAIRE : Alors, je vais faire abstraction des dernières phrases qui sont a minima discourtoises et pour le moins erronées, Mme la Sénatrice. D'abord, je ne vois absolument pas le... soit vous profitez de votre présence, en regardant avec obstination le journaliste qui est là. Mais il vous a écoutée, ne vous inquiétez pas. Ah bien si, je vois votre regard dévier. Donc soit... vous savez je... chacun... Ah oui, c'est facile, mais en tout cas c'est factuel. Ça n'a rien à voir rien à voir avec le débat sur l'éclairage public. Donc je vais vous proposer de clore ce débat sur l'éclairage public et je vais vous répondre ensuite sur votre question diverse.

Mme DE MARCO : Vous allez nous...

M. LE MAIRE : Eh bien, écoutez, comme depuis sept ans, j'essaierai très modestement de vous éclairer, Mme la Sénatrice. Alors, est-ce que donc je peux en déduire que l'ensemble de ces propositions faites conviennent à tout le monde ? Oui. Bon, évidemment, il n'y a pas de délibération à proprement parler. C'était pour en discuter. Je vous en remercie. Avant d'aborder l'adoption du PV, je vais donc maintenant répondre à la question, qui n'avait rien à voir, de Mme la Sénatrice.

Mme la Sénatrice, d'abord, j'ai un souvenir ému que quand nous présentons des motions, vous êtes la première à nous dire « *Ça ne sert à rien, il ne faut pas en faire* ». Mais, dont acte, il faut maintenant en faire une. Deuxième chose, j'ai aussi en mémoire le fait que les motions, ça a toujours été comme ça à Talence, je parle sous le contrôle de mon prédécesseur, sont en général transpartisanes et écrites en commun et que vous nous avez passé, proposé par le passé, des motions. Ce n'est pas qu'à la majorité d'en proposer. L'opposition, dont vous faites partie, aurait pu, Mme la Sénatrice, nous proposer une motion. Donc ça veut dire que si jamais on n'en présente pas, mais vous non plus, ça veut dire que votre intérêt est donc limité. À ces questions de motion, je préfère l'action. J'ai rencontré M. le Préfet, accompagné de M. le Directeur de l'ARS et... ainsi que du Général qui s'occupe de cette opération, la semaine dernière. Par ailleurs, en tant que Maire avec mon collègue et ami, Maire de Villenave-d'Ornon, j'ai souhaité émettre un communiqué de presse le jour même sur notre avis sur cette fusion. Vous avez dit, Mme la Sénatrice, que j'étais contre ce rapprochement. Je voudrais juste vous rappeler que tous les élus locaux, tous, quelles que soient leurs orientations politiques, ont toujours exprimé leur inquiétude et, par ailleurs, leur opposition à un transfert sur le site de Talence, puisque ce site-là offre beaucoup moins de possibilités de développement que la parcelle située sur Villenave-d'Ornon et Robert Picqué. Qu'est-ce qu'il nous a été dit ? D'abord que certaines expressions politiques que je n'aurai pas ici la décence de dire, puisqu'appartenant à votre majorité, seraient bien mieux informées, de regarder le dossier dans la précision, avant de lancer des anathèmes sur telle ou telle personne. Première chose. C'est bien de faire un communiqué de presse, en disant « *C'est un scandale, l'Etat doit assumer ses responsabilités* ». La vérité, vous savez, dans notre monde est souvent un peu plus proche d'une certaine forme de nuance que d'anathèmes délivrés contre tel ou tel organisme gouvernemental. Deuxième chose que... ce qui nous a été fait et ce qui est en cours, c'est que l'État organise une médiation interministérielle entre les représentants de Bagatelle et les représentants de l'État. Parce que dans cette équation, il manque quand même un acteur important qui n'a pas fait l'objet des différents communiqués de presse, c'est l'ARS. Parce que c'est la... je rappelle juste que Robert Picqué devait occuper 22 lits. C'est-à-dire une goutte d'eau dans l'ensemble que constitue BAHIA aujourd'hui. Cette médiation, Mme la Sénatrice, elle aura une durée d'un mois, c'est-à-dire que mi-juillet, on en saura plus pour savoir si elle est conclusive ou si elle ne l'est pas. Ce qui nous a été dit concrètement et je veux parler aussi sur le contrôle de M. le Sénateur qui pourra dire bien mieux que moi qui lui aussi a sollicité les ministres compétents et a servi d'organe de médiation. C'est le fait de dire que, en aucun cas, Bagatelle n'est menacé de fermeture ni de cessation de paiements. Bagatelle se trouve dans une situation délicate, comme l'absolue majorité de tous les

établissements publics médicaux. Je ne ferai pas... je peux vous inviter à regarder les comptes de l'EHPAD, par exemple, de Talence. Vous verrez que... on nous a dit qu'on était moins pires que les autres, mais on n'est vraiment pas bons et que l'ARS ne laisserait pas tomber, pas plus que l'État, Bagatelle. La sortie de l'armée, elle est prévue contractuellement, Mme la Sénatrice. Maintenant les modalités, le montant et l'accompagnement doivent être discutés avec, je crois, un peu plus de sérénité que n'offre la tribune politique. Dernier point, parce que ça me soucie beaucoup.

Je crois que... et je l'ai toujours dit, l'avenir de cette noble institution et des milliers de personnes qui y travaillent ou s'y font soigner, mérite beaucoup mieux que les querelles politiciennes que j'ai vues depuis quelques semaines, y compris des invectives de certains parlementaires qui parlent de... on va dire, allez, de collusion d'intérêts avec certains élus de la République. Et j'aurai l'occasion de vous rappeler de qui il s'agit, mais il ne s'agit pas d'élus talençais, je vous rassure. Ces personnes qui se font soigner, ces personnels qui ont été accompagnés depuis de très nombreux mois méritent mieux que ça. Et à l'instar d'une motion, je préfère, parce que là on est acteurs, par ailleurs, mon collègue maire de Villenave-d'Ornon est aussi acteur, parce qu'il y a quand même le projet à continuer sur le site de Villenave-d'Ornon et de Robert Picqué, faire confiance dans tout ce qui a toujours marché depuis plusieurs années. Une fois que l'État sous un gouvernement socialiste, si je ne m'abuse, a décidé du transfert, eh oui, c'était un gouvernement socialiste, eh bien de pouvoir être dans l'action. Parce que les communiqués de presse ou les motions ne serviront à rien pour régler ces problèmes-là. Par ailleurs, je me suis entretenu avec un certain nombre de responsables syndicaux. Ils nous demandent des solutions et d'avancer ; pas de se quereller. C'est la raison pour laquelle, si d'aventure il devait y avoir des choses difficiles à la rentrée, je n'aurais aucun problème à organiser des groupes de... un groupe de travail transpartisan ou des motions. C'est juste que là, aujourd'hui, le temps n'est pas venu pour ça, parce que la conciliation n'est pas née. Cet hôpital va être inauguré dans quelques jours. Je veux juste aussi vous rappeler que la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui, c'est d'avoir la chance d'avoir un établissement de santé qui va être le deuxième du département, derrière le CHU qui offrira et continue d'offrir des prestations sans dépassement d'honoraires. La décision de l'État est une chose, mais on peut quand même se réjouir, même derrière des éventails, eh bien de pouvoir avoir un établissement de santé qui demeure là-dessus. Pour dernier point, Mme la Sénatrice, dans ce sujet-là, à l'exception de la France Insoumise, tous les partis, tous les maires ont toujours travaillé de concert et c'est ce qu'on continue à faire entre le Maire de Bègles, M. le Maire de Bordeaux, M. le Maire de Villenave-d'Ornon et votre serviteur. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Oui. C'est effectivement un sujet que je connais bien. Je ne suis pas ennemi des motions, ça dépend si on écrit émotion au singulier ou au pluriel. Au singulier, on peut comprendre que tous les citoyens aient de l'émotion par rapport à cette situation. Maintenant, les motions écrites, quand il n'y a pas une solution derrière, ça ne sert pas à grand-chose. Il faut rappeler que dans ce dossier-là, à l'époque c'est moi qui étais Maire, la décision de regrouper deux établissements était, sur le principe, une bonne chose. C'était pour conserver, dans ce cadran, ensuite, un hôpital pour l'ensemble de notre secteur. Après, la solution idéale et tout le monde, je pense, sera d'accord là-dessus et à l'époque le Maire

de Villenave, le Maire de Bègles, le Maire de Talence étaient d'accord, c'était le transfert de Bagatelle à Robert Picqué. Tout le monde sait pourquoi. 27 hectares d'un côté, il y avait donc de l'espace pour, 10 ans après, redévelopper l'hôpital. On sait que tous les 10 ans il faut agrandir les hôpitaux. À Bagatelle, on sait qu'on n'a plus aucune possibilité. On avait sept hectares, tout l'espace est mangé. Donc déménager Robert Picqué était la bonne solution. Mais il fallait à l'époque que l'État, dont je ne citerai pas la couleur politique, apporte 50 millions. Vous vous cachez derrière le... 50 millions... je croyais que vous vous cachiez derrière... 50 millions.

Alain JUPPÉ était intervenu personnellement à deux trois reprises, pour essayer d'obtenir ce financement ce qu'il n'a pas obtenu. Il ne restait donc qu'une solution, puisque ce regroupement était obligatoire, c'était de ramener Robert Picqué sur Bagatelle. Là-dessus, les opérations ont traîné aussi. Les militaires, pas les militaires, le Ministre des Armées, c'est LECORNU qui était parfaitement au courant de ce dossier, qui avait promis de tenir l'engagement de l'armée, précise bien, c'est important, a finalement tenu cet engagement. Mais d'où est venu aussi un autre problème, c'est que le président de la République a décidé de faire un très grand Hôpital militaire à Marseille. Ce qui a amené à ce moment-là les militaires, le Ministère des armées à diminuer les budgets aussi dans les autres secteurs. Donc situation difficile, mais à l'arrivée et les généraux que nous avons effectivement rencontrés, nous ont rappelé que l'armée, et c'est vrai, a tenu ses engagements et qu'elle doit donner encore trois millions ou trois millions et demi. Le reste, il faut que chacun revoie aussi la gestion qu'il a pu faire. Pourquoi il y a eu ce retard qui a entraîné aussi des dépassements de coûts. Et ce qui est sûr par contre aujourd'hui, c'est que l'État avec un grand « E » n'abandonnera pas à l'hôpital. Mais c'est peut-être plus Ministère de la Santé ou les ARS qui doivent, au vu du diagnostic qui va être fait, apporter une aide là-dessus. Donc aujourd'hui, qu'est-ce qu'on peut dire quand on est à l'extérieur ? Souhaiter qu'il y ait un accord qui soit trouvé pour conserver cet hôpital dans de bonnes conditions, mais pas aller se dire maintenant c'est la faute de l'État, c'est la faute de ci... la faute de l'armée. Non. Chacun doit y mettre du sien. L'État va apporter ces trois millions au travers de l'armée et il doit certainement apporter autre chose. Mais la gestion également de Robert Picqué, compte tenu du nouvel établissement qu'il y a, de la capacité nouvelle en lits, n'oubliez pas ça, qui va être extrêmement intéressante, même sur le plan financier. Que chacun voit comment apporter le maintien de cet établissement. Voilà. On est dans des conditions qui n'ont pas été celles idéales du départ. Il a fallu faire avec et, aujourd'hui, je suis persuadé que le... que ce que le Préfet a mis en place des réflexions avec le ministère, les ministères, permettra de sauver cet hôpital. Mais aujourd'hui, ce n'est pas le moment de dire « *C'est la faute de Pierre, de Paul ou Jacques* », parce qu'on peut, si chacun y met du sien, je pense trouver raisonnablement une situation de pérennisation de cet équipement qui est un superbe hôpital.

M. LE MAIRE : Mme GRESLARD NÉDÉLEC.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Merci, M. le Maire. Votre emportement m'étonne. Je reviendrai simplement sur l'idée d'une motion. On sait très bien qu'une motion c'est aussi une déclaration de positionnement. Donc, il ne me semble pas tout à fait incongru que la ville de Talence et son Conseil Municipal dans son entièreté, prenne une position raisonnable,

d'appui, de soutien et de... de son... sa volonté que ce projet puisse se développer jusqu'au bout. Parce que vous l'avez dit, M. le Maire, cet établissement propose depuis toujours des soins conventionnés en secteur 1, sans dépassement, ce qui est quand même rarissime puisque même au CHU, il y a des consultations privées et des dépassements. Donc là, on peut quand même saluer l'engagement de ces équipes et la volonté de la Fondation qui porte cet établissement.

J'ai souvenir des deux premières réunions, puisqu'à l'époque j'ai assisté en tant que Conseillère Départementale du secteur, aux échanges avec les divers interlocuteurs de l'État et de l'armée, puisqu'on m'avait dit, « *mais l'armée c'est un Etat dans l'Etat* ». Effectivement euh j'avoue que les positionnements étaient raides. C'est ainsi en tous les cas que je les avais qualifiés à l'époque. Je peux comprendre votre décision de rester prudent jusqu'aux prochaines négociations, puisque négociations en cours il y a. Mais enfin, il n'y a pas non plus danger de faire une motion, mais en tous les cas le débat que nous avons actuellement qui est aussi intéressant que le débat sur l'éclairage public, montre notre volonté commune de soutenir ce projet, parce qu'il est très important sur... pour offrir une offre de santé raisonnable, importante, forte sur l'ensemble du cadran sud, non seulement de la Métropole, mais bien au-delà puisqu'on vient à Bagatelle depuis très loin. Et assurer, en tous les cas, tous les gens qui vont négocier de notre soutien plein et entier.

M. LE MAIRE : Alors, je ne me suis en aucun cas emporté, si ce n'est sur le fait que quand Mme la Sénatrice finit ses propos en disant que je m'en désintéresse, vous me permettez, en m'y étant beaucoup intéressé et on a eu beaucoup de réunions raides, d'exprimer un mécontentement par rapport à ça. Par ailleurs, comme je vous l'ai indiqué, vous l'avez su le faire par le passé, y compris sur un certain nombre de choses. Quand l'opposition propose à l'exécutif de débattre d'une motion, ce que vous avez parfaitement et réglementairement le droit de faire, je n'aurais pas fait du tout obstacle à cette époque-là. Donc, c'est juste de vous dire que les motions, par définition, reflètent d'autant plus la puissance de cette motion, quand elles sont votées à l'unanimité. Donc c'est la raison pour laquelle si vous souhaitiez faire une motion, vous auriez pu aussi me faire une demande. C'était... mon propos s'arrête là. Ce que je veux vous dire, c'est que je ne suis pas prudent. On a pris suffisamment de choses de la part de l'État, pour maintenant dire que la parole de l'État, c'est quelque chose. Ce que j'essaie de vous expliquer, c'est que sous l'égide de M. le Préfet, alors qu'on parle de l'ARS et de l'armée qui ne sont pas sous son autorité, et de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture, par ailleurs, eh bien nous avons été... nous avons demandé à être reçus ; nous avons été reçus dans les 48 heures ; qu'on nous a fait part de cette... du début et de la date de fin... en plus un mois, c'est particulièrement court, il ne s'agit pas de l'ouvrir, parce qu'il y a besoin de prendre des décisions. Je pourrai, si vous le souhaitez, vous donner le nom des personnes qui sont autour de la table. On parle de conseillers de santé de très haut niveau. C'est-à-dire que quand on parle de l'hôpital, on peut s'acharner sur les tableaux Excel, mais il y a des choses à faire. Je ne suis pas prudent. Je dis juste que, aujourd'hui, le temps est à l'aboutissement, en tout cas je l'espère, de cette médiation, de façon, je le redis et c'est le plus important, interministérielle. Parce qu'il n'y a pas que l'armée dans ce dossier. Il y a l'ARS, j'ai même envie de vous dire, et surtout l'ARS. L'ARS était avec nous. Ils nous ont fait état de

tout ce qu'il se passait. Vous le savez, les conditions financières de nos hôpitaux de la santé publique sont dans un état très compliqué, partout en France. Mais je suis sorti de cette réunion, avec mon collègue Michel POIGNONEC. Par ailleurs, avec M. le Sénateur, nous avons reçu le général qui s'en occupe, eh bien... les deux généraux qui s'en occupent, merci. J'ai retenu une phrase : « *L'État ne laissera pas tomber Bagatelle* ». Et par ailleurs : « *Il n'est pas question de cessation de paiements à l'automne* ». Vous pouvez me dire : « *Il ne tient qu'à vous de faire confiance* ».

Je fais confiance. C'est une confiance exigeante, mais comme je le dis et comme on l'a toujours fait ici, comme à Bègles, comme à Villenave-d'Ornon, un peu moins Bordeaux parce qu'ils sont moins concernés, eh bien je pense que ce débat-là mérite, avec les forces politiques qui le souhaitent, autre chose que des querelles politiciennes et mérite le fait qu'on puisse avancer ensemble en mêlée, même si ça ne fait pas nous les champions de France. M. BIMBOIRE, pour conclure.

M. BIMBOIRE : Voilà. Je valide de ce que vous dites M., mais vous aviez des informations que les personnels de Bagatelle, en particulier, auraient aimé avoir. Je sais que vous avez eu donc cette fameuse réunion avec le Préfet.

M. LE MAIRE : Oui.

M. BIMBOIRE : Et j'espère que les personnels ont été informés. Je vais vous dire pourquoi, parce que voilà ce qu'ils écrivent sur les réseaux. Il s'avère qu'il y a eu de notre part en tant qu'élus communistes de Bègles, de Villenave et moi en tant que tel ici à Talence. Voilà ce qu'il est marqué : « *Le personnel de Bagatelle exprime sur les réseaux sociaux légitimement, son inquiétude pour l'avenir de cette unité hospitalière. Ils ont raison. Nous apportons notre soutien total à sa lutte, d'autant qu'en dépit de nos interpellations, dès que le retrait du financement par l'armée de sa participation au projet BAHIA a été divulgué par la presse, aucune réponse n'a été faite aux nombreuses demandes. Cet hôpital à but non lucratif est indispensable sur ce territoire. Comme nous l'avons dit et répété, l'hôpital Robert Picqué et Bagatelle sont complémentaires pour répondre aux besoins de la population. Or, ce nouveau désengagement de l'armée, après celui du départ des emplois et des disciplines médicales qui existaient sur le site de l'Hôpital militaire, peut avoir d'autres conséquences aggravantes sur Bagatelle, mettant en péril les emplois, les compétences et la couverture médicale* ». Donc je suis content d'apprendre, M., que l'État, en tout cas le Préfet, a certifié ou garanti que l'État ne se désengagerait pas. J'espère qu'ils vont l'entendre et qu'on va le faire savoir.

M. LE MAIRE : Mais M. le Conseiller Municipal, il l'entend. La seule question, c'est qu'il n'est pas tout à fait exact de dire que depuis la sortie de l'armée... je voudrais juste vous dire qu'on a échangé de ça ensemble il y a déjà plus d'un an. C'est contractuellement prévu. C'est-à-dire que la convention qui les lie, la seule chose sur laquelle aujourd'hui il y a un point d'achoppement, c'est sur les modalités et la forme du dédommagement de sortie. Je rappelle que les mètres carrés construits pour accueillir les 22 lits de l'armée, ce ne sont pas 22 m²... ce ne sont pas 22 lits perdus. Il faudra, et c'est... Bagatelle y a déjà travaillé hein, occuper les salles avec d'autres spécialités de médecine conventionnée qu'il leur appartiendra d'établir. Parce qu'on a quand même besoin vitale de cet hôpital, parce que le CHU de Pellegrin

n'a pas des capacités in extenso et par ailleurs la qualité des soins prodigués à Bagatelle, c'est vraiment le deuxième poumon médical, si vous me permettez ça. Et par ailleurs, on n'en a pas beaucoup parlé hein, c'est aussi la présence des urgences qui sont un élément particulièrement important. Donc on les a accompagnés, on a fait des communiqués de presse, il ne m'appartient pas, mon cher collègue, mais vous le comprendrez, de communiquer des éléments à des salariés qui ne relèvent pas de ma responsabilité.

On les a juste assurés dans différentes choses, qu'on les soutenait, pas simplement pour le plaisir de... hein, ou pour la posture politique de... Simplement pour leur dire que l'on continuait ce dialogue. Et ce dialogue, vous savez quoi mon cher collègue ? Il ne va pas s'arrêter à cette résorption. Cet hôpital, il va devoir monter en puissance. Il va y avoir beaucoup de choses qui vont être faites. Donc ce dialogue-là, il va continuer parce que ce projet-là, il va continuer à mûrir. Donc ce n'est pas parce qu'ils auront trouvé ou qu'ils auront trouvé un élément de concertation qu'il va s'arrêter. En tout cas, moi en tant que Maire de Talence, puisqu'on a la chance d'accueillir aujourd'hui cet hôpital chez nous, on continuera ça. Et encore une fois, pour redire à... ce que je disais à Mme GRESLARD NÉDÉLEC et également à Mme RAMI et à Mme DE MARCO, de façon transpartisane. Mais je pense que ce genre de chose là, comme souvent, mérite des points. Ce n'est pas confidentiel, mais que la scène politique ou les communiqués de presse ne permettent pas d'établir. Voilà. N'éloignons pas les gens de la table des négociations. C'est ça que je voulais vous dire. M.... Après, je voudrais... parce que je note qu'on n'a pas discuté d'une motion, mais qu'on va en parler plus longtemps que d'autres choses. Ça me rappelle d'autres choses ça. Alors, M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui, merci, M. le Maire. Comme ma formation politique a été citée, je voulais juste faire un petit aparté sur le fait que quoi qu'on pense de l'engagement de M. le Député de la circonscription, on ne peut pas lui enlever ses engagements sur... notamment sur tout son premier mandat, quant à ses préoccupations concernant le service public hospitalier. On voit bien, compte tenu de l'état du projet BAHIA actuellement, que ses préoccupations n'étaient pas infondées et qu'il y avait effectivement de quoi s'inquiéter. Même si à l'époque la manière dont le projet était présenté était censée trouver une issue beaucoup plus heureuse que ce que pour l'instant on est en position d'apercevoir. Bon, je rappelle aussi son engagement très fort pour essayer de sauver des arbres centenaires sur la parcelle de Bagatelle, qui hélas ont fait place à ces deux résidences qui surplombent dorénavant la route de Toulouse, pas pour le plus grand bonheur ni de l'esthétique ni de quoi que ce soit d'autre. Et je tiens à rappeler donc que, même si certaines formations politiques ne sont pas toujours comme on voudrait qu'elles soient, parfois elles ont quand même des préoccupations qui ne s'avèrent pas totalement illégitimes et je voulais le souligner. Merci.

M. LE MAIRE : Alors il y a une différence entre la formation politique et les élus qui peuvent la composer. Mon cher collègue, je suis surpris que quelqu'un de la France Insoumise se plaigne de la construction d'un immeuble avec 30 % de logements sociaux dedans. Mais le cas échéant, je voudrais vous rappeler qu'il y a 300 personnes qui habitent dans cet immeuble et je rappelle que la vente de cet immeuble, ce n'est pas la Mairie ou la Métropole. C'est pour équilibrer le projet, puisque ça a apporté les millions d'euros nécessaires. Je veux juste vous

dire et il le sait, que quand j'ai vu et je pense que vous les avez vus aussi, des cercueils devant l'hôpital, je pense également que quand on vient invectiver des élus municipaux sur leurs prétendus liens, dans une vidéo, sans les nommer ni même l'étayer, je ne suis pas d'accord et je ne serai jamais d'accord avec ces méthodes. La France Insoumise, comme tous les autres partis, a parfaitement le droit d'exprimer ses craintes.

Je pense en revanche qu'invectiver des élus de la République ou même faire venir des cercueils devant des gens qui soignent des pathologies très lourdes n'est pas une bonne façon de faire honneur à la cause, mon cher collègue. Mme RAMI ou Mme DE MARCO, je vous en prie. Je voudrais que l'on conclue. Par contre. Ça va être très court. Alors, allez-y, éclairez-nous. Mme DE MARCO ou Mme RAMI, c'est au choix.

Mme RAMI : Non, je voulais juste remercier Monique, puisqu'avec cette question, elle nous a quand même permis de parler, d'échanger sur un sujet très important. Effectivement, on n'a pas eu de motion, mais l'échange et le démarrage de cette conversation ont eu des effets très positifs et nous avons eu pas mal d'informations. Donc, c'était très bien, en fait, au final de... C'est ce que je... j'avais dit la dernière fois, des fois c'est bien de piquer, comme ça, après, on a de la...

M. LE MAIRE : Non.

Mme RAMI : Ah bah si vous aviez été d'accord la dernière fois. Des fois, on pique et on arrive à voir quelque chose.

M. LE MAIRE : Alors, ma chère collègue, faites attention juste... Est-ce que Mme DE MARCO vous voulez dire encore quelque chose...

Mme DE MARCO : Oui.

M. LE MAIRE : Ou est-ce que vous voulez nous parler d'un sujet qui n'a rien à voir ?

Mme DE MARCO : Non, je sais que vous voulez toujours avoir le dernier mot et que vous trouvez des solutions pour pouvoir répondre. Juste pour vous rappeler que je vous ai proposé une motion commune et vous avez rejeté cette proposition d'une main. Et puis vous dire quand même...

M. LE MAIRE : Non.

Mme DE MARCO : ... que vous voulez sortir des querelles politiciennes, etc. Que vous voulez faire quelque chose de transpartisan ; permettez-moi, M. le Maire, de vous faire remarquer que vous avez une Sénatrice sur Talence que vous n'avez pas sollicitée. Donc, je ne peux pas dire que ce soit vraiment transpartisan. Je suis ravie d'apprendre ceci, parce que j'ai posé cette question au Conseil Municipal de toutes les démarches que vous faisiez. Mais peut-être, la moindre des choses serait aussi peut-être de me tenir informée comme Sénatrice sur votre commune. J'aurais peut-être pu vous accompagner également. Mais je pense que, comme vous dites, c'est peut-être trop politique alors. Hein, puisque ce n'est pas du transpartisan du coup. C'est certains et pas tout le monde.

M. LE MAIRE : Je vois que la concorde n'aura pas duré longtemps. M. le Sénateur et puis je vais conclure, parce que c'est mon rôle.

M. CAZABONNE : Je vais répondre tout de suite à ma collègue. Ma chère collègue, il y a une explication à tout ça. Je fais partie de la Commission des « affaires étrangères et de la défense » et donc en relation permanente avec le Ministère des armées et avec les généraux. Et c'est, compte tenu des discussions que j'avais pu avoir avec le Ministre notamment des armées, que j'étais venu rencontrer ces deux généraux. Voilà c'est uniquement pour ça. Sinon on peut inviter les députés aussi.

Mme DE MARCO : Et moi j'ai posé deux fois des questions concernant Robert Picqué M. le Maire... M. le Sénateur.

M. LE MAIRE : Mme la Sénatrice, je vais vous laisser débattre de ça au Palais du Luxembourg que vous allez, en plus, par ailleurs, rejoindre.

Deux choses. D'abord, d'une part, l'armée a rencontré toutes les personnes qui le souhaitent. Donc si vous aviez la possibilité de rejoindre l'armée, en fait en l'occurrence, ils avaient demandé un rendez-vous, on en a fait deux, une pierre deux coups. Je ne sais pas si vous l'avez eu. Et par ailleurs, Mme RAMI, Picqué si bon vous semble, mais je ne pense pas et je ne permettrai jamais de dire que parce qu'on n'aborde pas un sujet on s'en contrefiche. Voilà, je pense qu'on peut solliciter des choses, avoir un débat constructif comme on l'a vu, sans terminer chacune des interventions. Voilà, on n'est pas ni à l'Assemblée nationale ni au Palais du Luxembourg ici et je pense que ça mérite mieux. Voilà ce que je voulais vous dire. Et par ailleurs, je n'ai pas reçu de demande de motion de votre part, Mme la Sénatrice. Donc ne dites pas que je l'ai balayée d'un revers de la main, ce n'est pas exact. Je vous propose, Mme la secrétaire de séance, d'avancer au point 1. On attaque l'ordre du jour.

N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 19 mai 2025

M. LE MAIRE : Je voudrais vous préciser que Mme HELBIG n'a pu être présente à ce Conseil Municipal pour des raisons personnelles et n'a pu nous prévenir. Donc elle nous a transmis par ailleurs ses motifs de son absence permettant de l'excuser et donc le procès-verbal sera transformé en « excusée » et non pas absente. Voilà.

Y a-t-il d'autres demandes ? Je n'en vois pas. Il est adopté moyennant cette... Ah, oui ?

Mme ROSAY : Je ne vote pas puisque je n'étais pas présente.

M. LE MAIRE : Ah très bien. Vous vous abstenez. OK. Très bien. Pour le reste adopté. Mais vous faites ce que vous voulez ma chère collègue. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 19 mai 2025. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

40 VOIX POUR

1 ABSTENTION (Mme ROSAY – Talence en Transition)

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 2 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ces décisions municipales ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Mme ROSAY : Alors, excusez-nous, vous êtes allé un peu vite.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur les décisions municipales ?

Mme ROSAY : Oui, il y en a.

M. LE MAIRE : Alors, allez-y. Ah pardon.

Mme ROSAY : Comme on entend très mal avec le bruit des ventilos, en plus, ça n'aide pas. Donc j'ai une question sur la 11, M. le Maire, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Ça m'étonnait également. C'est le mot magique en général.

Mme ROSAY : Elle est tellement... Non c'est surtout que c'est, ça demande un peu plus d'explications. Moi, j'ai bien compris que vous signez quelque chose pour une assistance technique pour que ce M., cette microentreprise vous aide à acquérir des équipements pour le planétarium que vous prévoyez de mettre au Forum. La question elle est toute simple, c'est : de quoi ? De quels types d'équipements s'agit-il ? Vous ne le savez pas encore.

M. LE MAIRE : Ah si, je vais vous répondre, je vais vous laisser terminer votre question.

Mme ROSAY : Non, mais c'est bien. C'était ça la question.

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme ROSAY : Et comme je n'étais pas là, ça permettra de rappeler. Si vous savez ce que vous voulez acheter, vous avez un budget pour ces achats, pour cet équipement, pour ce planétarium. Et je voulais savoir si vous pouvez nous en faire part, c'est tout.

M. LE MAIRE : Oui. Alors, sur vos deux questions, ce M. dont vous parlez, c'est le spécialiste français des planétariums, pour vous la faire vite. Il est en microentreprise, parce que vous en conviendrez que ce n'est pas le marché le plus concurrentiel qui puisse exister. Mais non,

vous dites ce M.. Je dis juste que cette microentreprise, c'est le spécialiste. Il assiste, je parle sous le contrôle de ma première adjointe qui l'a... et donc il est passé par appel d'offres, je le rappelle. Et donc il assiste l'ensemble des villes ou communautés d'agglomérations qui souhaitent moderniser ou construire des planétariums. Un des derniers en date, ce sont Grenoble, Strasbourg ou Nantes ou Lille qui ont fait appel à ses services pour, en fait, avoir quelqu'un qui appuie, par rapport au choix des technologies. En fait, on vous avait expliqué cette dichotomie.

Il y a des gens qui vont construire le planétarium à l'intérieur du bâtiment du Forum, mais il y a aussi des choix de matériel sur... et de différents choix qui doivent, et on a besoin d'aide, parce que c'est une technologie comme les LED, très évolutive, de manière à ce qu'on puisse avoir un matériel qui soit le plus compatible et surtout le plus mutualisable, puisque vous savez, on en a souvent discuté, mais vous n'étiez peut-être pas élue à l'époque, que les planétariums sont regroupés en forme d'associations, c'est-à-dire que des films produits servent à plusieurs planétariums, ce qui permet d'en adoucir le coût de possession. Donc voilà pourquoi on a besoin de cette entreprise pour nous aider à choisir techniquement les bons choix.

Et sur le budget, je ne peux que vous engager à regarder toutes les diapositives, toutes les présentations. Aujourd'hui, c'est un budget, le budget d'équipement, on va dire, est un peu inférieur à 1 million d'euros hors taxe. Déductions à venir des aides nombreuses que nous aurons des collectivités que je remercie et notamment le Conseil Régional ou Bordeaux Métropole. Le Conseil Régional par exemple, aidant plus sur la partie des équipements que sur la partie bâtiminaire. Et vous avez tous ces éléments-là dans les différents éléments de budget. Tout ça a été présenté dans de nombreuses questions sur le planétarium. Avez-vous d'autres questions ?

M. LE MAIRE : Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui. Sur la n° 40. C'est l'installation d'une pompe à chaleur sur l'école Joliot-Curie. Donc est-ce que vous avez des explications sur cette pompe à chaleur ? Les modalités « RR – OR ». Et après, si j'ai bien... si je me rappelle bien, cette école ne fait... n'est pas dans un programme de rénovation.

M. LE MAIRE : Ah si. Alors sur la question...

Mme RAMI : Du bâti.

M. LE MAIRE : Je regardais... Alors si, en l'occurrence, si vous êtes passée récemment devant Curie, nous sommes en train de l'isoler, justement. Vous n'avez pas vu les échafaudages devant l'école Curie ? Et par ailleurs, donc Joliot-Curie fait l'objet d'un projet de consommation énergétique, de *relamping* en bon français, du changement de lampes notamment, et le changement de la chaudière pour une... pour cette chaudière. Je vous donnerai, si vous vous en êtes d'accord, les éléments sur le choix technologique de chaudière que je n'ai pas à l'heure où je vous parle. Mais je vous confirme en fait que l'école Joliot-Curie fait l'objet d'un grand projet à la fois de requalification interne. Il n'y a pas d'extension, il n'y a

rien de création. La végétalisation des cours d'école, on va commencer par la maternelle, et l'élémentaire qui suivra les... ça sera réalisé l'année prochaine. Et enfin, l'esplanade Joliot-Curie, qui est devant, va faire l'objet d'une végétalisation et la position de notamment... de stationnement vélo et de végétalisation. Voilà. Et je vous propose de vous envoyer les éléments de tout ce qui est isolation. Donc pour répondre à votre question, si, vous avez un grand projet d'isolation, alors c'est moins important que d'autres chantiers comme Camus, comme d'autres, mais voilà. Vas-y, je t'en prie.

Mme RONDEAU : Juste pour... Pardon. Ah ! Le micro il est collé. Pardon. Bonsoir. On a fait une étude. On a été accompagnés par la Métropole, là, dans le cadre de... enfin de ce qui nous lie pour ces sujets-là. Et on a fait une analyse coût/bénéfice de la rénovation justement énergétique, enfin notamment de l'isolation. Et donc on a fait un choix d'isolation des murs. On refait l'étanchéité du toit sans isolation, parce que le coût était très important pour un apport très faible. Et la chaudière est... arrivant en bout de vie, on a une pompe à chaleur. Et là, par contre oui, je ne veux pas dire de bêtises, comme M. le Maire, donc ça, on vous l'apportera.

M. LE MAIRE : On vous donnera les éléments de... du choix technologique. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, je vous en prie.

M. PEYRELONGUE : Merci, M. le Maire. Alors, j'avais une question sur la 41. Il est question d'un emprunt environnemental et social qui normalement est soumis à certaines... à certains critères pour être délivré. Donc, j'aurais aimé soit à voir quel type de projet vous visez avec ce... cet emprunt.

M. LE MAIRE : Alors, d'abord, je voudrais vous indiquer que François JESTIN, puisque vous me parlez de finances, a donné sa procuration à Sophie RONDEAU. En fait, ce sont 3 millions d'euros qui vont venir abonder, pas forcément un projet spécifiquement, mais les différents projets de la Ville qui répondent en partie aux engagements. Voilà. Donc vous... vous avez vu c'est un taux variable EURIBOR. Vous savez qu'on est aidés aussi par des structures qui nous permettent de choisir, dans un contexte très compliqué. C'est « 1A » sur la cote de GISSLER. Donc c'est notamment des... ce qu'on appelle... c'est ce qu'il y a de plus vertueux et de moins risqué pour les collectivités. Et donc c'est un premier emprunt. Donc là-dessus, donc... et vous annoncer qu'on devrait relancer une campagne, conformément à ce qui vous a été présenté dans le budget, à l'automne 2025, pour couvrir les dépenses. Voilà. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 28/04/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 21/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. SOGLO – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET
N° 2 28/04/25	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 03/04/2025, soit une case située au columbarium, n° 167 pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).	Mme BASTERES – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 3 28/04/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 26/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 7 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme GAUZERE – Canet en Roussillon (66)	Jeanne SALLET
N° 4 29/04/25	Passation d'un avenant fixant le montant définitif du marché de services relatif à l'assurance dommages ouvrage concernant les travaux de réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps à la somme de 207 217,98 € TTC. Sachant que le montant de cet avenant engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial concerné, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à sa passation lors de sa réunion du 28/04/2025.	GROUPEMENT CONJOINT : SAS HOCQUET ET HILLE ASSURANCES (mandataire - courtier) – Dunkerque (59) MUTUELLE ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCES (co- traitant – compagnie d'assurances) – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY
N° 5 29/04/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 05/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. LIST – Gradignan (33)	Jeanne SALLET
N° 6 29/04/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 17/11/2015, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème}	Mme GRANGE - Pessac (33)	Jeanne SALLET

	Division, 3 ^{ème} rang, n° 15 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).		
N° 7 29/04/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 18/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme SANDERRE – Mios (33)	Jeanne SALLET
N° 8 30/04/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 15/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme PORTIER – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 9 30/04/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 18/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 4 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme DOMMERC – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 10 30/04/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 27/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 7 ^{ème} Division, 2 ^{ème} rang, n° 13 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme GARETTI DE FERRERE – Cestas (33)	Jeanne SALLET
N° 11 02/05/25	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum relatif à l'assistance technique en vue de l'acquisition d'équipements pour un planétarium pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa date de notification.	Jacques GUARINOS (auto-entrepreneur) – Avezieux (42)	Emmanuel SALLABERRY
N° 12 02/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 21/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 6 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme PONTACQ – Boissise-La-Bertrand (77)	Jeanne SALLET

N° 13 02/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 28/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 1 ^{er} rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme TRUFFI – Villenave d'Ornon (33)	Jeanne SALLET
N° 14 02/05/25	Délivrance d'une concession pour 30 ans à compter du 20/03/2025, soit une case située au columbarium, emplacement n° 166, pour la somme de 1 078,00 € (soit 718,67 € pour la Ville et 359,33 € pour le CCAS).	M. FAUQUET – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 15 02/05/25	Suite à négociation fructueuse, attribution du marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables relatif à la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus, faisant suite au concours restreint sur avant-projet sommaire, pour un forfait provisoire de rémunération à 806 791,57 € HT, soit 968 149,89 € TTC, compte tenu d'une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage de 5 932 291,00 € HT, soit 7 118 749,20 € TTC (valeur en octobre 2023).	GROUPEMENT : SARL HIRU ATELIER D'ARCHITECTURES (architecte mandataire) – Bayonne (64) SAS ESNARD & SANZ ARCHITECTES ASSOCIES – Bordeaux (33) SELARL PREMIER PLAN (paysagiste, études techniques : VRD) – Biarritz (64) BUREAU D'ETUDE VIVIEN (études techniques : fluides, thermiques, énergétique, géothermie) – Mérignac (33) SCOP INTERSECTIONS (études techniques : structures) – Bordeaux (33) SARL EMACOUSTIC (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33) SAS VPEAS (économie de la construction) – Bordeaux (33) SCIC SA NOBATEK / INEF4 (performances environnementales) –	Emmanuel SALLABERRY

		Bordeaux (33)	
N° 16 05/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 26/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 15 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme LEPINARD – Corent (63)	Jeanne SALLET
N° 17 05/05/25	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 07/04/2025, soit une case située au columbarium, emplacement n° 168, pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).	Mme LESPIAUCQ – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 18 05/05/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 15/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 2 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme SOUVANHEUANE – Montréal (Canada)	Jeanne SALLET
N° 19 06/05/25	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile de la Ville afin d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages liés aux dégradations commises sur deux véhicules de la police municipale et aux jets de projectiles et tirs tendus de mortiers sur deux équipages de la police municipale de la part de plusieurs individus regroupés sur l'esplanade Charles de Gaulle, et ce à la suite du contrôle d'un individu en situation d'infractions routières. Pour ce faire, il est donné délégation de signature à M. BOURNISSOUT, chargé de mission « prévention-sécurité).		Emmanuel SALLABERRY
N° 20 06/05/25	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de deux spectacles dansés à destination des classes maternelles, puis du tout public, le 13/05/2025 dans le cadre de la Semaine de l'Enfance. Montant de la prestation : 1 300,00 € nets de TVA	COLLECTIF bOp – Floirac (33)	Vincent BESNARD
N° 21 06/05/25	Passation d'une convention pour le prêt à titre gracieux en faveur de la Ville de gradins dans le cadre de la représentation d'un spectacle intitulé « Monologue culinaire » le 22/08/2025 à proximité du Dôme, à l'occasion de « L'été métropolitain ».	ASSOCIATION MIX- CITE – Talence (33)	Vincent BESNARD

N° 22 06/05/25	Signature d'une convention autorisant l'utilisation du parc Peixotto du 04/07 au 29/08/2025 dans le cadre de l'organisation de « Talence Estival ».	TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 23 06/05/25	Conclusion d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un spectacle de cirque acrobatique à destination d'un public familial le 14/05/2025 au parc Peixotto dans le cadre de la semaine « L'enfant dans sa ville » et à l'initiative du Conseil Municipal des Enfants. Montant de la prestation : 1 900,00 € TTC	ASSOCIATION SMART CIE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 24 07/05/25	Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux municipaux (bâtiment scolaire et cour de l'école Pablo Picasso) pour la période allant du 11 au 25/07/2025 et ce, pendant la durée des travaux de mise en conformité des locaux occupés par le bénéficiaire au sein du Château de Thouars sis allée des Petits Rois à Talence.	ASSOCIATION LES BONS PETITS DIABLES – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 25 09/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 23/05/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 6 ^{ème} rang, n° 7 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. TARRIEU – Bègles (33)	Jeanne SALLET
N° 26 09/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 02/05/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 11 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme BARRIERE – Gradignan (33)	Jeanne SALLET
N° 27 09/05/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 18/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 20 ^{ème} rang, n° 2 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme MUSSET – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 28 09/05/25	Signature d'une convention pour le prêt de matériel son et lumière d'une valeur de 54 090,28 € du 16 au 22/05/2025 dans le cadre de l'organisation des concerts « Autour de la Folia » programmés le 19/05/2025 à l'église de la Sainte Famille par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD

N° 29 09/05/25	Signature d'une convention de prêt de matériel son et lumière d'une valeur de 60 501,20 € du 27 au 28/05/2025 dans le cadre du spectacle « Jack et le haricot magique » des élèves d'initiation de l'Ecole municipale de musique et de danse programmé le 27/05/2025 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 30 09/05/25	Signature d'une convention de prêt de matériel son et lumière d'une valeur de 54 526,35 € du 02 au 17/06/2025 dans le cadre du concert du département claviers-percussions de l'Ecole municipale de musique et de danse programmé le 16/06/2025 à l'église Notre-Dame de Talence.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 31 09/05/25	Signature d'une convention de prêt de matériel son et lumière d'une valeur de 38 479,19 €, du 25 au 26/06/2025 à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse pour la conférence musicale intitulée « Sur les chemins de l'interprétation » programmée le 25/06/2025 à l'église de la Sainte Famille.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 32 12/05/25	Souscription des accords-cadres multi-attributaires à bons de commande sans montant minimum pour les lots 1, 2 et 3 et un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum pour le lot 4 suivants relatifs aux contrôles techniques, aux vérifications réglementaires et aux missions de coordination pour une durée ferme allant de leur date de notification au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028 : - Lot 1 – Contrôle technique de la construction Montants annuels maximum par titulaire : - 325 000,00 € HT (titulaire 1) - 275 000,00 € HT (titulaire 2) - 200 000,00 € HT (titulaire 3) - Lot 2 – Inspections et vérifications réglementaires des installations et équipements Montants annuels maximum par titulaire :	<u>3 TITULAIRES :</u> <u>Titulaire 1 :</u> DEKRA INDUSTRIAL SAS – Le Haillan (33) <u>Titulaire 2 :</u> SAS JPS CONTROLE – Bordeaux (33) <u>Titulaire 3 :</u> BUREAU ALPES CONTROLES SAS – Bruges (33) <u>3 TITULAIRES :</u> <u>Titulaire 1 :</u>	Emmanuel SALLABERRY

	- 90 000,00 € HT (titulaire 1) - 60 000,00 € HT (titulaire 2) - 50 000,00 € HT (titulaire 3) - Lot 3 – Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) Montants annuels maximum par titulaire : - 225 000,00 € HT (titulaire 1) - 175 000,00 € HT (titulaire 2) - Lot 4 – Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) Montant annuel maximum : 150 000,00 € HT	PREVELIT SUD OUEST SAS – Bordeaux (33) <u>Titulaire 2</u> : APAVE SA (mandataire du groupement) – Courbevoie (92) SAS APAVE EXPLOITATION France (co-traitant n° 2) – Artigues près Bordeaux (33) SAS APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France (co-traitant n° 3) – Artigues près Bordeaux (33) <u>2 TITULAIRES</u> : <u>Titulaire 1</u> : PRESENTS SA – Bruges (33) <u>Titulaire 2</u> : SAS J2COORDINATION – Villenave d'Ornon (33) NAMIXIS-SSICoor SAS – Gradignan (33)	
N° 33 12/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 21/01/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme BARBAZANGE – Cissac-Médoc (33)	Jeanne SALLET
N° 34 12/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 26/06/2017, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. BARRAGNE-BIGOT – Talence (33)	Jeanne SALLET

N° 35 12/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 29/05/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 11 ^{ème} rang, n° 15 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme PADIAL – Eysines (33)	Jeanne SALLET
N° 36 12/05/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 09/05/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 11 ^{ème} rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme HAVET – Sainte-Terre (33)	Jeanne SALLET
N° 37 13/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 12/06/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 2 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme GRAU – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 38 13/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 03/06/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 12 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme DUBOIS – Saint-Sulpice-et-Cameyrac (33)	Jeanne SALLET
N° 39 13/05/25	Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 152/2025 en date du 07/05/2025 afin de corriger une erreur matérielle portant sur le montant de la concession concédée pour 10 ans à compter du 15/04/2025, et ce moyennant la somme de 252,00 € (168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme SOUVANHEUANE – Montréal (Canada)	Jeanne SALLET
N° 40 16/05/25	Dépôt d'un dossier de déclaration préalable en vue de l'installation d'une pompe à chaleur sur l'école Joliot-Curie sise 42 rue de Suzon à Talence.		Emmanuel SALLABERRY
N° 41 20/05/25	Décision de contracter un emprunt Environnemental et Social d'un montant total de 3 000 000,00 €.	SOCIETE GENERALE – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY

	Le prêt est consenti jusqu'au 10/06/2045 et s'amortira sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 10/06/2025. Phase de mobilisation : non Phase de consolidation : d'un commun accord entre la Société Générale et la ville de Talence, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux variable de marché » Environnemental et Social sur le contrat « Taux de marché » selon les conditions présentées ci-dessous : Montant : 3 000 000,00 € Date de départ : 10/06/2025 Maturité : 10/06/2045 (20 ans) Amortissement : Linéaire (capital constant) Périodicité : Trimestrielle Base de calcul : Exact/360 Taux d'intérêts : Chaque périodicité du 10/06/2025 au 10/06/2045 : Euribor 3M + 1,02 % L'Euribor 3M est fixé à J-2 début de période. Indice flooré à zéro. Soultte de rupture des conditions financières : Une soultte de rupture des conditions financières sera due par le client (i) dans un certain nombre de cas (ii) et selon des modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire. Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec la Société Générale.		
N° 42 21/05/25	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 21/05/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Série, n° 36G d'une superficie totale de 2,64 m ² soit 3,00 x 0,88 m pour la somme de 2 405,04 € (soit 1 603,36 € pour la Ville et 801,68 € pour le CCAS).	Mme FEUMBA – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 43 22/05/25	Passation d'un avenant aux accords-cadres n° 25/03-3 « gazons », n° 25/03-5 « substrats » et n° 25/03-7 « gazons de placage » afin de prendre en compte la procédure de fusion par voie d'absorption concernant la SAS Compagnie industrielle et commerciale sise 1 impasse des Grives à Beychac et Caillau au profit du bénéficiaire ci-après.	SAS GROUPE NAU – Reignac (16)	Emmanuel SALLABERRY
N° 44 22/05/25	Passation d'un avenant aux accords-cadres n° 25/16-2 « fournitures pour protection des	SAS GROUPE NAU – Reignac (16)	François JESTIN

	végétaux » afin de prendre en compte la procédure de fusion par voie d'absorption concernant la SAS Compagnie industrielle et commerciale sise 1 impasse des Grives à Beychac et Caillau au profit du bénéficiaire ci-après.		
N° 45 23/05/25	Souscription des marchés de travaux suivants afférents à la réhabilitation du parc Grand Peixotto – Margaut pour un délai global d'exécution de 1500 jours calendaires à compter de la date précisée au 1^{er} ordre de service : - Lot 1 – VRD Montant plafond attribué en € TTC : 2 495 973,60 € - Lot 2 – Espaces verts Montant plafond attribué en € TTC : 512 827,44 € - Lot 3 – Fontainerie Montant plafond attribué en € TTC : 500 197,08 €	EUROVIA GIRONDE SAS – Mérignac (33) PINSON PAYSAGE MIDI PYRENEES SAS – La Brède (33) CCA PERROT SASU – Puisseux Pontoise (95)	Emmanuel SALLABERRY
N° 46 26/05/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 11 064,04 €, du 26/06 au 02/07/2025, dans le cadre de la programmation artistique du festival En Plein Arts du 27/06/2025.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 47 26/05/25	Passation d'une convention en vue de la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle accueil périscolaire de l'école maternelle Georges Lasserre), à compter de la rentrée scolaire (septembre 2025) jusqu'au dernier jour de l'année scolaire (juillet 2026), renouvelable tacitement au maximum 2 fois, afin d'y organiser des activités dans le cadre du « Relais Assistantes Maternelles ».	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 48 26/05/25	Passation d'un avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Requiem de Gabriel Fauré » joué le 14/03/2025 à l'église de la Sainte Famille afin de prendre en compte l'ajustement du coût de ce spectacle qui est passé de 4 220,00 € TTC à 2 027,25 € TTC pour la Ville, du fait de la nouvelle politique tarifaire du bénéficiaire.	OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 49 26/05/25	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle tout public « La guinguette magique » du 27/06/2025 à proximité	ASSOCIATION LES THERESES – Tournepieuille (31)	Vincent BESNARD

	du Dôme de Talence dans le cadre de la programmation du festival En Plein Arts. Montant des prestations : 2 240,00 € nets de TVA		
N° 50 26/05/25	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle tout public « A tiroirs ouverts » du 27/06/2025 à proximité du Dôme de Talence dans le cadre de la programmation du festival En Plein Arts. Montant des prestations : 2 734,00 € nets de TVA	ASSOCIATION COMPAGNIE MAJORDOME – Val Revermont (01)	Vincent BESNARD
N° 51 26/05/25	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle tout public « En éventail » du 27/06/2025 à proximité du Dôme de Talence dans le cadre de la programmation du festival En Plein Arts. Montant des prestations : 5 380,50 € TTC	COMPAGNIE FIVE FOOT FINGERS – Malakoff (92)	Vincent BESNARD
N° 52 28/05/25	Location de l'église de la Sainte Famille le 19/05/2025 pour les concerts organisés par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse autour du thème baroque « La Folia ». Montant de la dépense : 250,00 € TTC	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 53 28/05/25	Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 23-18 relatif à la construction d'une cuisine centrale afin de confier à l'un des co-traitants du groupement titulaire dudit marché la réalisation d'un dossier dit « Loi sur l'Eau » pour un montant de + 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC. Montant initial du marché n° 23/18 (forfait provisoire de rémunération) : 757 129,56 € TTC Montant avenant : + 1 500,00 € HT Nouveau montant du marché : 758 929,56 € TTC	SARL BONNET (études techniques VRD – co- traitant) / Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 54 28/05/25	Location de l'église de la Sainte Famille le 25/06/2025 pour l'organisation du concert du chœur adulte de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, puis de la conférence musicale intitulée « Sur les chemins de l'interprétation ». Montant de la dépense : 250,00 € TTC	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 55 30/05/25	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 30/05/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 12ter Série, n° 6G d'une superficie totale de 3,45 m ² soit 3,00 x 1,15 m pour la somme de	Mme JEAN MARIE ALPHONSINE – Talence	Jeanne SALLET

	3 142,95 € (soit 2 095,30 € pour la Ville et 1 047,65 € pour le CCAS).		
N° 56 02/06/25	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation d'un concert suivi d'un bord de plateau de l'ensemble La Néréide, trio de trois chanteuses, le 06/06/2025 au Château Margaut à l'occasion des portes ouvertes de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. La jauge intérieure étant de 30 personnes, au-delà le public sera invité à écouter aux bords des fenêtres dans le jardin du château. Le coût de cession s'élève à 263,75 € TTC.	ASSOCIATION ENSEMBLE PYGMALION – Paris (75)	Vincent BESNARD
N° 57 02/06/25	Passation d'un contrat de prêt à titre gracieux de la torche olympique du 05/06 au 11/06/2025 qui sera exposée le 06/06/2025 dans le cadre de la Journée Olympique.	BORDEAUX METROPOLE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 58 02/06/25	Passation d'un second avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 23-18 relatif à la construction d'une cuisine centrale pour : - Arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel continuera de porter l'engagement de la maîtrise d'œuvre : 4 656 852,97 € HT, soit 5 588 223,56 € TTC - Rendre définitif le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre : 639 018,69 € HT, soit 766 855,43 € TTC Forfait provisoire de rémunération du marché n° 23/18 : 630 941,30 € HT Rappel du montant avenant n° 1 : + 1 500,00 € HT Montant avenant n° 2 (stade APD) : + 6 577,39 € HT Forfait définitif de rémunération du marché n° 23/18 : 766 822,43 € TTC	Groupement conjoint dont le mandataire est SARL BPA ARCHITECTURE – Montpellier (34)	Emmanuel SALLABERRY
N° 59 03/06/25	Contrat de location en faveur de la ville à titre gracieux du 06 au 07/06/2025 de la salle du Solarium pour le spectacle des élèves du département Danse de l'Ecole municipale de musique et de danse du 07/06/2025.	MAIRIE DE GRADIGNAN – Gradignan (33)	Vincent BESNARD
N° 60 04/06/25	Versement de la somme de 100,00 € à chacun des trois policiers municipaux ayant bénéficié de la protection fonctionnelle accordée par la Ville par arrêtés municipaux en date du 30/01/2021, à la suite de frais d'outrages commis à l'encontre de personnes chargées d'une mission de service public pour lesquels l'auteur a été reconnu coupable par jugement du tribunal correctionnel du 01/08/2024 et condamné à verser à chacun une indemnité de 100,00 € au titre du préjudice		Emmanuel SALLABERRY

	moral. L'auteur des faits n'ayant pas procédé à l'indemnisation, la collectivité est dans l'obligation de réparer les préjudices subis par ses agents du fait de l'exercice de leurs fonctions conformément aux dispositions de l'article L. 134-5 du CGCT.		
N° 61 04/06/25	Versement de la somme de 200,00 € à un policier municipal ayant bénéficié de la protection fonctionnelle accordée par la Ville par arrêté municipal en date du 09/10/2024, à la suite de frais d'outrages commis à l'encontre d'une personne chargée d'une mission de service public pour lesquels l'auteur a été reconnu coupable par jugement du tribunal correctionnel du 09/10/2024 et condamné à verser à cet agent une indemnité de 200,00 € au titre du préjudice moral. L'auteur des faits n'ayant pas procédé à l'indemnisation, la collectivité est dans l'obligation de réparer les préjudices subis par ses agents du fait de l'exercice de leurs fonctions conformément aux dispositions de l'article L. 134-5 du CGCT.		Emmanuel SALLABERRY
N° 62 05/06/25	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » sise dans le Château de Thouars avec prise d'effet à compter de sa signature.	SOCIETE HEDONE – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 63 11/06/25	Afin de mettre à jour la base de données permettant l'application de la taxe sur la publicité extérieure et de bénéficier d'une assistance à la gestion de cette taxe, passation d'un marché d'assistance et de suivi pour la mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité extérieure pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2025, renouvelable tacitement deux fois un an soit jusqu'au 31/12/2027. Montants des dépenses révisables auxquelles s'ajoutent le remboursement des frais d'envois : 2025 : 4 116,00 € TTC 2026 : 10 344 ,00 € TTC 2027 : 4 116,00 € TTC	SAS GPAC (REFPAC-G.P.A.C.) – Marcq en Baroeul (59)	François JESTIN

Le conseil prend acte de ces décisions »
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 3 – Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base

N° 4 – Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base

M. LE MAIRE : Donc on va revenir sur la 3 que je vous propose de regrouper également avec la 4. Si vous en êtes d'accord. En tout cas, vous pouvez évidemment voter différemment. Je

voudrais d'abord saluer le retour de M. HANOTIN ici présent, qui nous avait fait l'honneur de sa présence au mois de janvier. On avait discuté, il est au fond là-bas, c'est le M. en chemise blanche.

Mme FABRE-TABOURIN : Il n'a pas changé.

M. LE MAIRE : Non, mais il y a certaines personnes qui n'étaient pas là lorsqu'il était voilà. Vous indiquer que M. HANOTIN reprendra ses fonctions et ses délégations euh à compter du 1^{er} septembre 2025. Vous avez donc sur la 3 et la 4 qui majorent le retour de ces indemnités à compter de cette date. Y a-t-il des remarques, des questions ? Quels sont vos votes, s'il vous plaît ? Pour à l'unanimité pour les deux délibérations ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Pour raisons professionnelles, et pour une année, Monsieur Guillaume HANOTIN était devenu en août 2024 conseiller municipal sans délégation. A compter du 1^{er} septembre 2025, Monsieur Guillaume HANOTIN reprenant des fonctions de conseiller municipal délégué, il convient de mettre à jour les indemnités de fonction des élus.

Considérant que pour une commune de 42 119 habitants (population de la Ville de Talence au début de ce mandat), le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant également que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation, est fixé, au maximum, à 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant que l'enveloppe maximale autorisée est égale à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027) pour le Maire et à 33 % du même indice multiplié par le nombre d'adjoints (16).

Je vous propose ainsi de fixer, à compter du 01/09/2025, conformément aux articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, les taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme il suit :

			Indemnité de fonction de base	
			%	Montant
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	90,00%	3 699,47 €
FABRE-TABOURIN	Frederique	1ère adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
SALLET	Jeanne	2ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
JESTIN	Francois	3ème adjoint au Maire	29,70%	1 220,82 €
RONDEAU	Sophie	4ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
BESNARD	Vincent	5ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CASTAGNERA	Daniele	6ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
GIRON	Charley	7ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CHADEBOST	Jacqueline	8ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
ERCHOUK	Salem	9ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
THOMAS-PITOT	Laetitia	10ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
FARGUES	Frederic	11ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
MADRID	Isabel	12ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
COLDEFY	Mathieu	13ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CHABBAT	Chantal	14ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
JOYON	Mathieu	15ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
BONNIN	Jean Jacques	16ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
MICOINE	Helene	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
JEAN	Gerald	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	3,15%	129,48 €
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
BONORON	Simone	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
ROSAY	Petra	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
TOTAL			616,30%	25 333,13 €

Les majorations pouvant être votées au titre de la dotation de solidarité urbaine et de commune siège des

bureaux centralisateurs du canton prévues à l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales feront l'objet d'une délibération distincte présentée au cours de cette même séance du conseil municipal.

Ces indemnités de fonctions subiront par ailleurs les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires. »

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit
Talence)

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Après avoir déterminé le montant de l'indemnité de base allouée aux membres du conseil municipal, il appartient désormais au conseil de se prononcer sur les majorations pouvant être appliquées. En effet, au titre des dispositions de l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales, la ville de Talence entre dans plusieurs cas d'ouverture de majoration de l'indemnité de base :

- En tant que commune bénéficiaire de la DSU, et pour une population de la strate de celle de Talence, l'indemnité de base peut être majorée dans la limite de :
 - o 22,22 % pour les indemnités du Maire
 - o 33,33 % pour les indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués
- En tant que commune siège des bureaux centralisateurs de canton, la majoration est fixée à 15 % maximum de l'indemnité de base.

Ces indemnités étant cumulables, il est proposé d'appliquer les majorations indiquées aux indemnités de base votées précédemment.

Ceci étant exposé, il est vous demandé, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante, en majorant l'indemnité de base du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués à compter du 01/09/2025 comme indiqué ci-dessus (et conformément au tableau ci-dessous).

			Indemnité de fonction de base		Majoration DSU	Majoration chef lieu de canton	Indemnité totale
			%	Montant			
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	90,00%	3 699,47 €	822,10 €	554,92 €	5 076,49 €
FABRE-TABOURIN	Frederique	1ère adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
SALLET	Jeanne	2ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
JESTIN	Francois	3ème adjoint au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
RONDEAU	Sophie	4ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
BESNARD	Vincent	5ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CASTAGNERA	Daniele	6ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
GIRON	Charley	7ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CHADEBOST	Jacqueline	8ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
ERCHOUK	Salem	9ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
THOMAS-PITOT	Laetitia	10ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
FARGUES	Frederic	11ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
MADRID	Isabel	12ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
COLDEFY	Mathieu	13ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CHABBAT	Chantal	14ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
JOYON	Mathieu	15ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
BONNIN	Jean Jacques	16ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
MICOINE	Helene	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
JEAN	Gerald	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	3,15%	129,48 €	43,16 €	19,42 €	192,06 €
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €	43,16 €	19,42 €	192,06 €
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €			0,00 €
BONORON	Simone	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
ROSAY	Petra	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
TOTAL			616,30%	25 333,13 €	7 533,21 €	3 574,92 €	36 441,27 €

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. »

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit
Talence)

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 5 – Rapport d'activité de la Médiatrice Territoriale

M. LE MAIRE : Oui. Alors, vous savez que c'est un élément qui donc nous a permis... notre médiatrice territoriale qui est évidemment Rosine SAUTOUR que vous connaissez. C'est le premier rapport d'activité qui est présenté depuis le renouvellement de son contrat en juillet 2023. Donc, aujourd'hui, vous nous aviez demandé un certain nombre de choses sur le rapport. Je pense notamment aux interventions de M. JOLIOT et Mme QUÉLIER d'ailleurs qui nous avaient fait ces remarques, mais je crois que ça n'écoute plus rien au fond, donc je vais parler après dans le vide. Vous dire que donc ce rapport a été complété, vous indiquer notamment qu'elle a été saisie 91 fois, cette médiatrice sur l'année qui vient de... enfin sur l'année 2024 et, notamment, grâce aux outils qui ont été mis en œuvre, notamment les formulaires de rendez-vous, les tableaux de suivis. Il y a aussi une permanence importante qu'elle réalise avec ses activités et vous rappeler également qu'elle fait ses permanences à la Maison des droits de l'homme le jeudi de 12h à 13h30, et ce, depuis 2024. Elle est saisie, notre médiatrice, une fois sur deux par téléphone, une fois sur trois en permanence, et le reste, par mail. On constate d'abord que c'est une saisine qui est plutôt courante et finalement relativement constante par téléphone et, notamment, ce qui est plus pratique aussi pour les personnes qui sont éventuellement seules, isolées, âgées ne maîtrisant pas bien aussi, parfois, les outils informatiques. Les thématiques des saisines restent relativement constantes d'une année sur l'autre. Il y a eu en 2024, notamment une grande saisine sur la validité des tickets d'entrée de la piscine du Stade nautique Henri DESCHAMPS. Alors vous savez que pendant de très longs mois, nous avons demandé aux gens d'échanger d'anciens tickets, qui d'ailleurs avaient deux formules, « été – hiver ». Eh bien, un grand nombre de personnes, deux ans après, se sont rendu compte que... leurs billets... donc en fait ils nous ont demandé le remboursement ou le changement de ces billets qui n'avaient pas la même valeur. Donc voilà, c'est pour ça aussi que l'on a eu ce pic après l'ouverture en 2023. On y trouve également des saisines sur les demandes de permis de construire. C'est aussi le maître mot de cela. Et donc l'issue des médiations, ça, c'est quand même un point très important. 75 %, trois affaires sur quatre, sont traitées ; 17 % sont réorientées et à l'heure où on a imprimé, 8 %. Donc le taux de réussite de la médiation est très fort et il est même passé de 63 à 75 %.

Nous avons établi un flyer, en bon français également, pour permettre aux gens, ce sont des métiers qui sont relativement nouveaux, quelques villes en ont, c'est le cas de Bordeaux, de Pessac, du Bouscat, de Talence maintenant, de manière en fait, à faire de ce rôle-là, quelque chose, un pivot qui, je le rappelle, est une puissance d'appel de médiation sur des décisions de la collectivité. Et, par ailleurs, et c'est un travail peut-être moins retraceable dans les tableaux Excel, mais très important, c'est le fait de pouvoir influencer sur un certain nombre de décisions pour prendre des décisions ou changer quel... tel fonctionnement ou telle ou telle délibération, pour nous permettre de mieux coller aux attentes des citoyennes et des citoyens. Voilà, mes chers collègues, est-ce que vous avez des questions ? Ah non ? Si.

Mme RAMI : Non, c'est... il n'y a pas de remarque là-dessus. Juste, apparemment, vous n'avez pas pris nos votes pour les deux précédentes délibérations.

M. LE MAIRE : Ah si ! Pour.

Mme RAMI : Mais mal. Ah mais mal...

M. LE MAIRE : Ah ben on m'a dit pour.

Mme RAMI : Voilà, est-ce que vous avez bien pris que c'était NPPV pour l'ensemble du groupe.

M. LE MAIRE : Ah ben non ! J'ai entendu pour.

Mme DE MARCO : Vous n'avez pas entendu ?

M. LE MAIRE : Pardon, je peux parler avec vos collègues, ils ont dit pour, ma chère collègue.

Mme RAMI : Non, les indemnités, c'est NPPV pour...

M. LE MAIRE : Mais pardon, vos collègues de... c'est pour. Alors je vous propose d'abord de voter, puis on va revoter pour la 3 et la 4. Alors, est-ce que... la 5, pardon... Le rapport d'activité... il ne se vote pas. Donc vous êtes d'accord. Il n'y a pas de question. M. JOLIOT, pardon. Merci, Mme la Sénatrice.

M. JOLIOT : Oui, je ne sais pas si... Ça a été dit ou pas, je voulais savoir si la médiatrice s'était autosaisie, puisque je sais qu'elle a une possibilité d'autosaisine. Je voulais savoir si le cas s'était présenté.

M. LE MAIRE : Alors pas que je sache. D'autosaisie... je pense que c'est vraiment un... Non, pas... pas à ma connaissance. Voilà. Non. Alors donc est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce rapport qui ne se vote pas ?

Nous allons donc refaire le vote et je vous redis qu'on m'a dit « pour », Mme RAMI. Alors j'en déduis peut-être qu'il va y avoir un vote différent. Alors on va faire... Mme QUÉLIER, qu'est-ce que vous faites sur la 3 et la 4 ? Vous avez le droit de... donc Mme QUÉLIER, on est d'accord que vous ne m'avez rien dit tout à l'heure. Donc là vous passez NPPV. Très bien. Alors M. JOLIOT, vous votez pour, très bien. Mme RAMI.

Mme RAMI : Alors pour le groupe, c'est NPPV.

M. LE MAIRE : Alors Denise... Alors attendez, « pour », pour M. BARDIN.

Mme RAMI : Ah oui d'accord.

M. LE MAIRE : Et NPPV pour le reste de « Talence en transition ».

La délibération est de nouveau adoptée et vos votes seront... C'est à cause des ventilateurs peut-être.

Mme DE MARCO : C'est à cause du ventilateur.

M. LE MAIRE : On peut arrêter le ventilateur. En tout cas, visiblement, il brasse du vent à gauche, hein. Donc... allez... Je peux juste demander aux techniciens qui s'occupent des

micros, je ne sais pas si on a la possibilité peut-être de faire un poil mieux. L'acoustique dans cette salle n'est pas tout à fait Alors délibération n° 6 Mme la Secrétaire.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose,

« Par délibération en date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a créé le poste de Médiateur territorial. Pour rappel, à l'instar de l'ancien Médiateur de la République, il s'agit d'un médiateur institutionnel doté d'une double fonction :

- d'une part, faciliter la résolution des litiges entre l'administration municipale et les usagers des services publics,
- d'autre part, formuler des propositions de réforme de l'Administration ou d'amélioration des règlements et des pratiques afin de prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatifs et contribuer ainsi à améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

Le recours au Médiateur Territorial est gratuit et soumis à la confidentialité. Il doit être par ailleurs d'un accès direct et aisé (saisine par écrit et transmise par courrier, courriel, fax ou par le biais de correspondant). Il peut également s'autosaisir des situations qu'il juge les plus préoccupantes.

Par délibération en date du 3 juillet 2023, vous avez reconduit pour 3 ans la médiatrice territoriale Madame Rosine SAUTOUR.

Aujourd'hui nous portons à votre connaissance son rapport d'activités pour l'année 2024. »

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 6 – Convention d'occupation du domaine public Pavillon d'entrée parc Peixotto

M. LE MAIRE : Oui. En sachant que, suite à votre demande, Mme RAMI, nous vous avons transmis, je l'espère, les pièces complémentaires qui vous ont permis de... d'analyser. Vous le savez, on en a souvent discuté dans le cadre des opérations du Grand Peixotto-Margaut, menées notamment par Mme la première adjointe et ses équipes, nous avons décidé de créer un espace de restauration et de convivialité qui va se trouver à l'entrée du parc Peixotto, juste entre les pavillons et les toilettes. Cet espace-là, vous le savez, sera à la fois sur Peixotto et sur Margaut, ce qui est une forme très affirmée de mettre l'accent sur la réunification des deux parcs. Il y avait eu, je veux vraiment le dire ici et remercier Frédérique FABRE-TABOURIN ici, une vraie méthodologie assez novatrice sur ce dossier. En l'occurrence, avant d'établir le préprogramme et le cahier des charges, le fait d'interroger l'ensemble des acteurs de la Ville et, également, des chambres consulaires, pour nous permettre d'établir le cahier des charges qui correspondait aux souhaits de la ville, notamment la nourriture de qualité, un certain nombre de choses ; mais un cahier des charges qui soit compatible d'une activité, et notamment s'interroger sur quelle surface, quelle durée, etc. L'opération donc... les opérations, donc de début des travaux commenceront donc cet automne de ce même pavillon. On sera sur une livraison, cet hiver, avec les travaux de la phase 1 du grand Peixotto-Margaut. Je ne vais pas revenir, puisque nous l'avons déjà approuvé ensemble. Donc c'est une durée de 12 ans. Je voudrais vous rappeler que le montant de l'investissement est prévu pour 300 000 €, parce que la Ville met à disposition des locaux, mais il faut les remplir, notamment... d'établissements techniques.

Nous avons fait une annonce et dans des publications spécialisées, et notamment dans l'Union des Métiers de l'Industrie de l'Hôtellerie pour nous permettre d'avoir un certain nombre d'éléments et nous avons eu une phase de publicité entre le 7 février et le 18 avril. Je voudrais vous rappeler que la valeur technique, la valeur esthétique et le montant de la redevance ont été aidés... mais je le redis avec un poids très important à la fois sur l'offre technique, notamment la production, une offre de produits plutôt régionaux, avec des éléments d'ouverture. La valeur esthétique puisqu'il ne s'agit pas... il ne s'agissait pas d'avoir des parasols de marque en plastique jaune ou autres couleurs, quelque chose qui s'harmonise avec le patrimoine qui, je l'espère, et on le partage tous ensemble, continue de révéler sa très grande beauté au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Vous l'avez vu donc, le candidat retenu qui est indiqué ici, ce sont « Les Planches Éphémères ». « Planches Éphémères », c'est peut-être quelque chose qui vous parle. Ce sont des gens qui sont déjà... ont déjà été titulaires de certaines formes comme ça, notamment dans la ville du Bouscat, mais également sur la ville actuellement de Bordeaux et, également, en dehors de la Métropole. On a... j'ai... on a pu échanger sur la qualité avec une redevance, donc de 5 000 € annuelle et une part variable de 5 % du chiffre d'affaires. La convention devrait intervenir après le vote de ce soir en juillet 2025, et donc je vous le disais une mise à disposition des locaux janvier 2026, le temps aussi de les aménager pour pouvoir les faire. Est-ce que j'ai oublié quelque chose, Mme la première adjointe ?

Mme FABRE-TABOURIN : Non M. le Maire c'était parfaitement exhaustif.

M. LE MAIRE : Alors c'est parfait. Merci beaucoup et merci à tous les services parce que ce n'est quand même pas si simple que ça de mettre en place cette chose-là. Est-ce que vous avez des questions ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui. Alors, vous l'avez dit, c'est un sujet dont on a déjà parlé. Ça faisait l'objet d'une délibération en janvier 2024 et vous nous aviez, à l'occasion, clairement présenté vos intentions. Donc, je reprends. « *Dans un souci de bonne gestion de son domaine public, la Ville souhaite voir installer un lieu de petite restauration, ainsi qu'une activité de salon de thé, dans l'une des dépendances du château Peixotto* ». Donc sur ce principe, on y est favorable. On vous avait fait quelques remarques dessus. On avait soulevé quelques points, mais on est d'accord pour une offre modeste, accessible, locale et dans l'esprit du lieu. Mais quand on regarde précisément le prestataire que vous avez choisi, on s'est... enfin moi je me suis posé beaucoup de questions. Alors vous avez reparlé de la convention de 12 ans. Alors c'est une convention sur 12 ans pour un loyer qui est de 20 000 €/an et si on analyse l'ensemble des pièces, 20 000 €/an, c'est la redevance, plus les 5 % du chiffre d'affaires, sachant que dans le dossier de candidature, il annonce un chiffre d'affaires de 300 k€ par an, quand même. Donc ça veut dire que c'est 7 % qui vont lui revenir. Est-ce que... Moi, je trouve que c'est relativement peu. Et pour moi, c'est sous-évalué, quand même. On est dans un lieu patrimonial, un espace public patrimonial qui va profiter commercialement. Et la question que l'on se pose aussi, c'est peut-être de façon exclusive, aux animations qui vont se passer dans Peixotto, via l'attractivité. Je pense au « Mai talençais », je pense à beaucoup de choses. Donc c'est une question que l'on se pose. Est-ce que ce n'est pas quand même une privatisation d'un espace public patrimonial ?

Et ensuite, je ne m'attendais pas du tout à ce type de restauration, de petite restauration de salon de thé, parce que l'exploitant, toujours pareil, dans son dossier, il parle du « Pavillon Margaut », je reprends textuellement ce qu'il y a écrit : « *Une véritable expérience culinaire et culturelle* ». Il prévoit des concepts de « *Nature et Évasion* », d'*ambiance guinguette moderne*, de « *rythme lounge pour chiller* ». « *l'...onge* », pardon, « *l'...onge* », pour chiller, de *sets DJ programmés en saison estivale, pour un coucher de soleil apaisant* ». OK. Mais est-ce que c'est vraiment, ici, un principe inclusif et rassembleur ? Ici, on parle d'un lieu patrimonial dans un lieu public. « Les Planches Éphémères », ce sont plutôt des dispositifs qui ne sont pas pérennes à l'année. Ils sont là sur quelques mois dans l'année. D'accord. Donc, on est à Talence. Ça fait plutôt penser à Ibiza, ou des périodes un petit peu comme ça. Alors, je trouve qu'il y a quand même un dévoiement du concept qui a été présenté, par rapport à ce qu'on avait à la base. La question qu'on se pose, c'est : est-ce que vraiment ce sont ça les attentes des Talençais, ou juste un choix que vous avez fait, un choix de quelques élus ? Parce que là on ne crée pas, au final, un espace de petite restauration et de salon de thé. On plante... vous plantez quand même une marque commerciale, événementielle, dans un parc patrimonial. Ça ressemble à un business. Enfin, c'est... moi, c'est ce que j'ai ressenti et ce que je vous restitue là. Donc il y a un éclat... il y a un écart quand même, entre ce que vous avez présenté et le résultat qu'on va obtenir. Donc je vous le redis, on y... on dit oui à l'animation, mais pas à ce prix, pas dans ces conditions-là et pas sans contrôle. Un bail de 12 ans sur une structure comme ça, sans clause de revoyure, ça m'interroge aussi. On vous... c'est quelque chose que je vous avais dit dès le départ en janvier 2024.

M. LE MAIRE : Alors merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Mme GRESLAR NÉDÉLEC, comme ça, je vais proposer à Frédérique de vous répondre.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Oui pour continuer dans la lignée de ce que vient de dire Isabelle RAMI, j'avoue que j'ai été moi-même aussi... surprise, parce que franchement, on s'attendait à quelque chose effectivement de certainement plus familial. Enfin, j'ai fait le compte, si on va prendre un petit repas, c'est au moins 34 €. C'est déjà une certaine somme. Alors oui, on peut venir boire une coupe de champagne certainement. Le mobilier est très « lounge », chic bobo. Enfin, je sais bien que Pavillon Raba ferme parce que... il a coulé. Pavillon Margaut, enfin on n'est pas Versailles non plus. Enfin moi j'attendais franchement...

M. LE MAIRE : Ah... Le retour.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : ... pour ce parc Peixotto, qui est le parc central de la Ville ; qui est fréquenté par des gens de tous milieux, quelque chose de beaucoup plus simple. Ce qui ne veut pas dire de mauvaise qualité. Ne nous y trompons pas. Mais, en tous les cas, moins... qui « se la pète moins » comme on dit vulgairement. Et je suis assez déçue par le choix qui a été fait. Très franchement...

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Ce n'est pas du tout la vision que je pouvais imaginer avec la présentation que nous vous... nous en avons...

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : ... que vous nous en aviez faite. Pardon.

M. JOLIOT : Oui. Merci, M. le Maire. Ben, je voudrais exprimer un peu la même préoccupation c'est-à-dire que sur le principe, moi je suis parfaitement d'accord. Je crois qu'on l'était tous. On a tous dans l'idée d'avoir effectivement une offre de... du genre, notamment pour les grands rendez-vous populaires du parc Peixotto. Et justement, c'est ça qui a l'air de manquer dans ce projet, c'est cette dimension populaire. Moi, autant je suis d'accord véritablement sur le fond, autant c'est la forme qui... Oui, effectivement, il y a une sorte de déception. En tout cas, je ne m'attendais pas à quelque chose qui marque autant de décalage, entre l'idée que je m'en faisais, pour un public populaire et quelque chose qui ressemble vraiment... bon enfin comment le dire, quand je lis l'offre, j'ai le « bobomètre » qui explose et qui me dit que ça ne va pas le faire, quoi. Parce qu'il y a quelque chose de l'ordre de très sélectif, si vous voulez dans ce qui est proposé. Ce n'est pas quelque chose qui est proposé à tout le monde. Ce n'est pas une offre qui s'adresse à tout le monde. Et moi, je m'attendais à quelque chose de beaucoup plus simple, effectivement, en matière de snacking, en matière de... de tarifs, parce que là on nous dit que ce sont des exemples de tarifs, mais je pressens bien que ce sont les tarifs qui vont être pratiqués et qui, à mon avis, ne correspondent pas forcément à un public populaire tel qu'on essaie de l'avoir dans les grands rendez-vous talençais. Donc est-ce que cette offre est définitive ou est-ce qu'il y en a d'autres ? Ça, je n'en sais rien. Après, je suis d'accord qu'il faut que les gens qui viennent, parce qu'ils prennent un risque, soient capables de pouvoir assumer financièrement ce risque. C'est évident. Donc là, voilà, moi je ne suis pas un businessman, donc je ne sais pas véritablement où est-ce qu'il faut situer le curseur pour être au plus juste du juste, de ce qui serait l'offre idéale. Mais je pense que sur le fond, cette offre-là ne correspond pas forcément à l'idée qu'on s'en faisait ; et surtout à la perspective d'un... comment dire... d'un lieu véritablement populaire dans les grands rendez-vous populaires de Talence. Merci.

M. LE MAIRE : Très bien. Alors M. BIMBOIRE. Est-ce que vous avez...

M. BIMBOIRE : Xavier m'a effectivement enlevé le mot populaire. Moi, je... j'ai dans ma délégation, avec mes collègues, on a débattu sur le fond et c'est vrai que certains étaient contre, d'autres, pour. J'ai toujours dit qu'il fallait effectivement une petite restauration. Moi je suis étonné, M. le Maire. Si ça, c'est dans la petite restauration populaire à 34 € et des poussières. Attendez, on n'a pas les mêmes moyens, M.. Donc on ne peut on peut qu'être contre. C'est quoi populaire pour vous ? Moi, je le dis simplement, je vais dire les mots. C'est encore un restaurant de « bobos » et de privilégiés. Voilà ce que c'est. Ce n'est pas du tout ce que l'on croyait et ce n'est pas du tout ce que vous nous aviez vendu.

M. LE MAIRE : Alors, mes chers collègues, alors autant les ventilateurs vous dérangent, ça ne sert à rien de me hurler dessus pour me faire passer vos messages prolétariens. Je les entends, ne vous inquiétez pas. Est-ce que... Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Non, mais juste un mot, parce que je ne vais pas répéter, je partage complètement toutes les réserves qui ont été émises. Eh bien non, pas bien sûr, vraiment. Je résumerai : Trop snob. Trop cher.

M. LE MAIRE : Très bien. D'accord. Et donc, donne délégation à Denise. Alors, est-ce qu'il y a d'autres remarques constructives ? Je n'en vois pas. Mme la première adjointe.

Mme FABRE-TABOURIN : Bien ! Euh plusieurs sujets dans le désordre. Pardon de reprendre vos observations dans le désordre. D'abord, je ne suis absolument pas persuadée qu'être « bobo » ça ne puisse pas être populaire. On a, comme vous, très attentivement regardé la carte et on a fait les mêmes remarques sur cette carte qui est une proposition. On a d'ailleurs demandé qu'il y ait une offre de plat du jour qui rentre dans les mêmes... niveau de prix de ce qui peut être proposé à proximité, que ce soit dans le restaurant de l'avenue Roul, c'est-à-dire avoir un plat du jour autour de 12 € – 15 €, classique, comme on peut s'y attendre. Ce à quoi, l'équipe que nous avons retenue, en effet pour la qualité de leur proposition, a répondu complètement par l'affirmative. Je dois préciser que cette même équipe, par exemple, exploite actuellement une guinguette à Langoiran. Alors, ça n'a rien à voir avec notre choix, mais il se trouve que je connais parfaitement bien Langoiran sur les bords de la Garonne et je vous engage à aller y faire un tour et me dire si c'est une guinguette « bobo ». C'est la même équipe, hein. Ce sont les mêmes personnes qui, en effet, ont le savoir-faire d'animations spécifiques et ponctuelles, comme ils ont pu le faire notamment à l'hippodrome du Bouscat, mais qui sont appelées par un certain nombre de communes, parce qu'ils ont développé cette capacité à faire. C'est ce qui nous a amenés à retenir cette équipe. Donc là, je voudrais vous rassurer, l'offre définitive, vous savez M. le Maire rappelait qu'on a fait un travail spécifique. On a fait un travail en amont auprès des professionnels, pour savoir si cette proposition était cohérente pour des professionnels. Moi, ça ne me dérange pas que les gens qui vont venir investir, je rappelle que l'investissement est a minima de 300 000 €. Nous, on livre un bâtiment brut et c'est l'exploitant, et c'est ce qui explique la durée de la concession, qui prend à sa charge l'ensemble de l'équipement des cuisines, etc. On ne livre pas un bâtiment équipé. On livre un bâtiment brut. C'est ce qui nous a amenés à proposer une convention de 12 ans et pas de 3 ans, renouvelable. Et si vous regardez ce que font les autres communes, tant Bordeaux que les autres, on n'est pas allé inventer la roue, hein. On est allé regarder les conventions qui peuvent exister dans les différents parcs bordelais, par exemple. Voilà. Et c'est ce qui se fait dans la ville de Langoiran. Oui, on a privilégié une proposition qualitative dans son esthétique. Je suis d'accord. C'est délibéré. C'est-à-dire que dans tout le travail patrimonial que nous avons réalisé, en effet, c'est l'offre la plus esthétique qui a retenu notre attention. Et on a eu les mêmes inquiétudes que vous, quand on a vu la carte. On s'est posé la question, on n'est pas tombé de l'armoire ce matin. Donc on a posé cette question. Je rappelle que l'offre, elle n'est pas contractuelle au plat près, et c'est moi qui ai posé cette question, parce que je suis d'accord, avoir un menu à 34 €, se dire qu'à chaque repas, on dépense autour de 30 € c'est beaucoup. D'où la question : « *Est-ce qu'il y aura un plat du jour ?* ». La réponse est oui. Et moi, il me semble qu'il faut laisser les professionnels faire leur métier. Ils sont au Parc bordelais, par exemple.

La personne qui va gérer la guinguette talençaise, elle s'occupe de la petite guinguette du Parc bordelais et des petites voitures, par exemple, depuis 10 ans. Donc, ce sont des gens, il faut aussi intégrer qu'il faut avoir une équipe de personnes qui soient habituées à ce type de restauration. On a revérifié, on a vérifié en amont si notre projet était cohérent et en aval auprès des opérateurs locaux, notamment savoir ce qu'ils en pensaient. Tout le monde nous a confirmé que c'était l'offre la plus adaptée. Ce n'est pas la peine de répondre à quelqu'un qui va vous dire « *On va faire je ne sais pas quoi moi, des menus à 8 €* » et qui se plante au bout de deux ans. Ce n'est pas l'idée, hein. Ce n'est pas l'idée. Donc 12 ans, pourquoi ? Parce que, a minima 300 000 € d'investissement, c'est une cuisine qu'il faut construire, c'est une salle qu'il faut aménager et une carte qui, en effet, nous a aussi posé question et pour laquelle on a demandé qu'il y ait a minima un plat du jour et des choses accessibles.

Deuxième point. Dernier point, là je vous rejoins. On a été interpellés par l'histoire du Pavillon Margaut. On a dit : « *Non, mais attendez, ce n'est pas à Margaut, c'est à Peixotto. Pourquoi vous l'avez appelé le pavillon Margaut ?* » – « *Bah, justement, parce qu'on est en face de Margaut* » Et ça, c'était intéressant d'avoir des gens extérieurs. Où est-ce qu'on est à cette frontière ? Est-ce qu'on est à la frontière de Margaut ? Ou est-ce qu'on est à l'intérieur de Peixotto ? Je rappelle qu'on est exactement équidistant, c'est-à-dire qu'il y aura les deux terrasses. Mais on a fait la même remarque. Cela dit, on a des gens dont c'est le métier. Moi, je ne suis pas restauratrice. Je ne crois pas qu'il y en a ici qui siègent au Conseil Municipal qui ont cette technicité. On a rencontré une équipe de gens du coin, qui font... qui ont l'habitude de faire ce genre de propositions de restauration, et qui fonctionnent. C'est-à-dire on a pu prendre les renseignements ad hoc. Donc en effet, on a fait le choix d'une proposition qui nous a semblé équilibrée, et parfaitement en cohérence avec le projet qu'on va proposer. Pour ce qui concerne les grands événements populaires, et je rappelle que c'est prévu dans la convention, qu'évidemment, « Talence Événements » notamment, qui gère tout un tas d'événements populaires, va continuer à les gérer et qu'on a prévu un certain nombre de dates pendant lesquelles la guinguette ne prendra pas, si je puis dire, le travail de « Talence Événements », quand il y a de grands événements populaires qui sont aussi pour partie financés avec les différents food trucks, en bon français qui peuvent faire venir. Ça, on l'a intégré, c'est dans la convention qui nous lie. On n'est pas là pour annuler les grands événements populaires au profit d'une seule proposition, uniquement familiale et beaucoup moins importante en termes de nombre. On parle d'un restaurant de 50 m², hein. On parle d'une pièce de 50 m². Donc moi, je veux bien qu'on m'annonce que ça met en péril les grands événements populaires 50 m² dans la serre. Non, vous... il y a deux choses : il y a le pavillon avec les cuisines, l'ensemble des mètres carrés, je vous rejoins. Il y a grosso modo moitié pavillon - cuisines et la salle de restaurant qui ensuite sera complétée par les terrasses. Une, côté Peixotto la journée, avec toute l'offre salon de thé, telle qu'on vous l'a exposée depuis le départ, et l'autre qui pourra se déployer côté allée, une fois que le château Peixotto... le parc de Peixotto sera, lui, fermé, puisque je rappelle que l'allée Peixotto restera accessible. Voilà ce que je peux vous répondre.

M. LE MAIRE : Pour conclure, je suis très surpris ou je vais l'être de moins en moins au fur et à mesure que les mois avancent. Je voudrais dire d'abord à nos collègues de la gauche ou l'extrême gauche, c'est selon, qu'on est dans un pays ou la vraie gauche, à l'époque on avait Bernard CONTE, on est dans un pays sur lequel il y a la liberté du commerce. J'entends que vous adorez tout réglementer avec des prix décidés, mais il n'appartient pas à une ville, quelle qu'elle soit, de dire « *Tu dois vendre telle ou telle chose à tel ou tel prix* ». C'est ça la liberté du commerce. Donc, quand on parle de cet élément-là, finalement vos remarques, c'est pour ça que je suis très surpris, on les a faites à la personne. Et de toute façon, si cette personne-là, enfin ces personnes-là, en l'occurrence, mettent un investissement important et qu'il doit y avoir un ajustement, eh bien ils l'ajusteront. Parce que si un produit n'est pas au bon niveau de prix, les gens n'ont pas besoin de Conseillers Municipaux ou d'un Maire, bah ils iront ou ils n'iront pas. Je voudrais vraiment vous dire quelque chose qui m'a un peu, vraiment choqué dans votre aspect de famille. D'abord, il me semble que depuis des années à Talence, toutes les manifestations sont toujours familiales. Il n'y a jamais eu la moindre manifestation ou des éléments élitistes, snobs ou je ne sais quel autre argument que vous avez sorti. Et pardon, mes chers collègues, mais indépendamment de ce que je vous ai entendu dire, « Les Planches Éphémères », c'est très familial. Je ne sais pas si vous êtes déjà allés, mais c'est très familial. Et ce n'est en aucun cas « bobo chic ». C'est très familial. Et la guinguette de Langoiran, je n'y suis pas allé, mais c'est tout... c'est pareil. Il y a un autre élément qui m'a beaucoup surpris, parce que vous avez parfois un peu l'écologie à géométrie variable. Il y a quand même quelque chose d'important dans ce cahier des charges. Nous avons demandé, et nous surveillerons le fait qu'une grande partie des produits soit « bio », en circuit court. C'est-à-dire qu'on préfère, ben oui, c'est peut-être normal, mais à un moment Mme, ma chère collègue, Mme GRESLARD NÉDÉLEC, etc., si on veut de la qualité « court et bio », dans un restaurant, je vous invite à regarder par exemple le prix des plats, par rapport à ce qui se fait en centre-ville, on est exactement dans le même prix.

Mme FABRE-TABOURIN : Dans le même prix.

M. LE MAIRE : C'est exactement la même chose. Donc je veux bien qu'on demande des gens qui s'engagent avec des valeurs, avec des conventions, qui investissent, qui font du « bio », du circuit court et qui font la part belle aux industries locales, et ne pas leur demander « un prix de wish' », quoi. À un moment ou à un autre, il faut quand même être un peu raisonnable. Et puis je vais conclure, parce qu'on a bien compris qu'il y a un certain nombre de choses sur lesquelles vous ne serez pas d'accord. Votre discussion, ça m'a fait penser, je regardais M. le Sénateur, je me suis retourné... aux discussions que vous aviez ici, au même endroit, sur les halles. Qu'est-ce que je n'ai pas entendu pendant des mois et des mois, où vous nous avez expliqué que ça ne serait que pour les riches, que ça serait nul, que ça ne marcherait pas, etc. Et je vous avouerai que le jour où je vous ai vu faire votre photo de campagne devant les halles, je me suis dit qu'on avait bien eu raison de ... la photo de campagne, vous aviez là-dessus, vous avez fait beaucoup de photos de campagne devant les halles et aujourd'hui qu'est-ce que l'on a ? Vous nous avez dit exactement les mêmes arguments. Et aujourd'hui, qu'est-ce qu'on voit aux halles ? C'est ça, le plus intéressant.

Vous avez des commerçants, vous pouvez vous... Est-ce que je vous interromps quand vous parlez ? Non ! C'est quand même dingue. Bien oui, merci beaucoup, M. BIMBOIRE. Ah bah alors, attendez, pardon, mais je ne sais pas si vous y allez ou pas, mais vous avez plein de gens qui vont prendre un café le matin, vous avez plein de gens qui vont faire leurs courses le matin. Il y a des produits qui sont plus ou moins chers quand les halles ont ouvert, j'ai un souvenir de douzaines d'huîtres qui étaient très légèrement supérieures au prix même d'un parc à huîtres. Bon ! Eh bien, ils se sont adaptés et au bilan aujourd'hui, mais allez voir les Talençaises et les Talençais. Qui voudrait supprimer les halles ? Personne. Est-ce qu'il y a des commerces qui fonctionnent ? Oui. Est-ce qu'il y en a qui ne fonctionnent pas ? Non plus. C'est le commerce. Et donc moi je trouve qu'à un moment ou un autre, qu'est-ce qu'on n'aurait pas entendu si on avait dit « *On veut du fast-food, on veut du... des choses* », enfin un moment ou un autre c'est de la juste rémunération. Enfin vraiment je ne vous comprends pas vous savez quoi ? Vous allez voter contre, vous abstenir ce que vous voulez, je vous donne rendez-vous. Voilà. Quelques mois après l'ouverture. Je vous demande juste une chose. Si jamais ça fonctionne, contrairement aux halles, vous nous direz qu'on a bien fait d'aller choisir ces prestataires-là. Si ça ne fonctionne pas, eh ben dans ces cas-là, ça voudra dire effectivement que lorsqu'on a sélectionné l'offre, eh bien on s'est trompés. Et dans ces cas-là, vous ferez le cahier des charges avec nous. Voilà. En tout cas, ce cahier des charges et tous les éléments, ce sont des professionnels qui l'ont fait. Ce ne sont pas des politiques, ce n'est pas notre métier.

Mme ROSAY : Oui. Et nous, on n'a pas mis du tout en cause ces gens-là.

M. LE MAIRE : Mme, s'il vous plaît, ce que je vais vous proposer un, pas m'interrompre, deux, ne pas prendre la parole quand je ne la donne pas. Voilà. Si vous voulez parler, je vous la donne volontiers. Voilà Mme GRESLARD NÉDÉLEC. Et après je vous propose de conclure, parce que vous n'êtes pas d'accord. Donc de toute façon. L'information que je voulais vous donner, c'est que vos observations, on les a faites aux futurs prestataires.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Lorsque nous avons dit que ce n'était pas ce type d'offre qui nous... qui était apparu dans le projet initial, effectivement c'est une décision de politique de faire un cahier des charges qui corresponde à un certain type d'offre, et donc à refuser des offres qui paraissent trop chères pour l'accès. Je ne mésestime pas que l'offre qui est faite est une offre de qualité, que ces personnes sont des personnes de métier aguerries, qu'elles investissent effectivement conséquemment et donc, qu'elles... et c'est normal, c'est du commerce veulent revenir sur leurs investissements. C'est tout à fait normal. C'est simplement que ce n'est pas le projet qui apparaissait se dessiner et pour lequel nous avons été d'accord. Il y a une différence et je trouve ça... je le ressens comme un peu de mépris, entre faire le choix ou nous imposer un choix entre cette proposition qui, effectivement, est du niveau des halles.

M. LE MAIRE : Non.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Et j'avoue que je ne fréquente pas les halles, ce n'est pas dans mon budget, ce n'est pas dans ma manière d'aller consommer. Et le fast-food, je crois qu'il existe des offres intermédiaires qui sont intéressantes, intelligentes et je...

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : ... voilà, ça n'est pas votre opinion, mais en tous les cas, permettez-nous de l'exprimer sans qu'elle soit prise pour quelque chose de stupide et d'inintéressant.

M. LE MAIRE : Mme GRESLARD NÉDÉLEC, est-ce que je vous ai dit stupide ? Le seul qui ait été stupide ici, c'est moi en début de séance. Je vous dis simplement que si vous souhaitez nous donner, à Talence, quelque chose qui correspond exactement, mot pour mot à ce que vous venez de citer, je suis preneur de ce que vous allez me donner. Je vais vous donner un exemple. « Le Gromm » à Talence Thouars pratique les mêmes prix. À Thouars ! Et ça marche ! Donc, ne nous faites pas des procès en élitisme ou snobs. Ça fonctionne dans un Quartier Politique de la Ville. Ça fonctionne parce qu'ils font de la nourriture de qualité, que les gens sont ravis d'y aller. Donc c'est exactement les mêmes niveaux de prix. Donc ce que vous dites n'est pas exact. Par ailleurs, je vous confirme que ce que nous avons voté ensemble, c'est ce qui a été mis dans le cahier des charges. Par contre, la liberté d'un... des entreprises de postuler, c'est leur pure et entière liberté. À partir du moment où elles répondent au cahier des charges, nous n'avons pas d'autre choix que de les sélectionner. En l'occurrence, cette entreprise répond au cahier des charges. Mais si vous prenez le niveau des plats, indépendamment du plat du jour dont a parlé Mme Frédérique FABRE-TABOURIN, vous avez des plats qui sont compris entre 15 et 18 €. Dites-moi à Talence aujourd'hui, Mme GRESLARD NÉDÉLEC, sans vous faire l'offense d'aller demander ce qu'il se passe au jardin public ou au parc Bordelais pour le coup, où avant de dire bonjour, il faut appeler votre organisme de crédit. C'est « bobo chic » hein ! Pour le coup, hein ! Bon et bien ce sont exactement les mêmes prix. Vous avez là des prix qui sont exactement comparables au centre-ville. Voilà ! Donc ils ne vont pas mettre des prix 30 % plus chers que ce qu'on va trouver à côté. À un moment ou un autre, essayez de regarder ça et si vous êtes... vous me trouvez des restaurants à Talence qui correspondent à ça, je serai parfaitement content de les entendre. Mais je vais vous donner quelque chose qui, je pense, vous a parlé, « Le Gromm » dans un QPV fait des prix même parfois plus chers. Donc, ne faites pas... et là c'est populaire. Donc si c'est bon, et que c'est comme ça, je suis content. Et par ailleurs, là où je vous rejoins, c'est que je pense que plus on aura des offres de qualité comme ça, à des prix plutôt accessibles, plus on détournera un grand nombre de personnes d'aller rejoindre les nombreux clients qui sont entre ici et la rocade et qui savent se satisfaire de sandwiches qui sont quasiment aussi chers, mais qui ne contiennent que du gras. Moi, je préfère proposer une offre de qualité, à des prix raisonnables, plutôt que d'aller chercher quelque chose d'inférieur. Il n'y a rien de méprisant là-dedans, c'est factuel. Vos votes, s'il vous plaît. Alors, Mme QUÉLIER ?

Mme QUÉLIER : Contre.

M. LE MAIRE : D'accord.

Mme RAMI : Alors, il y aura des votes différenciés.

M. LE MAIRE : D'accord ?

Mme RAMI : Mais il y a du contre pour David, Olivier, Petra, Isabelle, Monique.

M. LE MAIRE : Très bien. Alors, Denise qui a donc un... après, je vais poser... abstention et pareil pour Christian BARDIN. Pareil. Merci.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Pareil.

M. LE MAIRE : Et M. JOLIOT ?

M. JOLIOT : Pareil.

M. LE MAIRE : Très bien. Pour le reste du groupe majoritaire, c'est adopté. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 29 janvier 2024, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour l'exploitation d'une activité de petite restauration et de salon de thé dans l'une des dépendances du château Peixotto dite « Pavillon d'entrée 1 ». A proximité de ce pavillon, une salle extérieure d'agrément de type « verrière » sera réalisée afin de proposer un lieu de restauration dans un cadre qualitatif. Une partie du bâtiment à usage de sanitaire située à proximité immédiate sera également mise à disposition et pourra servir de local de stockage des déchets.

La mise en concurrence s'est déroulée du 6 février au 18 avril 2025 avec une diffusion aux associations de commerçants locaux, à l'UMIH 33 et une publicité sur une revue spécialisée.

La société Les Planches Ephémères, représentée par Madame Coralie GARCIA, domiciliée à SADIRAC a remis une offre qui est apparue pertinente. En effet elle présente une solide expérience en matière d'exploitation de locaux implantés sur le domaine public.

Si les travaux de mise au propre du local seront réalisés par la ville, l'ensemble des équipements et matériels permettant l'activité seront à la charge de l'occupant.

Pour rappel, la convention d'occupation est prévue pour une durée de 12 ans et prévoit la prise en charge par l'exploitant de l'ensemble des équipements et matériels permettant l'activité.

L'espace mis à disposition comprend également la possibilité d'exploiter une terrasse extérieure de 100 m².

La société Les Planches Ephémères propose le versement d'une redevance de 5 000 euros par an auquel s'ajoutera une part variable correspond à 5% de son chiffre d'affaires annuel.

Je vous propose donc :

- D'approuver la signature de la convention d'occupation du domaine public entre la ville de Talence et la société Les Planches Ephémères, représentée par Madame Coralie GARCIA et domiciliée 2 chemin de la poterie 33670 SADIRAC ou toute structure constituée par elle aux fins de l'exploitation d'une activité de petite restauration et salon de thé au sein du pavillon d'entrée 1 du parc Peixotto, situé allée Peixotto,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI,
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

3 ABSTENTIONS (M. BARDIN, Mme GRESLARD-NEDELEC – Talence en
Transition / M. JOLIOT – Talence debout !)

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 7 – Création d'un abonnement de stationnement réservé aux professionnels de santé itinérants à titre expérimental.

M. LE MAIRE : Voilà quelque chose dont on aurait pu parler avec Mme la médiatrice pour ses autosaisines. Suite à différents retours, vous savez que le système de stationnement que nous avons mis en œuvre il y a un petit peu plus de 10 ans maintenant à Talence, et dont les tarifs sont restés inchangés, virgule, nous, virgule, eh bien doit connaître ci et là des niveaux d'ajustement. Un... une des grandes remontées qui nous a été faite, c'étaient les personnes des professions libérales qui visitent à domicile. Je visite... je parle de l'ensemble des professions médicales, paramédicales, mais également des aides à domicile quand elles ne sont pas évidemment de la Ville, puisque celles-ci bénéficient d'un stationnement étendu et donc, et notamment de la complexité, de gérer les différentes zones et notamment les différentes zones bleues, parce que parfois, quand on fait un acte qui dure cinq à sept minutes, remettre son disque systématiquement, etc. c'est compliqué. Donc à la demande d'un collectif que j'ai rencontré il y a quelques semaines maintenant, nous nous sommes mis d'accord de manière à ce qu'on puisse trouver une formule très simple, très économique, qui vous est proposée aujourd'hui. C'est-à-dire que pourront bénéficier d'un abonnement... donc alors aujourd'hui c'est 120 €, en zone payante, et il n'y a pas d'abonnement en zone bleue, puisque vous le savez, le tarif en zone bleue est gratuit. Eh bien on leur... on va le proposer donc aujourd'hui. Ils ne peuvent bénéficier que d'un seul abonnement dans une des zones. On va donc leur proposer pour moins cher, en l'occurrence 100 €/an... Vous aurez compris que cet abonnement ne vise à couvrir quasiment exclusivement que les frais de... d'administration et même pas de surveillance, puisqu'on n'est pas du tout là-dessus, sur des conditions de rentabilité, comme dans d'autres villes limitrophes à Talence. On conserve la spécificité talençaise qui est d'autoriser dix abonnements, notamment pour permettre aux cabinets qui comportent plusieurs professionnels, d'avoir plusieurs abonnements. Je vais vous dire que ces éléments-là, si nous les votons ce soir, seront appliqués à compter du mois... à compter de la rentrée 2025.

Il n'y a pas de condition de nombre de visites, comme j'ai pu le voir, parce que notamment, le système bordelais impose un certain nombre de visites à domicile. C'est une usine à gaz technocratique qui est, je trouve... et puis quelqu'un qui vient à domicile de Talence, là-dessus, dans les nombres qui sont faits. Et donc c'est la raison pour laquelle on va, nous, le faire, le SNIR de l'année « n-1 » dans des conditions plus avantageuses. C'est-à-dire qu'il faut qu'on arrive à prouver que cette visite, elle se fasse régulièrement par rapport à ça. Euh j'espère, je le dis à M. le Sénateur, puisque Mme la Sénatrice est partie, peut-être qu'il y aura un jour des projets de loi qui permettront, comme on le fait pour différentes catégories, de pouvoir offrir la gratuité dans la major... c'est plutôt les députés en l'occurrence là, que les sénateurs, deux ans et donc 100 €, ce qui leur permettra de stationner dans l'ensemble des zones réglementées bleues ou payantes avec dix cabinets. Voilà une bonne chose, enfin je crois, en tout cas, ce qui est une adaptation de... donc de notre stationnement payant et de notre stationnement bleu. Y a-t-il des remarques, des questions ? Mme QUÉLIER ?

Mme QUÉLIER : Oui. Donc si bien sûr si le collectif que vous avez rencontré est d'accord avec cette proposition, je ne m'y opposerai pas. J'avais quand même quelques réserves, bah

justement sur le fait que ce ne soit pas gratuit, notamment pour les infirmières libérales. Je m'explique, peut-être par souci d'égalité entre les différents professionnels de santé, mais l'égalité n'est pas l'équité. Et il me semble, alors c'est quelque chose qui est discuté aussi au niveau national, je crois. En fait les infirmières libérales, alors j'exclus... enfin là je parle uniquement des professionnels de santé, donc ce qui exclut les aides à domicile, vont au domicile des patientes et des patients du matin au soir, en général, de 6h du matin jusqu'à 21h et elles sont en domicile exclusif. Ce qui n'est quand même pas le cas de la plupart des autres professionnels qui... les kinés par exemple, certains font très peu de domiciles ou ne le font que certains matins dans la semaine. Les médecins, on sait qu'ils vont de moins en moins au domicile et en plus, la particularité de ces professionnelles infirmières libérales, c'est qu'elles... donc elles ont cette amplitude horaire qui est énorme et elles sont aussi extrêmement mal rémunérées à l'acte. Non, mais ça fait partie aussi des éléments pour réfléchir sur l'équité. Et parallèlement, leur travail épargne énormément d'hospitalisations et donc nous permet d'économiser beaucoup d'argent, en tout cas pour l'assurance maladie, par le maintien à domicile, en tout cas, des patients qui le souhaitent. Et donc voilà, je me disais que cette gratuité pouvait peut-être être envisagée pour cette catégorie. Par ailleurs, je m'interrogeais sur comment vous allez faire, sur justement le fait de vous référer à l'année « n-1 » pour... ça veut dire que ça va exclure les nouvelles, les nouveaux arrivants, les... ou les remplaçants. Enfin voilà. Est-ce qu'il y a un système qui est envisagé ?

M. LE MAIRE : Alors je ne suis fondamentalement pas d'accord avec ce que vous venez de dire. D'abord, les villes qui proposent la gratuité ne l'offrent jamais en zone bleue. Jamais. Le côté très novateur de cet abonnement, qui va le rendre unique, c'est de proposer un seul abonnement sur l'ensemble des zones, ce que m'ont remonté... est-ce que le collectif, est-ce que tout le monde sera d'accord, si demain je vous dis « *Vous payez 100 € ou c'est gratuit* », vous allez me dire « *Je préfère que ce soit gratuit, par définition* ».

Ce qu'elles nous ont remonté, je dis elles, parce que c'était en exclusivité des femmes, c'était qu'elles voulaient quelque chose de simple, c'est-à-dire : on postule, on prend quelque chose et on n'a plus à se poser la question. Évidemment, il faut stationner de façon correcte dans les emplacements. C'est ça leur demande. Parce que la difficulté qu'elles ont aujourd'hui, c'est la zone bleue. Parce que comme il n'existe pas d'horodateurs, par définition, il faut, à chaque fois qu'elles font ces actes-là, qui sont particulièrement courts, qu'elles s'occupent de leur zone bleue. Et parfois, c'est encore plus compliqué, parce qu'il y a quelque chose que vous n'avez pas cité dans votre propos, c'est qu'on a souvent aussi affaire à des personnels qui sont remplaçants, qui ne connaissent pas forcément la zone considérée, ou les subtilités de telle ou telle zone. Donc, moi je pense que la gratuité, de toute façon Mme QUÉLIER, vous savez, la gratuité c'est on est soit usager, soit on le paye à travers les impôts. Ça n'existe pas la gratuité. La gratuité pour moi, c'est une décision qui est... bah oui, c'est le cas, c'est comme ça. C'est une décision qui relève du législateur. Par ailleurs, ce que là, nous, on a voulu, c'est de n'exclure aucune profession, parce que je ne fais pas de différentiel pour moi entre un médecin, une infirmière ou un aide à domicile. Les niveaux de rémunérations sont très différents. Incontestablement, les médecins à domicile, mais on est contents aussi de les trouver, parce qu'il y en a très peu qui le font aujourd'hui. Je vous rejoins, en revanche, sur le

fait qu'ils nous évitent un très grand nombre d'hospitalisations ou de... là-dessus. Mais l'idée, c'était le fait de dire : « *Vous prenez soin des Talençaises et des Talençais, on vous propose quelque chose de simple qui dure deux ans et qui est simple également pour votre cabinet* ». Voilà. Comme tout élément du stationnement, eh bien écoutez, toute chose évolue. Comme je vous l'ai dit il y a dix ans, à l'époque certains ici avaient voté contre, on a déterminé un certain nombre de zones et de réglementations qui sont toujours valables aujourd'hui. Peut-être que dans 50 ans, il faudra peut-être se poser la question de procéder différemment. Est-ce qu'on continue tel ou tel type de véhicule ? Est-ce qu'on... Voilà, les choses évoluent. Toutes les villes font évoluer leur stationnement. Vous l'avez vu, Bordeaux a décidé, par exemple, de faire un stationnement majoré pour les véhicules qui sont lourds. C'est une décision qui est politique, on la trouve bien, on ne la trouve pas bien, mais c'est comme ça. Bon, donc moi, je pense que ce qu'elles nous ont demandé, on l'obtient là. Comme on en a débattu, eh bien écoutez, on verra ce que cela peut donner. Moi, personne ne m'a parlé de tarifs. Tout le monde m'a parlé, par contre, de simplicité. Voilà. Mme RAMI.

Mme RAMI : Non, je ne vais pas alourdir le débat, mais les choses ont été dites. C'est effectivement, en tant qu'opposition, on a été sollicités aussi. On a reçu des messages.

M. LE MAIRE : Oui, vous avez reçu le mail. Oui.

Mme RAMI : Donc c'était c'est un sujet je trouve, dont il fallait s'occuper. Vous le proposez sous une forme d'expérimentation à votre sauce. C'est expérimental pour l'instant. Je n'ai rien à dire. C'est tant mieux. Testons. J'apprécie la méthode d'expérimenter, de tester. Donc ça... allez je... C'est bien.

M. LE MAIRE : Je sens que c'est dur. Je vous souris, mais je sens que c'est dur. C'est bien. Je sais. Voilà.

Mme RAMI : Mais je vous l'ai dit, je...

M. LE MAIRE : En l'occurrence je voudrais même rajouter quelque chose qui va vous permettre d'être plus, on va dire, plus élançée. C'est même une proposition en quelque forme d'une démocratie participative. C'est-à-dire que c'est un collectif qui raisonne sur WhatsApp qui nous a demandé de le faire. Voilà. Donc je trouve que c'est... voilà. Parce que jusqu'à présent, on n'avait jamais eu ce type de demande-là, et j'ai trouvé qu'il y avait des villes, c'est le cas de Bordeaux par exemple qui avait avancé sur un certain nombre de choses, et je trouve que quand il y a des choses qui se passent bien à côté, eh bien je trouve qu'il faut s'en inspirer aussi.

Mme RAMI : Mais la deuxième remarque c'est que quand même on est... ce sont des professions qui travaillent au niveau métropolitain. Donc en termes de simplicité pour elles, on va peut-être leur faciliter la tâche sur Talence, mais est-ce que dans l'ensemble de leurs déplacements journaliers, voire annuels, on va répondre complètement à leurs besoins ? Mais c'est une...

M. LE MAIRE : Alors j'en ai discuté avec le collectif, surtout dans une ville comme nous qui est bordée par d'autres villes, on voit qu'il y a quand même une certaine forme de majorité

d'interventions sur telle ou telle commune. Par contre, quelqu'un qui va venir sur Cauderès ou Saint-Genès, et c'est tant mieux d'ailleurs, peut aussi franchir le boulevard de l'autre côté. Vous le savez, les pouvoirs du maire et j'ai cru comprendre que le maire de Bordeaux y était également très attaché. On est là sur le stationnement sur le pouvoir police du maire. Je voulais juste rappeler à votre bon souvenir que nous avons essayé d'harmoniser le prix du FPS. Vous le savez, c'est le prix de l'amende. Nous n'y sommes jamais arrivés. Donc, avant d'avoir une hypothétique chose, mais peut-être qu'un jour on l'aura, mais le pouvoir de police du Maire il est quand même... il ne sera jamais mutualisé quand même. Enfin, en tout cas je le souhaite. Voilà. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui merci. Eh bien moi ce que je voudrais dire, c'est que je... j'ai le sentiment que ça marque un progrès. C'est-à-dire qu'à partir d'une situation donnée, on a quelque chose qui s'avère être mieux pour une certaine catégorie de professionnels. Donc moi, je note ce progrès et je le soutiendrai. Je pense que l'idée, c'est qu'aucun professionnel de santé ne renonce à aucun rendez-vous sur le territoire de la commune pour de basses histoires de stationnement ou de contingence d'ordre, véritablement. Voilà. Je pense que le pragmatisme, c'est aussi la capacité à rendre les choses un peu fluides, de manière à ce qu'à un moment donné, tout le monde puisse y trouver son compte. Je ne dis pas que l'offre est idéale, qu'elle est aboutie, définitive. Puisque c'est à titre expérimental, je pense que vous prendrez date dans deux ans pour en faire les bilans et peut-être améliorer, rectifier la chose. En tout cas, elle a le mérite d'exister, je la soutiens.

M. LE MAIRE : D'abord, il appartiendra au groupe de travail « Déplacements » de pouvoir le faire. À une époque, Alain CAZABONNE avait créé l'observatoire du stationnement, qui aujourd'hui, n'avait plus sa fonction d'être. Je vais vous donner exactement un exemple qui m'a été donné par un infirmier remplaçant, qui est venu sur Talence, qui n'a pas positionné son disque et qui a pris une amende de 35 € et qui a dit, donc, à l'infirmière qu'il remplaçait qu'il ne reviendrait pas.

Donc la question n'est pas forcément la capacité financière, c'est la capacité de dire « *Je rends service* ». Alors il était en tort, hein ! Voilà, il aurait dû mettre son disque. Bon, c'est factuel, c'est comme ça. Et je rappelle que le produit des zones bleues ne va pas dans les caisses de la Ville contrairement au FPS qui lui, va dans les caisses de la Métropole. Eh bien, il m'a dit « Moi il m'a dit si ça continue je ne viendrai plus à Talence ». Donc je pense que ce n'est pas forcément la capacité financière, c'est plutôt le côté vexatoire de rendre un service, notamment pour venir remplacer quelqu'un, et de prendre une prune pour cela. Vos votes s'il vous plaît, Messieurs Dames. Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibérations successives depuis 2015, le Conseil Municipal a instauré et fait évoluer un dispositif de stationnement payant de surface sur certaines voies de la commune. Ces dispositifs visent à réguler l'usage du domaine public, améliorer la rotation des véhicules, et faciliter l'accès au stationnement pour les riverains, les usagers des services, les professionnels et les visiteurs.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des professionnels de santé itinérants dont l'activité les conduit à intervenir au domicile des habitants sur l'ensemble du territoire communal, il est proposé la création d'un abonnement spécifique.

Il est entendu comme professionnel de santé itinérants la définition juridique qui suit :

Les professionnels de santé sont les personnes physiques mentionnées à la quatrième partie du Code de la santé publique, habilitées à exercer une profession réglementée dans le domaine des soins (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, sage-femmes, etc.).

La notion d'itinérance sera appréciée au regard d'un relevé SNIR (Système National Inter-Régime) nominatif de l'année N-1 fourni chaque année au service stationnement. Ce document est délivré par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Ces professionnels, qui se déplacent toute la journée de patient en patient, n'occupent jamais une même place durablement, et participent donc activement à la libération dynamique de l'offre de stationnement. Leur accès rapide et régulier au stationnement est toutefois indispensable pour garantir la continuité des soins à domicile.

1. Caractéristiques de l'abonnement proposé

Il est proposé de créer une nouvelle catégorie d'abonnement de stationnement, selon les modalités suivantes :

Intitulé	Public éligible	Justificatif spécifique requis	Périmètre de validité	Durée	Tarif annuel
Abonnement "Professionnels de santé itinérants"	Professionnels de santé intervenant à domicile à Talence	Copie du relevé SNIR justifiant de 100 interventions ou plus sur 12 mois	Toutes les zones réglementées du territoire (payantes et bleues)	1 an (expérimental)	100 €

Modalités de souscription : l'accès au paiement de cet abonnement sera ouvert après demande dématérialisée sur la plateforme e-habitants nécessitant le téléchargement des justificatifs suivants :

- La pièce d'identité du demandeur
- Le dernier avis au répertoire SIRENE (insee) du demandeur
- Le relevé SNIR nominatif de l'année N-1 attestant d'au moins 100 actes réalisés à domicile
- La carte grise du véhicule au nom et prénom du professionnel.

L'abonnement est strictement nominatif et lié au véhicule utilisé, sans transfert possible. Un seul abonnement est délivré par professionnel.

2. Durée expérimentale

Ce dispositif est mis en œuvre à titre expérimental pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025. Un bilan sera présenté au Conseil Municipal à l'issue de cette période afin d'évaluer la pertinence de sa reconduction ou de son ajustement.

3. Intégration à la grille tarifaire existante

Cette nouvelle formule vient s'ajouter aux formules d'abonnement existantes sans les modifier. Elle n'ouvre pas de droit spécifique en matière de stationnement en dehors des zones réglementées et ne dispense pas de l'obligation de respecter les règles générales de circulation et de stationnement. »

Je vous donc de bien vouloir :

- Approuver la création d'un abonnement de stationnement annuel au tarif de 100 €, réservé aux professionnels de santé itinérants justifiant d'au moins 100 interventions par an à Talence.

- Approuver les conditions d'éligibilité et les justificatifs requis tels que définis ci-dessus et préciser que cet abonnement donne droit au stationnement sur l'ensemble des zones payantes et bleues de la commune.
- Instaurer cette mesure à titre expérimental pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Intégrer ce nouvel abonnement dans la grille tarifaire des abonnements professionnels de la Ville de Talence.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 8 – Avenant n° 2 modifié à la convention de délégation de gestion de service « propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie » avec Bordeaux Métropole – Décision – Autorisation

M. LE MAIRE : Oui. Alors bon, c'est une convention pour laquelle d'ailleurs à titre personnel j'ai voté contre à la Métropole, puisque la Métropole qui, vous le savez, brasse plusieurs milliards d'euros par an, a demandé aux villes, dans leur grande générosité, d'étaler sur cinq ans le remboursement de l'écart. Et donc eh bien nous allons... la Métropole nous doit 22 227 € et compte tenu de la simplification en route à Bordeaux Métropole eh bien cela sera divisé en cinq annuités de 4 000 €. Donc je vous laisse juger de la pertinence de cette décision hautement politique de Bordeaux Métropole. Donc 5 x 4 000, « l'Absurdistan » est en marche et rien ne pourra l'arrêter. Alors, y a-t-il des questions sur ce versement ? Non. Ah, vous avez voté pour. Eh bien écoutez, c'est bien de... Je vous rappelle que c'est une somme que Bordeaux Métropole nous doit. Donc, j'ai indiqué Mme la vice-présidente des Finances que maintenant, quand on va le faire, eh bien on va le faire en cinq fois également. Voilà. Très bien. Donc 5 x 4 000. Qui dit mieux ? Donc pour, pour tout le monde ? Ça vous va ? Eh oui ! Merci. La délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Les missions liées à la compétence de la voirie sont du ressort des métropoles, conformément à l'article L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales. L'exercice de cette compétence par Bordeaux Métropole, y compris la propreté, les plantations et les mobiliers urbains sur voiries métropolitaines a donc été clarifié à compter du 1er janvier 2016 pour l'ensemble des 28 communes.

Par délibération du 16 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de gestion de délégation de gestion de service « propriété, plantations et mobiliers urbains sur voirie » avec Bordeaux Métropole.

Par délibérations du 11 février 2019 et du 16 septembre 2024, le conseil municipal a adopté deux avenants à cette convention de délégation de service, qui prennent en compte les coûts liés à l'entretien des voiries et espaces publics métropolitaines créés ou intégrés depuis 2018. L'avenant n°2 prévoit également un remboursement de ces coûts supportés par les communes depuis l'année de prise en charge, en une seule fois sur l'exercice budgétaire 2025.

Compte tenu de l'évolution du contexte budgétaire, le Conseil de Bordeaux Métropole du 7 février 2025 a adopté une délibération échelonnant ce remboursement sur cinq exercices budgétaires. Par conséquent, il convient de modifier l'article 3 du dernier avenant relatif aux modalités de paiement et de remboursement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 modifié de cette convention de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur le domaine public métropolitain. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 9 – Mise en vente parcelles cadastrées AK 520 et AK 521

M. LE MAIRE : Ce sont des parcelles, vous le savez, qui ont été détachées comme prévu du Château des Arts. Vous avez là les deux noms des personnes, enfin les noms pardon des personnes qui vont acheter ces deux biens. Vous préciser que dans l'un des cas, il y a une offre d'accueil d'enfants qui va être faite dans l'une de ces deux maisons, si évidemment le processus va jusqu'au bout.

Je voudrais, on parlait tout à l'heure d'éléments populaires, eh bien cette décision a permis à des gens qui n'ont pas les moyens forcément, de se loger, de pouvoir acheter un terrain à un coût d'abord quasiment similaire au prix des domaines et donc de pouvoir habiter à Talence. Voilà. Et en vous rappelant évidemment qu'il y a une troisième parcelle qui a été détachée, pour permettre aux voisins de faire le tour. Voilà, c'est une autre vente, mais là, il n'y a pas de construction. Des questions ? Je n'en vois pas. Vos votes, s'il vous plaît.

Mme RAMI : Ben comme précédemment, hein, comme les votes précédents, on s'abstient.

M. LE MAIRE : Vous vous abstenez. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Abstention.

M. LE MAIRE : Abstention. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Abstention.

M. LE MAIRE : Merci. La délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 19 mai dernier, le conseil municipal a approuvé la vente des parcelles AK 520 et AK 521 situées 1 et 3 rue Gutenberg et autorisé Monsieur François JESTIN à signer les différents actes relatifs à ce dossier.

Ce dernier étant temporairement indisponible pour signer ces documents et notamment les promesses de vente, il convient de le remplacer.

C'est pourquoi je vous demande :

- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à la cession du lot 1 situé 3 rue Gutenberg à Talence, cadastré AK 520, au profit de Monsieur Jérôme BOURRAT et Madame Alexandra SOWDEN, demeurant 30 rue Raoul Voignier à Talence au prix de 160 230 € net vendeur.
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à la cession du lot 2 situé 1 rue Gutenberg à Talence, cadastrée AK 521, au profit de Madame Marie Alix TOUTON, demeurant 2 rue Jean Baptiste POMIES 33400 Talence au prix de 159 992 € net vendeur »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 10 – Convention de dépôt d'un sarcophage d'époque romaine au musée d'Aquitaine – Avenant de reconduction.

Mme FABRE-TABOURIN : Alors ça, c'est une délibération majeure. Nous avons donc délibéré en juin 2001, le 28 juin, donc il y a presque 24 ans, jour pour jour, pour que le Musée d'Aquitaine conserve un sarcophage en marbre d'époque romaine qui avait été retrouvé à l'occasion des travaux de rénovation du château de Thouars. Il s'agit aujourd'hui d'autoriser M. le Maire à renouveler cette convention qui pourra se faire par simple échange de courriers.

M. LE MAIRE : Le précédent avait été signé par M. Alain JUPPÉ et M. Alain CAZABONNE.

Mme FABRE-TABOURIN : C'est ça.

M. LE MAIRE : Alors, y a-t-il des remarques sur cette délibération centrale, bien que patrimoniale ?

Mme FABRE-TABOURIN : Centrale.

M. LE MAIRE : Pardon ? Je ne vous ai pas entendu.

M. BIMBOIRE : On sait qui il y avait dedans ?

M. LE MAIRE : Non. J'aurais bien quelques idées, mais je vous les dirai hors antenne. Vos votes s'il vous plaît. Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme FABRE-TABOURIN : Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée au Patrimoine, expose :

« Par délibération en date du 28/06/2001, une convention a été signée entre les villes de Talence et Bordeaux portant sur le dépôt, au sein des collections du musée d'Aquitaine, d'un sarcophage en marbre d'époque romaine, découvert à l'occasion des travaux de rénovation du Château de Thouars.

La durée initiale de cinq ans, prévue par l'article 4 de cette convention, a déjà fait l'objet de plusieurs renouvellements jusqu'en 2012. Depuis cette date, la durée de chaque renouvellement de dépôt a été réduite à trois ans.

Il vous est proposé aujourd'hui, sur demande de la Ville de Bordeaux (courrier en date du 26/05/2025), de renouveler par avenant pour une durée de 3 ans reconductible le dépôt dudit sarcophage.

Conformément à la convention initiale, cet avenant peut prendre la forme d'un simple échange de lettres entre le dépositaire et le déposant.

Je vous propose donc de bien vouloir habilitier Monsieur le Maire à accepter, par retour de courrier, ce renouvellement.

Les autres dispositions de la convention, jointe à la délibération, restent inchangées. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 11 – Convention d'interprétariat physique et/ou par téléphone

Mme SALLET : Donc ici, il s'agit d'une convention d'interprétariat. Euh il s'agit seulement de renouveler une convention qu'on avait déjà avec Intermed, l'association « Intermed Gironde ». Bon, on a élargi un petit peu aux langues. Voilà. Mais on a de plus en plus d'enfants allophones et de parents qui ont des difficultés à comprendre le français ou à le parler. Voilà. Donc, je vous demande l'autorisation d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec l'association « Intermed Gironde ».

M. LE MAIRE : Je pense qu'il n'y a pas de débat. Pour à l'unanimité pour tout le monde. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame SALLET, Adjoint déléguée à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, expose :

« La Ville de Talence accueille, dans le cadre des inscriptions scolaires, de nombreuses familles qui ne parlent pas français. La barrière de la langue complexifie la présentation, par les agents municipaux, de tous les éléments d'information aux familles : modalités d'inscription aux services municipaux, à l'école, modalités d'accès, de réservation, de paiement, etc... Les directeurs des temps périscolaires et les directeurs d'écoles sont eux aussi confrontés aux mêmes difficultés.

Cette situation est préjudiciable à la compréhension des familles et défavorable à une bonne intégration des enfants.

Ainsi, l'association INTERMED GIRONDE propose de l'interprétariat physique ou par téléphone dans un nombre relativement important de langues, sous forme de forfait payant de 1 heure, par des interprètes afin de favoriser une réelle compréhension entre les interlocuteurs.

Ce partenariat a débuté durant l'année scolaire 2016/2017 et son utilité est reconnue.

Lors de chaque intervention, chaque famille peut rencontrer un agent du service Éducation Enfance, la directrice et/ou l'enseignant(e), le directeur des temps périscolaires.

Ces rencontres permettent de transmettre le maximum d'informations à la famille concernant la scolarisation et facilitent sans aucun doute une meilleure intégration des enfants.

Afin que les services municipaux de l'éducation et les directeurs d'écoles puissent utiliser les services de cette association, dans le cadre d'une procédure encadrée, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association INTERMED GIRONDE la convention d'interprétariat physique et / ou par téléphone ci-jointe. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 12 – Convention d’habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés.

Mme SALLET : Donc voilà, eh bien c'est aussi encore la même chose, c'est la reconduction d'une convention qui avait déjà été signée. Donc le site a changé, c'est www.monenfant.fr, mais, et puis la structure a été élargie au périscolaire et bon, d'autres structures concernant l'éducation. Donc, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE : Des questions ? Non, vos votes. Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Éducation et aux Activités périscolaires, expose :

« Afin d'accompagner et faciliter les recherches des familles en matière d'accueils d'enfants, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a créé le site www.monenfant.fr.
Ce site a pour vocation d'informer et d'accompagner les familles tout au long de leur vie de parents.

Il recense la quasi-totalité des structures d'accueil (établissements d'accueil du jeune enfant et accueils de loisirs), des structures d'accompagnement des familles financées par les allocations familiales et les assistantes maternelles ayant donné leur accord pour ce référencement.

Il appartient aux structures, aux collectivités, d'effectuer les mises à jour des données relatives aux établissements d'accueils et services.

Pour ce faire, un espace extranet a été mis à disposition des partenaires autorisés à renseigner les informations.

Aussi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités d'habilitation informatique entre la CAF et la Ville (fournisseur de données) pour que cette dernière mette en ligne sur le site monenfant.fr les données relatives aux structures dont elle assure la gestion.”

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

M. LE MAIRE : Alors, je vais présenter les délibérations de M. JESTIN.

N° 13 – Compte de gestion de dissolution 2025 du budget annexe transport scolaire du chef du Service de Gestion Comptable.

M. LE MAIRE : Non, je posais la question, si jamais c'est comme le budget, il faut que chacun signe de... non. Alors, vous savez que bon, on en avait discuté suite aux recommandations, notamment de M. le comptable. On a dissous un certain nombre de choses. Et donc il s'agit d'approuver cette dissolution au titre de l'exercice 2025. Alors, vos votes s'il vous plaît. Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de la clôture du budget annexe transport scolaire adoptée lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024, les résultats ont été repris en 2025 au budget principal.

Le compte de gestion de dissolution 2025 de ce budget doit être approuvé.

Je vous propose donc aujourd'hui :

- D'approuver le compte de gestion de dissolution présenté par le chef du Service de Gestion Comptable, au titre de l'exercice 2025 pour le budget transport scolaire,
- De m'autoriser à le signer »

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

N° 14 – Compte de gestion de dissolution 2025 du budget annexe pompes funèbres du chef du Service de Gestion Comptable.

M. LE MAIRE : Eh bien, nous enterrerons les pompes funèbres si vous en êtes d'accord, comptablement, en tout cas. Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de la clôture du budget annexe pompes funèbres adoptée lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024, les résultats ont été repris en 2025 au budget principal.

Le compte de gestion de dissolution 2025 de ce budget doit être approuvé.

Je vous propose donc aujourd'hui :

- D'approuver le compte de gestion de dissolution présenté par le chef du Service de Gestion Comptable, au titre de l'exercice 2025 pour le budget pompes funèbres,
- De m'autoriser à le signer »

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 15 – Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport sur les actions de développement social urbain en 2024

M. LE MAIRE : Alors, nous avons demandé... enfin nous avons fait, je crois qu'on vous a envoyé les éléments complémentaires, nous avons eu de très nombreux échanges il y a quelques années, sur le fait de ne pas avoir qu'une délibération qui reprend ça. On vous a donné l'ensemble de la présentation sur tout ce qui est fait de cette DSU. C'est quand même près de 2,8 millions qui sont accordés à la Ville et qui servent pour beaucoup d'actions solidaires depuis des années. Juste vous dire que nous avons une forte baisse, évidemment,

mais on revient finalement, au niveau d'avant 2020. Pourquoi ? Parce que nous avons un grand nombre de choses qui étaient affectées aux dépenses de la rénovation du stade nautique Henri Deschamps. Et on a quand même un bon taux de couverture, puisqu'on a un taux de couverture de l'ordre de 76 % des dépenses proposées, avec beaucoup d'actions, des plus grandes, des grandes, des plus petites, mais beaucoup de choses de ce... le... cette politique a quand même plus de 45 ans et qui n'est plus... dont l'intérêt n'est plus à démontrer. Oui, Mme GRESLARD.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Oui, juste je vous remercie, parce qu'effectivement depuis plusieurs années nous avons demandé et j'avais insisté pour avoir un... quelque chose de plus détaillé pour vraiment voir les sujets couverts et puis c'est toujours très intéressant.

Alors, je... c'est vraiment très satisfaisant et je vais proposer de passer au palier suivant. C'est-à-dire d'avoir... eh oui, puisque c'est... on va toujours vers l'excellence, n'est-ce pas ? Euh... d'avoir en masse financière à peu près pour chacun des projets, la masse financière que ça représente par rapport à ce qu'on a dans ce tableau qui est... voilà, très succinct. Je donne un exemple : Intervention politique de la Ville, il y a 155 500 € à l'arrondi, savoir comment ça se distribue peut-être par rapport aux projets qui sont indiqués. Alors, c'est vrai que c'est un travail supplémentaire, mais je suis certaine que vous les avez dans vos fiches d'intervention, puisque, bien sûr, elles sont toutes détaillées.

M. LE MAIRE : Alors, écoutez, je vais vous prendre un engagement pour 2026 de vous le faire, c'est promis. Oui, pour 2026, pour l'exercice 2025. Oui, c'est le principe. Je minorerai vos propos. Je regardais le Directeur Financier. Si on peut le faire, évidemment, on le fera. Tout ce qui, en général, est automatique et naturel se heurte toujours à une logique informatique qui... dont les secrets n'ont pas de fond. Donc si on peut évidemment aller au stade 2, nous le ferons. C'est... et en plus, ça permet aussi de mettre en valeur le travail des équipes. Vos votes. Pour à l'unanimité ? Oui, pardon Mme RAMI, je vous en prie.

Mme RAMI : Oui, merci pour les éléments envoyés, mais c'est vrai que ma demande initiale n'était peut-être pas très claire, mais je demandais la même chose que ce que vient d'expliquer Denise, à savoir des éléments financiers, mais on s'exprimera...

M. LE MAIRE : On se donne rendez-vous pour le stade 2 l'année prochaine. Très bien.

Mme RAMI : Par contre, j'ai quand même noté que pour la DSU 2025, on était à 2,9 millions. Donc ça... c'est ça, le chiffre est bon ? Moi je suis allée sur le site de la DSU.

M. LE MAIRE : La réponse est oui.

Mme RAMI : La réponse est oui. Donc on... il y a 200 k€ en plus cette année. Ce n'est pas mal.

M. LE MAIRE : Oui, alors écoutez, ça va nous permettre de payer les quatre mensualités de 5 000 €.

Mme RAMI : J'en venais là-dessus.

M. LE MAIRE : Je vous connais par cœur maintenant. Nous formons un vieux couple. Donc pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que la Commune de Talence a bénéficié en 2024 d'une Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 2 777 076 €.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 91-429 du 13 Mai 1991 instituant la Dotation de Solidarité Urbaine, je vous présente aujourd'hui le tableau retraçant l'utilisation de ces fonds pour des actions de développement social urbain entreprises en 2024. »

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ENTREPRISES EN 2024

Coût des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires

Interventions Politique de la Ville	155 493 €
Fonctionnement d'une Maison des Droits de l'Homme	814 955 €
Travaux sur équipements publics et entretien espaces verts	1 445 308 €
Subventions aux associations	609 830 €
Fonctionnement de la Médiathèque de quartier	578 607 €

Montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et % de financement des actions

Coût total des actions	DSU	% du Financement DSU
3 630 186 €	2 777 076 €	76,50 %

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 16 – Cession avec charges – Résidence Pressensé

M. LE MAIRE : Oui. Alors c'est une... un élément au long cours. Vous le savez que nous avons décidé en 2022 de la mise en vente de ce bien qui est situé sur la rue Francis de Pressensé. Là aussi, un travail... je veux remercier l'ensemble des élus qui participent, transpartisans, avec beaucoup aussi des riverains qui habitent et qui sont très inquiets. Je voudrais vous dire que nous avons également fait de l'hébergement temporaire à l'intérieur, plutôt que de payer des sociétés de surveillance. Nous occupons avec des baux, certes précaires, mais nous mettons des gens à l'abri, des gens à l'intérieur donc, de ce bien. Nous avons eu de premières propositions, avec des montants fort sympathiques. Mais la crise de l'immobilier étant passée par là, aucune des offres conformes et recevables et qui avaient été déclarées comme telles par la commission, n'avaient pu être concrétisées. Nous avons donc remis en concurrence le même cahier des charges à la virgule près, si je ne dis pas de bêtises. Nous avons reçu d'autres offres, dont le montant est très nettement moins avantageux. Mais la crise immobilière est là. Donc, il vous est proposé, avec la Commission qui a réuni tous les membres, et je voudrais aussi remercier les membres des Conseils participatifs de quartiers qui prennent du temps bénévole pour venir nous aider à choisir tout cela, de la céder à un

prix de 2 millions d'euros, cette résidence, dans les conditions dont on avait déjà débattu. M. PEYRELONGUE, a peut-être quelque chose à dire. Je vous en prie.

M. PEYRELONGUE : Oui, merci, M. le Maire. Alors effectivement, j'ai eu la chance de participer à la commission d'analyse des candidatures de l'appel à projets Pressensé et je voulais d'abord saluer le professionnalisme avec lequel les équipes techniques en charge de ce dossier, ont travaillé avec les membres de cette commission. J'ai vu de la bienveillance, un réel savoir-faire et dans leurs analyses et dans les explications très didactiques qu'ils nous ont données tout au long de la démarche. Les échanges ont aussi été très riches et ont, au final, permis de faire émerger la proposition qui est la plus en adéquation avec le cahier des charges initiales. Maintenant, sur le fond, je n'étais pas présent lors de la délibération qui a amené à cette privatisation d'un équipement qui était, jusqu'alors, à la main de notre collectivité. Mais je trouve regrettable que nous nous soyons privés d'une offre qui était financièrement accessible, pour les plus précaires. Aucun cahier des charges, fut-il de qualité, comme celui qui a été élaboré, il faut le reconnaître, ne peut permettre sur le long terme de garantir que les pratiques qui seront mises en place au sein de ce bâtiment ne répondront pas à des logiques purement économiques. Ensuite, on entend de plus en plus parler de dérives et de maltraitance dans les EHPAD, en raison de manque de moyens. Or, dans le cas présent, la municipalité, au lieu de conserver ce site, a préféré le confier à un grand groupe. Compte tenu des investissements nécessaires, il ne pouvait pas en être autrement. Or, la logique financière de telles structures n'est pas forcément en adéquation avec les intérêts des futurs résidents. Pour ceux qui peuvent encore rester chez eux, le CCAS est pleinement au rendez-vous et on peut saluer le travail de ses équipes. Mais pour les autres, en 2030, les projections en Gironde sont annoncées sur la même tendance, prévoient que les personnes de plus de 60 ans représenteront 28 % de la population et, parmi eux, 14 % seront dépendants. Est-ce que l'offre de 98 places du Château Gardères qui ne relève pas du secteur privé pourra y répondre ?

En l'état, il y a quand même une forte probabilité que beaucoup de Talençais doivent, à la fin de leur vie, quitter leur Ville pour pouvoir être pris décemment en charge. Et je ne voterai donc pas contre ce projet, puisqu'il a vocation à offrir des places pour nos seniors encore valides. Mais je m'abstiendrai, en raison de la politique de désengagement que vous menez sur ce segment des politiques publiques.

M. LE MAIRE : Alors, mon cher collègue, vous n'étiez pas présent, mais vous faites une erreur en droit. Il n'est pas possible d'obtenir des financements publics sur un foncier qui a déjà obtenu des financements publics. C'est-à-dire que sur cette parcelle qui avait à l'époque de l'existence de la rue... de la Résidence pardon Pressensé obtenu des financements, puisque c'était une résidence autonomie RPA à l'époque, il n'est pas possible de refaire quelque chose avec les financements du public. Donc quand vous dites « On privatise, etc. », indépendamment de la posture, je vous invite à regarder la légalité. Il n'était pas possible de faire autre chose que de confier dans le privé. Qu'est-ce que l'on a fait ? C'est pour ça que je voudrais vraiment quand même que vous pesiez votre vote. On a fait un cahier des charges dans lequel... un appel d'offres sur lequel, 50 %, c'est la qualité technique de l'offre. C'est-à-dire que pour des motifs relativement rares, ce n'est pas le prix qui a guidé cette réhabilitation

d'un immeuble qui n'est pas simple. Donc on n'a pas cherché la rentabilité, on a cherché à trouver un équilibre. Quand on est retourné vers les habitants, parce qu'il y a les habitants des Conseils participatifs, mais les riverains, ils nous ont demandé de l'orienter exactement ce qu'il y a dans le cahier des charges. C'est-à-dire des résidences dans lesquelles les seniors peuvent être accueillis. Vous avez raison, pas des résidences autonomie, mais ce n'est pas possible. Donc je veux bien qu'on refasse Pressensé Acte 2 – Scène 5, mais je voulais juste vous rappeler qu'avec aussi ce produit-là, on a étendu la résidence autonomie de Bel Air. Donc on n'a pas diminué notre offre, bien au contraire. Je vais me permettre, puisque vous êtes membre d'un collectif, même si certains groupes sont indépendants des partis politiques, d'avoir s'il vous plaît la réponse à la question très légitime que vous avez posée, « Que compte faire le département pour aider les villes à financer la dépendance ? ». Parce que je vais vous faire un élément, mon cher collègue, eh bien la dépendance, c'est le département qui doit s'en occuper. Et aujourd'hui, le désengagement, il est in extenso de la part du département. Donc si jamais j'ai des éléments très tangibles nous permettant d'accompagner, plutôt que d'aller financer des politiques optionnelles, voire parfois mercantilistes, eh bien, je serais ravi de pouvoir le faire avec là-dessus. Ce n'est pas aux villes à financer la dépendance. Par contre, je vous rejoins. Et donc, si d'aventure vous croisez nos Conseillers Départementaux, je serais ravi de savoir ce qu'ils font pour leurs territoires, évidemment. Pour... de manière à nous aider, parce que vraiment, j'aimerais beaucoup être aidé. Y compris, comme vous le savez, comme je vous l'ai dit la dernière fois sur le SAAD, où c'est maintenant la Ville qui finance seule, y compris la reprise du déficit du Service d'intervention À Domicile, dont la compétence est départementale. Avec grand plaisir, j'aurai ce débat avec vous sur ça. Donc je vous invite à reconsidérer votre vote, si d'aventure il n'était pas possible de le confier au public. Voilà, ce n'est pas possible. Voilà, c'est la loi. Alors, d'autres commentaires ? Ah, Mme GRESLARD, attention, on a attaqué le département ? Allons-y.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Oui. Non, je voudrais juste relever, parce que ça m'a... Vous avez parlé de mercantile,

M. LE MAIRE : Oui.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : de... D'accord.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Vous persistez donc dans ce...

M. LE MAIRE : Je persiste. Oui.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Très bien.

M. LE MAIRE : Je persiste... Le département, aujourd'hui, de la Gironde se perd dans tout un tas d'opérations fort coûteuses qui ne relèvent pas de son champ de compétences. Oui, je vous le confirme. Et vous étiez même, vous, d'accord sur la suppression du FDAEC que vous estimiez même optionnelle. Donc je confirme mes propos.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : C'est pour ça qu'il a été supprimé.

M. LE MAIRE : Ben oui. En tout cas, ce n'est pas parce qu'on nous a supprimé le FDAEC qu'on nous a donné plus d'argent.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Merci de me laisser terminer. C'est de la compétence du Département de soutenir les petites villes dans leurs investissements, c'est à ça que sert le FDAEC.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire quelque chose, cette assertion je trouve ça... c'est exactement ce pourquoi un jour, il faudra qu'on s'interroge. En quoi l'habitant d'une ville comme Talence qui vote pour ses Conseillers Départementaux, est-il moins demandeur d'investissement qu'une petite ville ? D'où ça vient ? En quoi une petite ville est-elle moins riche ou plus riche que Talence ? D'où viendrait ce département à deux vitesses qui voudrait dire, à l'extérieur de la Métropole, pas de problème ? Par contre, pour l'investissement, aucun problème. Non, je ne suis pas d'accord avec ça, ma chère collègue.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Ben pourtant c'est factuel M. le Maire.

M. LE MAIRE : Ah très bien ! Bon eh bien écoutez, si toutes les villes en dehors de la Métropole sont pauvres, j'en... suis fort aise. Voilà. Quant au débat sur le financement de la dépendance, je vous assure qu'on aura ce débat-là, y compris politique, parce que c'est bien de s'engager, mais à un moment, il faut être utile au territoire. Alors oui, M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Oui forcément, parce que quand vous faites de la politique publiquement...

M. LE MAIRE : Oui, j'en fais.

M. BIMBOIRE : ... cher M., vous avez le droit. Dès que nous nous le faisons, vous nous invectivez. Moi je suis désolé...

M. LE MAIRE : Je ne vous invective pas.

M. BIMBOIRE : Vous avez un gouvernement et vous n'avez qu'à l'interpeller. Parce que l'argent, effectivement, des départements, des villes et des régions, qui est-ce qui bloque ? Eh bien ce sont le... c'est ce gouvernement de droite. Ça vous déplaît, mais c'est la réalité. Alors vous, vous faites de la politique, vous avez le droit de dire parfois même des méchancetés sur la gauche, le Département vous ne l'aimez pas, la Métropole vous ne l'aimez pas. Mais bien sûr, cher M., mais comme vous avez perdu, vous avez quand même la défaite assez. Eh oui, vous l'avez perdu cher M..

M. LE MAIRE : M. JOLIOT, je vous retrouve comme en début de mandat. Euh... M. BIMBOIRE pardon, les tenants de la branche cadette de la vraie gauche, je m'y perds.

M. BIMBOIRE : Tant que vous ne m'appellez pas CAZABONNE, ça me va.

M. LE MAIRE : Alors, d'abord, c'est M. CAZABONNE et je vous souhaite d'avoir la même carrière et ses mêmes valeurs, M., mon cher collègue. Et la deuxième chose, c'est que, non. Alors, d'abord un, oui, j'interpelle le gouvernement, celui-là et tous les autres, en vous rappelant que c'est un gouvernement socialiste qui a le plus saigné les départements, les

régions et les villes. Ça vous déplaît, mais malheureusement vous étiez au pouvoir. Et par ailleurs, je voulais juste répondre à un élément factuel posé par notre collègue qui a participé, il me posait des questions du financement de la dépendance. Le financement de la dépendance doit être constitutionnellement géré par les départements. Donc ma question est le fait de lui dire : « *Si jamais vous souhaitez savoir comment la... comment on va la couvrir, c'est au département d'y répondre, pas aux villes qu'elles soient de droite, de gauche ou du centre* ». Voilà. Ah ben oui, donc on est bien d'accord, c'est parfait. Et j'aime beaucoup le Département et la Métropole. J'ai le droit, par contre, si vous me le permettez, d'en critiquer la gestion, comme vous le faites ici. Voilà, je ne suis pas d'accord avec un certain nombre de leurs opéra... de leurs orientations, mais ce n'est pas grave, c'est la démocratie. Et après les gens votent. C'est leur droit le plus absolu. Alors, vos votes, s'il vous plaît, sur cette Résidence Pressensé.

Mme RAMI : C'est comme les votes précédents. Nous avons abstention.

M. LE MAIRE : Abstention. D'accord. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Abstention.

M. LE MAIRE : Abstention. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Abstention.

M. LE MAIRE : Très bien. Je vous remercie. Le dossier est adopté.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, Monsieur le Maire expose :

« En novembre 2024, le conseil municipal a approuvé la mise en vente avec charges concernant l'ancienne résidence Francis de Pressensé située 17/19 rue Francis de Pressensé à Talence. Cette nouvelle consultation fait suite à l'annulation de la précédente procédure en raison du désistement de la société initialement déclarée lauréate.

L'objectif de la consultation était de trouver un opérateur capable de rénover le bâtiment existant afin d'améliorer ses performances énergétiques tout en proposant une solution résidentielle fondée sur le principe d'un habitat partagé à destination majoritairement de seniors dont les ressources sont comprises entre 24 000 € et 42 000 € net annuel. Les opérateurs devaient également proposer d'installer un service à destination des habitants comme une micro crèche ou toute autre variante qu'il leur serait loisible de soumettre.

Il était également demandé aux opérateurs de présenter des solutions de végétalisation du bâtiment.

Pour rappel, les critères de sélection des offres figurant dans le cahier des charges étaient les suivants :

- 50% pour la qualité du projet subdivisés de la manière suivante :
 - 20% pour la qualité architecturale, environnementale du projet et son insertion dans le site
 - 30% pour la qualité résidentielle du projet
- 50% pour le prix proposé

L'examen des offres a été assuré par une commission composée comme suit :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

- M. François JESTIN
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Isabel MADRID
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Monsieur Olivier PEYRELONGUE
- Madame Marie Christine BERTIN, membre du Conseil Participatif de Quartier 1 – Zola, Haut-Brion, La Taillade, Médoquine, Saint-Genès
- Monsieur André SCOTTO, membre du Conseil Participatif de Quartier 1 – Zola, Haut-Brion, La Taillade, Médoquine, Saint-Genès

La phase de consultation s'est déroulée du 6 janvier au 28 février 2025 et 4 dossiers ont été déposés par des opérateurs. A l'issue d'une première phase d'analyse, la commission a désigné le 26 mars 2025, 3 candidats avec lesquels elle a souhaité entamer des négociations. Les auditions se sont tenues le 16 avril et la commission a rendu son avis le 10 juin 2025.

Elle vous propose de retenir l'offre du groupement représenté par le Groupe Pichet demeurant 20-24 avenue de Canteranne 33600 Pessac. Ce dernier s'est associé aux sociétés CHEZ JEANNETTE qui assurera la gestion des logements seniors et la franchise Tétine et Doudou pour la micro-crèche.

Le projet prévoit, pour les niveaux R+1 et R+2, la création d'un coliving à destination des seniors représentant un total de 20 chambres. Dans chaque coliving, les résidents disposeront d'espaces communs à savoir cuisine, salle à manger, salon, buanderie et d'une chambre d'une surface moyenne de 25 m² comprenant également une salle de bain privative, sanitaires et une kitchenette. La gestion et l'animation de l'appartement sont confiées à une personne présente 7j/7 chargée notamment d'assurer les courses et l'aide à la préparation des repas, d'apporter une aide administrative si besoin, d'organiser les activités intérieures et extérieures. Le public cible pour cette offre correspond à un GIR 3 à 5.

Les niveaux R+3 et R+4 accueillent 16 logements (10T1 et 6 T2) destinée en partie à des seniors et à des jeunes actifs. Les seniors résidant dans ces étages pourront également bénéficier des services proposés par Chez Jeannette à la carte.

Le loyer demandé aux futurs résidents correspond à la tranche de revenus définis dans le cahier des charges de la ville.

Une micro crèche de 15 berceaux sera installée au rez-de-chaussée.

Enfin, 9 places de stationnements seront créées dont une proposant un véhicule en autopartage.

Sur le plan de la démarche environnementale, l'accent est mis sur la rénovation de l'enveloppe extérieure (isolation renforcée, double vitrage, protection solaire...)

L'offre financière établie par le groupement s'élève à 2 000 000 d'euros net vendeur.

La commission chargée de l'examen des offres vous propose donc de retenir la proposition du Groupe Pichet.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- approuver la proposition de la Commission chargée de l'examen des offres concernant l'opération Pressensé,
- désigner le Groupe Pichet demeurant 20-24 avenue de Canteranne 33600 Pessac, lauréat de l'appel à projet concernant la résidence Francis de Pressensé, au vu de l'offre remise par ce dernier,
- autoriser le Groupe Pichet à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. »

ADOpte PAR 30 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 17 – Bilan d'activités 2023/2024 des Conseils Participatifs de Quartier – Information du Conseil Municipal

Mme RONDEAU : Donc je vais prendre la parole très rapidement pour cette petite introduction et la laisser ensuite à mes collègues et je vais essayer de parler un petit peu plus fort ou en tout cas de façon audible. Euh, je ne vais pas revenir sur ce qu'est le Conseil de Quartier, je pense qu'on en a parlé une multitude de fois ici. Simplement, rappeler, donc là on fait le bilan 2023-2024. Rappeler qu'en fait les Conseils Participatifs de Quartier, CPQ pour les intimes, sont issus de... d'une réflexion et d'une co-construction avec les habitants de... d'une refonte des Conseils Communaux et que la première réunion des Conseils Participatifs de Quartier sur le... sur leur nouvelle forme, date du 27 avril 2023. C'est pour ça qu'on fait un bilan sur les deux années. Vous rappeler qu'il y a six Conseils sur la Ville, que chacun est constitué de 24 citoyens, qu'il y a six réunions par an et que les mandats, ce sont le mi-mandat municipal donc possibilité de renouvellement pour 50 % maximum des membres siégeant tous les trois ans. Donc les rôles descendants – ascendants, je ne reviens pas dessus et la carte que vous connaissez tous par cœur. Et je donne la parole à ma collègue Chantal CHABBAT pour le CPQ1.

Mme CHABBAT : Bonjour à tous. Donc pour le CPQ1, nous avons fait des ateliers de co-construction, en invitant les membres des CPQ et des riverains. Donc effectivement, vous avez la liste des personnes qui sont... qui ont été présentes. Il y a eu des groupes de travail de requalification du Square Haut-Brion, du Square de la Scierie et du Parc Triaire. Il y a eu de la requalification du Square Fehlmann et de la place Albert Thomas. Il y a eu une deuxième phase de dépollution de la place Émile Zola. Il y a eu des... le square du Guesclin avec le CPQ... en partage avec le CPQ2, et il y a eu des dépenses qui ont été faites. Donc la requalification du Square du Guesclin qui a été cofinancée avec le CPQ2 pour 7 673,92 € et la requalification du Square Haut-Brion pour 15 000 €. Donc nous avons dépensé 22 673 € sur 30 000 €.

Mme RONDEAU : Merci. Ah ben du coup pour M. JOYON, je vais garder la parole. Donc M. JOYON qui est adjoint de quartier référent des Conseils Participatifs de Quartier 2 et 3. Donc vous avez la composition du CPQ2 qui correspond à Poste – Mairie. Donc ils ont eu 5 séances de travail et je pense que Mme CHADEBOST ira dans le sens de ce que je vais dire, que les CPQ se sont généralement regroupés, CPQ2, CPQ3 et que ça, c'est une réflexion qu'on a actuellement avec le groupe de travail « Participation citoyenne » sur une évolution des CPQ. Ce Conseil Participatif a travaillé sur la place Alcalá de Hénarès ; des réunions aux réunions publiques un peu plus larges.

Les thèmes abordés principalement : le square du Guesclin dont a parlé Mme CHABBAT, la... le Grand Peixotto-Margaut, la requalification de l'esplanade Joliot-Curie que vous pouvez voir en ce moment. Et ils ont beaucoup travaillé sur le choix des emplacements des stations vélos de Bordeaux Métropole et des vélos box. Et sur les CPQ, je vais passer au CPQ3 directement. Vous voyez, réunion commune avec le CPQ2, donc ça va aller très vite. Par contre, ils ont aussi, sur ce périmètre-là, abordé la circulation des rues Dourout et Suzon, le projet de requalification de la place Colonel Moll qui était au budget participatif 2023. Et donc les

dépenses raisonnables, mon collègue nous entend certainement, il va être fier de nous. Une dépense de 7 600 – 7 700 € à peine, sur ces deux CPQ. Jacqueline, je te laisse la parole.

Mme CHADEBOST : Bonsoir à tous. Alors, je rebondis effectivement sur ce que disait Sophie. Très vite, les deux Conseils Participatifs de Quartier 4 et 5 nous ont demandé de travailler ensemble, parce qu'en fait, nous avons une perméabilité de nos frontières entre le lycée Plume la Poule, et que les habitants préféraient travailler tous ensemble sur des projets communs. On a travaillé sur les aménagements de places, le Clos Leysotte, la place Peylanne. Ça, c'était une demande des habitants. Sur le Clos de Leysotte, on a rajouté des jeux d'enfants. Vous voyez, il y a un investissement relativement important, parce qu'on a énormément d'assistantes maternelles qui viennent dans ce quartier-là. Donc, on a rajouté un complément de jeux par rapport aux jeux qui étaient dans le quartier Bel Air. On a participé à effectivement... tous les habitants ont voulu participer à beaucoup de réunions, notamment sur la requalification de la résidence Crespy et le projet « Crespy demain ». Donc on a participé à un bon nombre de réunions, là je ne les ai pas comptées, mais assez important. Et aujourd'hui, on est sur une dépense relativement modeste sur les deux années, mais qui convient parfaitement aux habitants. C'est... je dois quand même beaucoup insister sur le fait que beaucoup de choses ont été travaillées à la demande des habitants. On a par exemple la rue Pierre Massieux qui a été revue. Faire un jardin partagé rue Blumerel, c'était aussi une demande des habitants. Faire un partage d'échange culturel entre certains habitants, c'est pareil, c'était aussi leur demande. Donc voilà, on a eu beaucoup de réunions pour arriver à s'entendre et je dois dire que, en conclusion, beaucoup d'habitants ont fini par faire des collectifs entre eux pour préparer les réunions. Et je voulais remercier le service « Participation citoyenne » pour tout le travail qu'il fait à nos côtés.

Mme RONDEAU : Merci. J'ai encore le 6, pardon. Du coup, M. Salem ERCHOUK qui est excusé ce soir. Là, c'est un seul Conseil Participatif sur le sud de la commune. Pareil, quatre réunions. Les réunions publiques un peu plus générales, ainsi que les travaux de voirie quartier de Thouars. Sur les thèmes abordés, l'organisation et le financement du repas de Noël solidaire, des aides aux associations et donc les requalifications de voiries du quartier et la requalification du quartier de Thouars qui est un projet très important. Du coup un budget... Une... pardon des dépenses en 2024 de l'ordre de 14 500 €. Vous avez le détail, avec une pergola au parc Colette à côté du jardin partagé, pour que les petits avec les assistantes maternelles puissent notamment se mettre à l'abri, en attendant que tout pousse. Je voulais évidemment remercier le service « Participation » pour tout son travail.

Donc vous voyez 20 - 22 réunions sur 2023-2024, sans parler des rendez-vous participatifs des PVPV où ils sont présents, des réunions d'information, etc. Et puis, dire quand même que, comme nous nous y étions engagés, les CPQ c'est quelque chose qui se doit d'être évolutif. On se doit d'être à l'écoute des habitants, des citoyens qui composent ces instances. Et donc, on a dédié un groupe de travail « Participation citoyenne », il y a quelques semaines, exclusivement pour faire un bilan. Donc, on avait invité les représentants de ces CPQ qui ont échangé entre eux et on s'attend à quelques évolutions, comme je vous disais, notamment des périmètres. Mais je reviendrai là-dessus certainement bientôt. Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Je voudrais maintenant vraiment vous remercier les élus qui ont pris la parole, qui l'ont préparé. Évidemment, toi Sophie, évidemment m'associer aux remerciements pour le service, les services qui... je voudrais aussi qu'on mesure le chemin parcouru. On avait un certain nombre d'organes de participation citoyenne dépendant des quartiers, mais qui s'essouffaient, avec des mandats longs. Souvent des gens qui laissaient tomber, parce que manque de temps, parce que parfois aussi l'impression de courir après des choses trop techniques. Je trouve que ce qui a été fait, notamment sur cette mandature, ce que j'aime appeler la citoyenneté active, eh bien on peut je pense, collectivement, en être très satisfait. Et remercier évidemment l'ensemble des personnes qui assistent à ces réunions. Mais je vais le dire aussi, qui viennent systématiquement à toutes les réunions de quartier, qui viennent aussi nous donner leurs avis sur les projets, donc qui passent beaucoup de temps, bénévolement, pour nous aider, là aussi de façon transpartisane, et on peut être fier de cette démocratie qui vit bien à Talence. **M. BIMBOIRE**.

M. BIMBOIRE : Moi, une remarque je ne vais pas revenir sur le fonctionnement des CPQ. Je veux dire, c'est vous qui les mettez en place. En tant qu'élus d'opposition, j'aurais d'autres choses à dire. Mais il y a un projet qui m'a interpellé. Si on regarde l'aménagement de la place Alcala de Hénarès, pourquoi c'est que... justement que le CPQ concerné, alors que ça concerne la ville entière. Il faudrait que ce soit tous les citoyens. Parce que ça, c'est le cœur de la Ville. Moi, ça m'interpelle de savoir qu'un seul CPQ, voire deux, sont concernés. Vous avez fait une réunion publique, je l'apprends le 18 juin, concernant la place. Mais pourquoi ce n'est pas tous les citoyens ?

M. LE MAIRE : Vous confondez CPQ avec le budget participatif. Et il s'agit d'un budget participatif du CPQ.

Mme FABRE-TABOURIN : Voilà. Il s'agit d'un budget participatif là. Voté.

M. LE MAIRE : Voté.

Mme FABRE-TABOURIN : Ce n'est pas le CPQ. C'est le budget participatif.

M. LE MAIRE : Voilà **M. BIMBOIRE**. C'est la démocratie participative qui s'exprime donc. Et par ailleurs, ce n'est pas nous qui l'avons mis en œuvre. C'est le souhait des habitants qui avaient travaillé à la refonte des instances. Voilà la politique, c'est appliquer, ce qu'il s'est fait. Voilà.

M. BIMBOIRE : Excusez-moi, mais bon, pour essayer de m'expliquer davantage. Si on réaménage la place qui concerne... et c'est vraiment la place de Talence, c'est le cœur. Est-ce que tous les citoyens sont concernés ou pas ? Oui.

M. LE MAIRE : Alors, vous confondez le projet de réaménagement de la place avec le dépôt des dossiers participatifs au budget participatif. Sur la place Alcala, nous avons eu il y a quelques années des projets positionnés. Nous avons eu, par exemple aussi, récemment quelqu'un qui nous a demandé de cacher les poubelles qui sont situées à l'arrière du côté Maréchal de Tassigny. C'est ça dont on parle. La place Alcala et la refonte qui va être faite, sous la houlette de **Mme FABRE-TABOURIN**, qui va se faire en plusieurs temps, notamment

avec un aménagement, c'est autre chose. Après, votre réflexion, je la trouve intéressante, mais je ne sais pas en quoi... par exemple quand on dit la place Gauguin qui est à Thouars, qui a fait l'objet d'une participation citoyenne, elle n'est effectivement pas en centre-ville. Mais si on commence à dire telle ou telle place, elle appartient à tout le monde. Non, mais, à un moment ou un autre, je pense aussi que... on peut aussi... moi, je vous invite, puisque vous m'avez dit « C'est nous qui mettons en place », je pense aussi qu'on ne peut pas dire aux gens, notamment ceux qui habitent le centre-ville : « *Vous comprenez, comme c'est le centre-ville, bah on va le demander l'avis* ». En l'occurrence, les concertations qui sont menées sont menées avec tout le monde autour. Mais je trouve que poser la question, les avis aux citoyens participatifs et leur donner, c'est aussi respecter leur engagement. Et je ne vois... Non, mais je ne partage pas... parce que dans ces cas-là, toutes les places qu'on va refaire, on va dire « *Ben alors celle-là, c'est...* », parce que toutes les places sont importantes. Vous êtes susceptible et vous, vous êtes à Talence. Il y a des... la place 14-18 qui est à côté, voilà ! Mais oui, mais dans ces cas-là, la problématique, c'est qu'à un moment, les riverains vont aussi nous dire « *Pardon, M. le Maire, mais quand on parle aussi des impacts, c'est notre vie aussi qui est impactée* ». Donc, je... voilà. Par ailleurs, le travail participatif n'exclut pas le fait qu'on demande à plein de gens de s'en occuper. Quand on fait le bilan de... quand on fait la Médoquine, on demande aux CPQ, mais on demande à tout le monde de s'exprimer. Voilà. Mais ne confondons pas deux choses qui n'ont rien à voir. Alors, il y a une prise d'acte. Est-ce qu'il y a d'autres ? Oui, vas-y, vas-y, je t'en prie.

Mme RONDEAU : Oui, je pense... enfin les CPQ aussi, enfin il y a des citoyens qui sont engagés. Un des rôles qu'ils veulent porter, ils demandent de porter ce rôle, c'est aussi d'être des relais et c'est l'engagement aussi qu'on a eu, c'est de leur présenter avant le projet et effectivement de discuter avec eux et que, eux aussi, ils veulent jouer ce rôle-là aussi, d'aller vers les autres citoyens et de rapporter aussi ces éléments-là. Donc, ce n'est pas un vase... ce n'est pas un huis clos. C'est... voilà, c'est plus aussi cette notion-là.

M. LE MAIRE : Alors, d'autres remarques ? Ah oui ! Mme, je vous en prie.

Mme ROSAY : Euh oui, je vais faire une petite intervention parce que, autant tout ce que vous avez dit est fort intéressant, toute démarche de participation des citoyens est évidemment louable, mais j'avais peut-être quand même quelques... d'autres éléments de bilan à faire. D'abord dans votre présentation des deux dernières années, on voit un certain nombre de réunions. On voit très bien que certains CPQ marchent, fonctionnent plus ou moins bien.

Tous n'ont pas eu le même nombre de réunions, tel qu'il était prévu. Tous n'ont pas eu les mêmes activités, telles que le CPQ1, qui a visiblement fonctionné le mieux. Il faut quand même aussi le dire. Mes remarques seront issues notamment de la réunion du groupe de travail « Participation citoyenne » du 14 janvier dernier, dont l'objet c'était justement de faire un bilan et, entre autres aussi, d'échanges que j'ai eus avec des membres de différents CPQ qui ont des... ben des constats aussi à faire. Alors au cours de cette réunion de groupes de travail du mois de janvier, vous avez vous-même affirmé Mme RONDEAU et la majorité des présents étaient d'ailleurs d'accord avec ce constat, que ça ne fonctionnait quand même pas super bien. Vous avez dit aussi que « *Oui, la théorie ne fonctionne pas, qu'il faut faire plus de*

concret, que... » voilà. On avait un constat un peu partagé dans ce groupe qui disait « *OK, il y a des choses de bien, mais il y a des gens qui en attendent plus. Il y a des choses qui ne marchent pas et qui ne fonctionnent pas telles qu'elles le devraient* ». Donc effectivement, trop de théorie a visiblement peut-être fait perdre un peu de la spontanéité. Le temps d'établir des... alors ça, ce sont des personnes qui me l'ont dit aussi. Le temps d'établir des modes de fonctionnement était peut-être un peu long. Certains citoyens désignés ou tirés au sort se sont un peu découragés aussi à la tâche, parce que ce n'est pas évident. En tout cas, il y a des éléments qui sont ressortis. D'ailleurs, ça me fait rire parce que, à l'instant votre échange avec David BIMBOIRE montre parfaitement ce que je vais dire. Il y a un vrai souci de l'articulation des CPQ, avec toutes les autres structures, instances, réunions diverses et variées, les PVPV, les rendez-vous participatifs, les ateliers, c'est... Pour vous c'est clair. Pour vous c'est très clair, c'est une évidence. Quand on se penche dessus, on peut se le clarifier. Mais il y a des personnes qui ont un souci de savoir quel sujet doit être traité dans quelle instance ; et les citoyens, par ailleurs, connaissent très peu le CPQ. Qui... À qui ils pourraient s'adresser pour dire, faire remonter leurs demandes d'aménagement, leurs demandes de... leurs demandes, quoi, en fait. Et de parler de leurs quartiers. Donc c'est... bah c'est... je vois que vous ne voyez pas ce que je vois, mais c'est ce qu'on m'a dit. Parce que visiblement, la compréhension de ce que c'est un CPQ n'est pas la même pour tout le monde. Voilà. Et alors ça, c'est une des remarques. Il y a d'autres remarques qui étaient que dans certains CPQ, on avait l'impression qu'il y avait beaucoup de sujets descendants et moins de sujets ascendants. Et d'où le constat de « *Ça ne marche pas très bien* ». Eh bien c'est parce que... comment on trouve les sujets, comment on fait participer les citoyens du quartier et comment les membres des CPQ peuvent animer, aider à faire ressortir des éléments dans les quartiers, quoi. Donc c'est... tout n'est pas noir, loin de là, néanmoins, ce sont des choses qu'on nous a dites quoi. C'est très... ce n'est pas simple la participation citoyenne. Il y a peut-être aussi... On a beaucoup de choses à Talence, c'est vrai. Mais beaucoup de choses qui sont claires pour la municipalité, mais pas forcément claires pour les gens ni les citoyens dans les CPQ ou ailleurs. Ils avaient peut-être une autre attente. Donc je suis curieuse, malheureusement je n'ai pas pu venir à la dernière réunion de groupe de travail, puisque j'étais souffrante. Mais peut-être, ça aidera aussi à clarifier des choses et à changer un peu des choses. Il y a des attentes là, dehors, qui ne sont pas satisfaites.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres demandes avant de clôturer, parce qu'en plus on prend acte, on ne vote pas. Mme RONDEAU.

Mme RONDEAU : Oui, simplement de dire qu'effectivement je... enfin j'ai cru entendre dans votre propos que je revenais... Alors là, c'était un simple bilan, comme vous avez vu, bilan de ce qui a été fait des dépenses. Effectivement, et c'est ce que j'ai dit, il va y avoir des évolutions. On est à l'écoute. Je pense que cette réunion qui s'est passée, aujourd'hui les citoyens qui sont engagés dans les CPQ... alors de la perte en ligne, on en a forcément systématiquement. Mais je crois que là, je regarde mes collègues, les citoyens qui étaient là au groupe de travail, derrière, il y a déjà beaucoup de choses qui se sont passées. Comme disait Jacqueline, ils se parlent beaucoup entre eux, en dehors des CPQ et il y a une vraie organisation maintenant qui est mise en place. Si si, enfin notamment le... enfin tous. Oui,

chez toi, chez toi Chantal. Donc il y a vraiment... justement, ça a mis un peu de temps à se mettre en place, mais je veux vraiment insister sur le fait qu'aujourd'hui, il y a quelque chose qui est très clair. Et je l'ai bien dit, il va y avoir une évolution. Et ça, c'est enfin... voilà. C'est... Et on est tous d'accord, et je pense que ces instances-là, de toute façon la démocratie participative se doit d'évoluer avec la société, avec... tout ce qu'il y a autour. Donc ça, il n'y a pas de souci là-dessus. Je pense qu'on partage le même constat.

M. LE MAIRE : Pour conclure, ma chère collègue, je rejoins vos propos. Je ne serai évidemment pas d'accord avec la partie descendante. Les Conseils Participatifs de Quartier... les Conseils... non, mais on a toujours dit que c'était... et justement beaucoup de choses avaient été faites pour éviter ça. Les Conseils Participatifs de Quartier ont vocation à s'occuper de tous les sujets dont ils souhaitent pouvoir s'occuper. Vous me dites, « *on a du mal à l'articulation* ». Ce qu'on a toujours dit, c'est qu'il fallait donner un caractère a-politicien à ces instances. Vous avez dit les PVPV, le reste, etc. Le reste, ce sont des éléments de communication. Donc je pense que c'est très important de séparer une action politique, avec laquelle on est d'accord, pas d'accord, d'une instance de participation citoyenne. Moi ce que j'essaie de vous dire, j'ai vraiment... et je trouve votre constat... alors vous nous dites, les gens vous le remontent, donc c'est recevable, mais... il y a des choses aussi qui ont été mises en œuvre, moi je trouve qui sont très pertinentes. C'est par exemple les réunions plénières des CPQ qui, auparavant, étaient pour le coup très segmentées par quartier. Il y a eu la présentation, par exemple, de la ZFE, avec le succès que l'on sait d'ailleurs par la suite. Mais les éléments, c'est-à-dire au fait, la capacité aussi parfois de réunir sur une thématique, pour le coup, relativement trans... enfin qui concerne toute la Ville et d'évi... à la fois de maintenir ce dialogue avec les citoyens, sans se poser la question des limites géographiques. Après, deux réflexions sur votre intervention, je pense qu'il ne faudra pas non plus qu'on oublie l'écu. Vous nous dites « *Les gens, ils ne connaissent pas* ». Je pense aussi que cette démocratie participative doit, à un moment ou un autre, être consciente, on ne va pas faire le débat aujourd'hui, qu'il existe tous les six ans, un rendez-vous entre des citoyens et d'autres, pour porter un projet qui s'appelle le Conseil Municipal. Et je pense qu'il ne faut pas non plus faire de ces instances participatives un Conseil Municipal bis dans lequel on viendrait amoindrir les rôles des élus, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires n'y change rien. C'est-à-dire qu'il faut aussi, je pense le... je... vous le savez toute l'estime que j'ai pour toutes ces conventions citoyennes et autres qui ont, au bilan, souvent été confrontées par l'absence de légitimité démocratique.

Vous êtes, Mme ROSAY, élue municipale, parce qu'un nombre « x » de citoyens talençais ont décidé de faire confiance à la liste à laquelle vous apparteniez. Et je pense qu'on ne doit pas faire... on doit faire un moment ou un autre, le distinguo. Par ailleurs, je disais que la démocratie est vivante à Talence et la démocratie participative. Je vous invite à regarder le résultat de beaucoup des initiatives. Bordeaux a lancé par exemple le Parlement permanent. Il faut se le dire, ça ne marche pas. Les concertations sur les boulevards, il n'y a pas grand monde. Le budget participatif de la Métropole, moins de 1 % des habitants. Donc, la difficulté que l'on a, c'est que les gens nous demandent beaucoup de participation, mais au bilan, sauf quand il s'agit d'être contre un projet, ne le font pas. Et donc de la même façon que ce qu'a

fait Bordeaux, nous ou d'autres villes, eh bien je pense que c'est sain d'estimer faire des choses et de se dire que si ça fonctionne, on conserve et si ça ne fonctionne pas, on change. Par contre, ce que j'observe, c'est que contrairement à tous les mandats précédents, les personnes qui ont été tirées au sort ou désignées, ce qui était un peu une... un côté hybride, la quasi-totalité est encore là aujourd'hui. Ça veut dire qu'on a réussi, même si jamais il y a ce sentiment, à les intéresser et à les intégrer, alors qu'auparavant, on avait des gens qui nous disaient « Grosso modo, je ne sers à rien ». Voilà. Mais on pourra en débattre et je serai preneur. Tout le monde aura l'occasion après de faire des propositions. Ce n'est pas simple. Alors, Mme ROSAY.

Mme ROSAY : Petite chose. À chaque fois que vous faites une intervention après les nôtres, j'ai l'impression vous êtes dans cette chose qui s'appelle le « Whataboutism ».

M. LE MAIRE : Le quoi ?

Mme ROSAY : Le « Whataboutism », c'est de dire « *Ah, mais chez nous, c'est vraiment bien parce que regardez donc...* »

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas vrai.

Mme ROSAY : ... *comment ça se passe mal à la Métropole. Regardez donc comment ça se passe mal au Département. Regardez donc comment c'est* ». Je n'ai absolument pas remis en cause votre façon de faire là. Vous pouvez même lire des choses sur la démocratie participative, d'accord, qui reprennent exactement ce que je dis, parce que c'est difficile et je ne suis pas du tout contre...

M. LE MAIRE : Mme ROSAY, soyez gentille de ne pas rejoindre cette longue litanie de choses. Je vous ai donné l'exemple inverse, en vous disant par exemple que ce que faisait Bordeaux sur le stationnement des professions libérales était très bien et qu'on s'en était inspiré. Donc ça suffit.

Mme ROSAY : Oui, mais là je veux parler de...

M. LE MAIRE : Et la deuxième chose, par ailleurs, je vous ai dit que j'ai partagé avec des gens qui s'occupent de la démocratie participative. J'en ai discuté par exemple très longuement avec Mme PAPIN. Il y a des choses aujourd'hui, on fait tous le constat...

Mme ROSAY : Absolument.

M. LE MAIRE : ... qu'il y a beaucoup de choses qui ne marchent pas...

Mme ROSAY : Mais absolument.

M. LE MAIRE : ... Ce n'est pas du « What machin cheesen » pour reprendre votre truc, mais c'est le fait de dire que si ça ne marche pas... si par exemple l'expression du Parlement permanent avait marché, eh bien on pourrait se dire « *Tiens est-ce que ça, ça fonctionne ?* ». Je ne suis pas en train de dire que ça ne fonctionne pas, parce que c'est Bordeaux, je dis juste que nous, on a tenté des choses qui n'ont pas fonctionné et qu'on regarde aussi ce qu'il

se passe. Ça n'a rien à voir et sortez de votre logiciel et logique partisane. Je vous ai simplement dit que quand ça ne marche pas... pour le Département c'est autre chose, j'ai parlé de la politique de dépendance. Je dis juste simplement qu'il est bon de s'inspirer de choses quand ça fonctionne ailleurs. Et en l'occurrence, je viens de vous démontrer exactement dans ce Conseil que j'ai pris l'exemple à Bordeaux, donc je n'ai pas fait de « What machin cheesen ».

Mme ROSAY : On est tout à fait d'accord, mais je trouve que c'est un peu gênant ...

M. LE MAIRE : Bon, eh bien très bien.

Mme ROSAY : ... réellement gênant que nous ne puissions pas juste affirmer ce que nous voyons, ce que les citoyens nous disent.

M. LE MAIRE : On vient de vous dire qu'on était d'accord avec votre constat. Donc Mme ROSAY, soit vous écoutez nos réponses, soit vous décidez d'avoir vos réponses préconçues, et dans ces cas-là, on ne discute pas. Mais là ce n'est pas une discussion. Je vous ai dit que je rejoignais vos craintes et, par ailleurs, ce que je vous ai dit et ce que Mme RONDEAU vous a dit c'est : « *Faites-nous des propositions* ». Alors, il va y avoir un temps là. L'idée, ce n'est pas de faire d'un constat, de dire que ça ne marche pas. L'idée, c'est le fait de dire « *Vous nous dites, il y a ça qui ne marche pas, qu'est-ce qu'on peut faire ?* » Voilà. Point. Donc ce n'est pas votre anglicisme ou je ne sais quelle autre chose. Donc il n'y a pas de vote. La n° 18.

DÉLIBÉRATION

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

« Les Conseils Participatifs de Quartier ont été mis en place le 27 avril 2023. Ils succèdent aux Conseils Communaux et sont le fruit de la réflexion d'ateliers de co-construction composés exclusivement d'habitants.

L'année 2023 a donc été une année de transition puisqu'il s'agissait de constituer ces instances, informer et faire connaissance avec les conseillers. Pour cette raison, il a été fait le choix de faire un bilan d'activités portant sur 2023 et 2024 (joint en annexe).

Les sujets et les thèmes abordés ainsi que les résultats des réflexions menées par les différents groupes de travail y sont précisés.

En outre, il est important de rappeler que les quatre adjoints de quartier sont les référents d'un ou de deux conseils participatifs de quartier. Chaque adjoint dispose de 30 000 € pour accompagner financièrement les projets qui émanent de ces instances.

Ce bilan fait apparaître la façon dont le budget de 30 000 € alloué à chacun des Conseils a été utilisé.

Je vous propose donc que le Conseil Municipal prenne acte de la transmission des éléments du bilan d'activités des Conseils Participatifs de Quartier pour les années 2023/2024. »

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 18 – Convention relative à l'organisation des classes à horaires aménagés musique de la Ville de Talence

M. LE MAIRE : Alors c'est le ventilo. Je présente pour M. Vincent BESNARD. Ce n'est pas grave. Grave. Vous savez qu'on a des classes « CHAM » qui fonctionnent bien partout, dans toutes les municipalités. C'est parfait. Et donc il vous est proposé de revenir sur cette organisation, ce qui permet de donner de la culture à plein d'enfants, voilà, dans toutes les villes et tout va bien. Alors votre vote. Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, Monsieur le Maire expose :

« La Ville de Talence et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Gironde ont signé le 21 juin 2018 une convention relative à la création de classes à horaires aménagés musique (CHAM) en précisant les modalités de fonctionnement du dispositif au sein de l'école élémentaire Jules Michelet.

La présente et nouvelle convention renouvelle la volonté de la ville de poursuivre le dispositif tout en précisant son évolution vers une ouverture aux enfants dès la fin du CP. Ceux-ci candidatent pour intégrer le dispositif en CE1. Les contenus pédagogiques et volumes horaires sont maintenus à l'identique.

Il est proposé :

- d'approuver la convention jointe en annexe. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 19 – Création d'un poste de chargé de mission « Ville de demain : prospective et développement »

N° 20 – Création de deux postes d'animateurs multisports – vacances sportives à temps non complet

N° 21 – Création de deux nouvelles conventions médiateurs adultes-relais avec la Préfecture de la Gironde – renouvellement

N° 22 – Création de quatre postes d'Éducateur sportif des activités de la natation – Maître-Nageur Sauveteur au Stade Nautique Henri Deschamps

N° 23 – Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare basse – contrebasse au sein de l'École Municipale de Musique et de Danse à temps non complet de 6h30

N° 24 – Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline formation musicale au sein de l'École Municipale de Musique et de Danse à temps non complet de 10h30

N° 25 – Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline danse contemporaine au sein de l'école municipale de musique et de danse à temps non complet de 11h30

N° 26 – Création d'un poste de policier municipal en équipe de soirée

N° 27 – Création d'un poste d'assistant administratif marchés publics – grands projets au service marchés publics

N° 28 – Mise en place de contrats d'apprentissage pour l'année 2025-2026

Mme THOMAS-PITOT : Oui. Bonjour, mes chers collègues. Donc je vais vous lister les nombreuses délibérations de ce jour.

La première délibération concerne la création d'un poste de chargé de mission « Ville de demain ». Vous le savez, notre Ville est située au cœur de la Métropole bordelaise. Elle connaît donc des évolutions constantes sur son territoire, sous l'effet de dynamique démographique sociale et environnementale. Et donc, dans ce contexte, la Ville souhaite renforcer son accompagnement des habitants et partenaires, en préparant les transformations urbaines, notamment la révision du prochain PLU.

Délibération suivante, nous sommes sur la création de deux postes d'animateurs multisports, vacances sportives. Alors, pour ceux qui ne connaissent pas, ce service animation sportive, il est composé actuellement de trois agents permanents qui assurent la mise en œuvre de différentes activités, soit sur les temps scolaires, soit sur les mercredis et les vacances. Actuellement, des intervenants... des animateurs interviennent soit à l'année, soit uniquement pendant les vacances, avec des contrats distincts. Enfin, c'est toute une organisation. Et dans un objectif de fidélisation et de rendre ces postes plus attractifs, et pour aussi accompagner les personnes « animateurs » sur ces postes-là, il a été décidé de fusionner ces deux types de contrats. Et donc je vous propose la création de ces postes en conséquence.

Délibération suivante. Donc nous sommes à la délibération 21. Nous sommes sur la création de nouvelles conventions de médiateurs adultes relais. C'est une formule que vous connaissez bien et depuis longtemps. Il s'agit ici d'un renouvellement de ces conventions pour une durée de 3 ans, avec une revalorisation nette de 75 €.

Délibération suivante, nous nous rendons au Stade nautique Henri Deschamps. Là, c'est la création de quatre postes d'éducateurs sportifs des activités de la natation. Il s'agit de faire suite à la décision d'ouverture du bassin extérieur toute l'année.

Délibération suivante, nous sommes à la 23. Il s'agit de la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare - basse contrebasse, à temps non complet – environ 6 heures 30 – au sein de l'école de musique. C'est ici... Nous faisons suite à la fin d'un contrat d'un agent qui occupait ce poste d'enseignement artistique jusqu'à présent. Comme pour tous les autres postes, je ne l'ai pas précisé, mais ce poste est bien évidemment ouvert à un fonctionnaire ou à un contractuel en fonction des candidatures que nous recevrons.

Délibération suivante. Nous sommes toujours à l'école de musique. Là, nous faisons suite à un départ à la retraite de l'agent titulaire du poste. Il s'agit ici d'un poste d'assistant

d'enseignement artistique, discipline formation musicale à temps non complet également. Nous sommes sur 10 heures 30.

Délibération suivante. Là, nous faisons suite à un remplacement, suite à une mise en disponibilité supérieure à six mois, toujours à l'école de musique, pour de la discipline de danse contemporaine. Également un temps non complet.

Délibération suivante. Je suis à la 26. Nous repartons sur la municipalité, plus précisément sur un poste de policier municipal, en équipe soirée. Il s'agit d'un remplacement d'un agent qui fait l'objet d'une mobilité interne. Et donc, je vous propose d'offrir... d'ouvrir ce poste à un fonctionnaire de catégorie C.

Délibération 27, nous sommes sur la création d'un poste d'assistant administratif « marchés publics, grands projets » au sein du service des marchés publics. Et là, nous faisons face à une fin de contrat d'un agent gestionnaire « marchés publics – grands projets » dont le poste avait été créé en 2023, en mai 2023. Et à la réorganisation de ce service, la collectivité doit recruter un assistant administratif des marchés. Il est proposé d'ouvrir ce poste en catégorie C.

Enfin, délibération 28. Nous ne sommes pas sur une création, enfin une création de contrats d'apprentissage, on va dire, pour les années 2025-2026. C'est un dispositif que nous avons déjà eu à délibérer par le passé, et donc dans des besoins, on a fait le tour au sein du service des Ressources Humaines, au sein des autres services de la ville pour savoir s'ils avaient pour projet de... d'accueillir des apprentis, parce qu'il ne s'agit pas juste de recruter des apprentis. Il s'agit également de les accompagner avec les tuteurs, etc. Et donc on sait... le service des Ressources Humaines a recensé différents services, notamment les espaces verts, le service communication, le service de transition écologique et sociale, le service des bâtiments et de la transition énergétique. Voilà. Donc tout ça, pour cela, je vous propose donc de créer des postes pour la future année 2025-2026, en apprentissage. Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions tout d'abord sur ces délibérations ?
Mme RAMI.

Mme RAMI : Je suis en train de me poser la question au niveau des contrats d'apprentissage. Donc il n'y a pas de souci, c'est bien. Mais juste des précisions, à savoir si ces apprentis font partie des effectifs ou comptabilisés dans les effectifs de la Mairie ou pas ? Je pense que oui hein ?

M. LE MAIRE : C'est une excellente question. Pour moi, ils sont en contrat avec la Ville, donc normalement oui.

Mme RAMI : Normalement, oui.

Mme THOMAS-PITOT : Et il... pardon, excusez-moi, c'est une création de contrats d'apprentissage. Donc ils vont forcément faire partie des tableaux des effectifs.

Mme RAMI : Donc ça va augmenter ? Ce n'était pas prévu.

M. LE MAIRE : Ah si, c'est à peu près le même nombre de contrats d'apprentissage parce que pendant qu'il y en a qui se suppriment, d'autres arrivent au terme de leur contrat.

Mme RAMI : OK.

M. LE MAIRE : D'autres questions indépendamment des votes, je n'en vois pas. Y a-t-il des votes autre chose que pour ?

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Alors, allez-y, dites-moi.

Mme RAMI : Tout ce qui vient d'être dit, c'est pour, sauf la 19 ou ça sera un contre.

M. LE MAIRE : Alors, attendez, le chargé de mission ? D'accord.

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Vous êtes sur ce vote-là quoi ?

Mme RAMI : Comment ? Contre.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Contre, pour la 19.

M. LE MAIRE : Très bien. M. JOLIOT. Pardon, Mme RAMI, c'est pour l'ensemble du groupe. D'accord.

M. JOLIOT : Je vais m'abstenir sur la 19.

M. LE MAIRE : Eh bien, c'est parfait, je vous remercie. Les délibérations sont adoptées.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« La commune de Talence, située au cœur de la métropole bordelaise, connaît une évolution constante de son territoire sous l'effet de dynamiques démographiques, sociales, économiques et environnementales. Dans ce contexte, la ville souhaite renforcer son accompagnement des habitants et des partenaires, tout en préparant les transformations urbaines à venir, notamment à travers la révision prochaine du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La collectivité doit donc recruter un chargé de mission au sein de la Direction Générale Aménagement Urbain Durable.

Le poste de chargé de mission « Ville de demain », ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

Le chargé de mission jouera un rôle structurant dans le champ de la planification territoriale, en lien étroit avec la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Son action s'articulera autour de deux missions principales :

1. **Réaliser un diagnostic territorial partagé**, visant à dégager les grandes tendances d'évolution de la commune (mutations urbaines, dynamiques démographiques, mobilités, formes urbaines, patrimoine, services, etc.). Ce diagnostic constituera une base d'analyse pour nourrir la réflexion stratégique et traduire les enjeux du territoire. Ce diagnostic sera l'objet de notes de synthèses pour appuyer les arbitrages politiques et les orientations stratégiques.
2. **Traduire le diagnostic dans le cadre de la révision du PLU**, en participant à l'élaboration des différentes pièces constitutives du document (rapport de présentation, plan d'aménagement et de développement durable (PADD), Orientation d'aménagement et de programmation (OAP), règlement), en veillant à la cohérence globale du projet urbain et à la prise en compte des objectifs de transition écologique, de qualité urbaine et d'équilibre territorial.

Missions annexes :

Accompagner la mise en œuvre des évolutions réglementaires, en assurant une veille juridique et technique.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/07/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Attachés à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste de chargé de mission « Ville de demain : prospective et développement », de catégorie A, ouvert au cadre d'emplois des Attachés à compter du 01/07/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 30 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI,
Mme GRELLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence
en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le service Animation Sportive est composé de 3 agents permanents assurant la mise en œuvre des différentes activités pédagogiques liées à la pratique sportive sur les temps scolaires, des mercredis et des vacances. Actuellement, des animateurs interviennent soit à l'année, soit uniquement pendant les vacances scolaires, avec des contrats distincts et souvent sur de petites quotités de travail.

Dans un objectif de fidélisation et pour rendre ces postes plus attractifs, il a été décidé de fusionner ces deux types de contrats. Cette mesure sera mise en œuvre dans un premier temps sur deux situations.

Ces postes d'animateurs multisports - vacances sportives, ouverts aux grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation, pourront, à défaut de fonctionnaires correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 5° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

Animation et encadrement

- Prendre en charge l'accueil des enfants dans un environnement chaleureux.
- Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Être responsable du groupe d'enfants, encadrer et proposer des animations.
- Concevoir et animer des activités sportives afin de faciliter l'expression, la créativité et la socialisation des enfants, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.
- Mener des projets d'animation et des démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Préparer ses activités pour se donner les moyens nécessaires à la réussite.
- Jouer avec les enfants, donner à jouer et laisser jouer en fonction des attentes et des demandes des enfants en dehors des temps d'activités.
- Relayer des informations aux familles si nécessaire.

Equipe et fonctionnement

- Assister aux réunions de coordination et à toutes réunions d'information ou de travail organisées par le service.
- S'intégrer à l'équipe d'animation, participer et enrichir la vie de cette même équipe d'animation.
- Participer activement aux réunions d'équipe et échanger sur les activités et projets de l'accueil, ne pas hésiter à faire part de ses questionnements.
- Apporter et transmettre ses connaissances professionnelles.
- Se positionner dans l'équipe d'animation et le fonctionnement général du service.
- Contribuer à déterminer les besoins en matériel nécessaires au bon fonctionnement des activités.
- Participer à l'évaluation des projets réalisés et au travail quotidien.
- Accompagner les projets pour permettre leur réalisation et l'expression des enfants.
- Participer au pointage des présences des enfants, des effectifs et de la bonne tenue de l'ensemble des documents administratifs.
- Entretenir avec l'ensemble des acteurs de l'accueil collectif des mineurs des relations quotidiennes cordiales.

Sécurité et hygiène

- Signaler au directeur toute difficulté rencontrée avec un enfant.
- Signaler auprès du directeur tout dysfonctionnement d'ordre matériel ou organisationnel.
- Partager l'ensemble des informations qu'il possède.
- Respecter les règles en matière d'hygiène.
- Maintenir les locaux dans un état de propreté correcte, respecter et ranger le matériel.

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps non complet (11/35) à compter du 01/07/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer 2 postes d'animateurs multisport-vacances sportives, de catégorie C ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors du Conseil municipal du 9 mai 2022, vous aviez autorisé Monsieur le Maire à signer deux nouvelles conventions de médiateurs adultes-relais sur le quartier prioritaire de politique de la ville (QPV), à Thouars à compter du 1^{er} août 2022.

Ce dispositif vise en effet à la mise en place d'actions de médiation sociale dans les QPV afin d'améliorer les rapports sociaux entre les habitants, selon des conventions d'une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Depuis, ces savoirs ont été parfaitement mis en application sur le terrain au bénéfice des habitants de Thouars, les agents ayant contribué à la prise en charge des besoins sociaux-éducatifs du territoire et au développement du service :

- Présence sur le terrain pendant le confinement, période qui a intensifié les missions d'accompagnement (aide alimentaire, suivi éducatif),
- Création d'un local de médiation sociale en cœur de quartier place Gauguin pour tenir des permanences ouvertes à tous les publics,
- Systématisation du travail partenarial pour trouver un relais auprès des autres acteurs du territoire (services municipaux, communauté éducative, acteurs sociaux-éducatifs, prévention spécialisée, insertion professionnelle).

Aujourd'hui, le constat de l'utilité sociale des médiateurs adultes-relais sur le QPV est unanimement reconnu par l'ensemble des acteurs de terrain, et leur légitimité est alimentée par les constantes sollicitations des habitants.

La présence d'un binôme d'adultes-relais répond ainsi à un réel besoin de la population et offre un service de qualité professionnelle pour recréer du lien et réguler les tensions sur l'espace public.

Dans un quartier en profonde mutation, les nombreux projets structurants qui vont transformer le cadre de vie des habitants (réhabilitation du stade nautique et de la plaine des sports de Thouars, futur transport en commun en site propre, réhabilitation du parc locatif de Domofrance et de la place Gauguin), ne pourront être menés sans l'accompagnement spécifique des habitants grâce à la médiation sociale sur le QPV.

Il y a donc un enjeu stratégique de territoire à maintenir la présence de deux médiateurs adultes-relais à Thouars.

En cohérence avec la logique d'insertion durable sous-tendant le dispositif adulte-relais, et conformément au projet professionnel présenté par les deux agents, la ville souhaite solliciter la Préfecture de la Gironde pour renouveler les deux conventions de médiateurs adulte-relais arrivant à échéance le 31 juillet 2025.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter Monsieur le Préfet de la Gironde pour signer deux renouvellements de conventions de médiateurs adultes-relais sur le QPV de Thouars prenant effet le 1^{er} août 2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la décision d'ouvrir le bassin extérieur toute l'année au stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter quatre Educateurs sportifs des activités de la natation – Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes sont ouverts aux grades du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives, et pourront, à défaut de fonctionnaires correspondants aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

1) Assurer la sécurité et la surveillance des usagers

- Surveiller les bassins, les plages, abords et les différents équipements de l'établissement (conformément au planning établi en application du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours),
- Faire respecter le règlement intérieur de l'établissement,
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours,
- Appliquer les consignes en matière de sécurité Etablissement Recevant Public,
- Gérer les conflits éventuels avec les usagers.

2) Encadrer, préparer et réaliser les activités pédagogiques et éducatives de l'établissement

- Activités pédagogiques auprès des scolaires (écoles maternelles et primaires) : aménagement des bassins avec installation du matériel, prise en charge de l'accueil des enfants, enseignement de la natation, mise en œuvre et suivi du projet pédagogique, évaluation des acquis des élèves,
- Cours, entraînements et stages de l'Ecole de natation : préparation, encadrement, coordination et réalisation des cours,
- Préparation, coordination, encadrement et réalisation des activités d'animation proposées par l'établissement (notamment les différents cours d'aquaforme type aquagym, aquabike, circuit training ..., éveil aquatique, stages pédagogiques auprès de structures d'accueil ou associatives...),
- Être force de proposition et mettre en œuvre des projets et d'actions en direction du public (animation, événement, diversification des activités de l'établissement ...).

3) Assurer la mise en place des bassins (gestion du robot de nettoyage des bassins, gestion de la couverture du bassin olympique, installation et rangement des lignes d'eau) **et la gestion des différents équipements** (aileron mobile, couverture du bassin, boule à vague ...).

Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, entretien du matériel pédagogique et de secours, entretien des locaux et en particulier de l'infirmerie (désinfection après chaque intervention), contrôle de la qualité de l'eau, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement),
- Accompagnement de l'équipe saisonnière pendant la période estivale (devoir d'exemplarité, de conseils, management, relayer les informations importantes à la hiérarchie en cas de difficultés),
- Prise en responsabilité de l'établissement en l'absence de l'équipe de direction et assurer la fonction de chef de bassin en l'absence de ce dernier (week-end, période estivale, soirée...),
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, Règlement intérieur ...),
- Être force de proposition pour la mise en œuvre de projets et d'actions d'amélioration générale de l'établissement,
- Participer à la gestion administrative du secteur surveillance et pédagogie.

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 03/11/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer quatre emplois d'Éducateurs sportifs des activités de la natation – Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B au sein du service Stade Nautique Henri Deschamps à compter du 03/11/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la fin de contrat d'un agent occupant un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare basse – contrebasse à temps non-complet de 6h30 au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Assurer un enseignement de la guitare basse et contrebasse au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.

Montage de projets en lien avec les équipes pédagogiques (musique, danse) comme avec d'autres partenaires.

Participer à la réflexion pédagogique au sein du département des instruments polyphoniques.

Participer à la vie culturelle de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et de la collectivité.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non-complet de 6h30 si possible à compter du 01/09/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare basse – contrebasse au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à temps non-complet (6h30) de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/09/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent titulaire occupant un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline formation musicale à temps non-complet de 10h30 au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD), la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Assurer un enseignement de la musique au sein du Département Petite enfance-enfance l'EMMD (ateliers bébés musiciens, éveil, éveil musique et danse, initiation). Les missions comportent 2h hebdomadaires d'interventions dans les crèches de la ville.

Assurer le montage de projets en lien avec les équipes pédagogiques (musique, danse) comme avec d'autres partenaires.

Participer à la réflexion pédagogique au sein du département de Formation musicale.

Participer à la vie culturelle de l'EMMD et de la collectivité.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non-complet de 10h30 si possible à compter du 01/09/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique, discipline formation musicale au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à temps non-complet (10h30) de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/09/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mise en disponibilité de plus de 6 mois d'un agent titulaire occupant un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline danse contemporaine à temps non-complet de 11h30 au sein de l'Ecole

Municipale de Musique et de Danse (EMMD), la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Assurer un enseignement de la danse contemporaine au sein du département Danse de l'éveil au cycle 3.
Assurer le montage de projets en lien avec les équipes pédagogiques (musique, danse) comme avec d'autres partenaires.

Participer à la réflexion pédagogique au sein du département Danse.

Accompagner la poursuite de la structuration du département Danse.

Participer à la vie culturelle de l'EMMD et de la collectivité.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non-complet de 11h30 si possible à compter du 01/09/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique, discipline danse contemporaine au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à temps non-complet (11h30) de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/09/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire du poste de policier municipal en équipe de soirée, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Agents de police municipale.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Diriger et coordonner l'activité de la brigade de soirée de police municipale, sous l'autorité du chef de poste
- Assurer l'encadrement hiérarchique et managérial des agents de la brigade de soirée : transmission des consignes aux agents, priorisation des missions, centralisation des signalements et des dysfonctionnements, veiller au respect de la déontologie et des bonnes pratiques au sein de la brigade
- Participer à l'évaluation annuelle des agents de la brigade de soirée avec la hiérarchie

- Assurer l'ilotage et les patrouilles préventives pour une présence de proximité rassurante au contact des habitants et commerçants
- Lutter spécifiquement contre la délinquance d'appropriation et les rassemblements perturbateurs
- Lutter contre les infractions du code de la route, et contrôler la police de circulation et du stationnement
- Assurer la surveillance générale de la voie publique en collaboration avec les ASVP
- Constaté les infractions dans le cadre des missions confiées
- Participer au programme d'opérations communes avec la Police Nationale
- Répondre aux urgences et sollicitations sur la voie publique, et assister les services de secours
- Répondre aux sollicitations et aux demandes de renseignement des usagers
- Assurer le contrôle des arrêtés municipaux
- Rendre compte par écrit des missions effectuées quotidiennement et assurer les retours statistiques des priorités définies par la hiérarchie

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer la sécurité lors des manifestations et événements organisés par la Ville
- Participer à la surveillance des habitations (Opération Tranquillité Absence)
- Participer à des missions de prévention partenariales

SPECIFICITES :

- Travail de soirée et de nuit
- Temps de repos : 4 jours et demi (du samedi au mercredi après-midi) et 2 jours et demi (du dimanche au mardi après-midi)
- Présence par tous temps en extérieur
- Travail en équipe et généralement en binôme ou en trinôme
- Port de l'uniforme et de l'armement réglementaire
- Variabilité des horaires en fonction des urgences, besoins de service et manifestations

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/09/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois d'Agents de police municipale à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un policier municipal en équipe de soirée de catégorie C, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Agents de police municipale à compter du 01/09/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la fin du contrat d'un agent gestionnaire marchés publics – grands projets dont le poste a été créé par la délibération n° 28 du 22/05/2023 et à la réorganisation du service, la collectivité doit recruter un assistant administratif marchés publics – grands projets, fonctionnaire ou contractuel de catégorie C.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Au sein de la direction ressources et vie éducative et sous l'autorité de la responsable du service, cet agent sera chargé :

1. D'assister l'adjoint(e) au responsable du Service des marchés publics à mettre en œuvre nos grands projets (contrats complexes), en rédigeant notamment les actes et courriers afférents aux marchés publics concernés (essentiellement maîtrise d'œuvre et travaux).
2. De préparer la facturation desdits marchés (mettre à jour le logiciel Grand Angle).
3. D'accompagner la gestion de l'exécution et l'admission/réception des prestations.
4. D'archiver des documents (physiques et dématérialisés).
5. D'aider, ponctuellement, le service sur tout autre type de marchés publics.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 15/07/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant administratif marchés publics – grands projets de catégorie C au sein du service marchés publics, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à compter du 15/07/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le contrat d'apprentissage constitue un dispositif de formation en alternance permettant à des jeunes de 16 à 29 ans ou à des personnes en situation de handicap sans limite d'âge d'avoir une formation théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.

Un contrat de droit privé régi par le Code du travail est conclu pour une durée de 1 à 3 ans entre l'apprenti et l'employeur associant une formation pratique dans la collectivité et une formation théorique dans un centre de formation des apprentis.

Par délibérations du 26 novembre 2018, du 5 juillet 2021 et du 22 mai 2023, la ville avait proposé le recours à l'apprentissage au Forum des Arts et de la Culture, au service des sports, au stade nautique Henri Deschamps et au service des espaces verts.

La ville souhaite élargir les possibilités de recours à l'apprentissage au sein des services communication, transition écologique et sociale et de la direction des bâtiments communaux et de la transition énergétique. Elle désire également s'engager dans une politique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en situation de handicap.

L'apprentissage présente un intérêt tant pour le public accueilli (expérience professionnelle, acquisition de compétences) que pour les services de la ville permettant une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et valorisant également la transmission des savoir-faire des agents de la collectivité en particulier de ceux accompagnant les apprentis dans le cadre du tutorat qui doit être mis en place.

La rémunération varie en fonction de l'âge de l'apprenti, de l'année d'exécution du contrat et du niveau de diplôme visé en pourcentage du SMIC à titre indicatif fixé au 01/01/2025 selon le tableau ci-dessous :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
-18 ans	27%	39%	55%
18 à 20 ans	43%	51%	67%
21 à 25 ans	53%	61%	78%
26 ans et plus	100%	100%	100%

Les licences et master 2 bénéficient de modalités de rémunération particulières.

La collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations d'origine légale à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'Etat prend en charge les cotisations d'assurance sociale dues par l'employeur, y compris les contributions d'assurance chômage versées par l'employeur qui a adhéré à l'UNEDIC.

Un avis favorable au recours d'apprentis avait été émis par le Comité Technique du 6 juillet 2021.

Dans ce cadre, je vous propose :

- D'autoriser Monsieur le Maire à créer 10 contrats d'apprentissage à compter du 1er juillet 2025
- A prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012 permettant de rémunérer les apprentis, de participer aux frais pédagogiques relevant de l'organisme de formation et de verser la NBI aux maîtres d'apprentissage.
- A signer les contrats d'apprentissage et les conventions conclues avec les centres de formation des apprentis

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 29 – Convention « championnats de France Élite d'athlétisme 2025 » entre la Fédération Française d'athlétisme, la ville de Talence et l'association UST athlétisme

M. FARGUES : M. le Maire, chers collègues, il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer cette convention pour l'organisation des championnats de France d'athlétisme pour la mise à disposition du stade.

M. LE MAIRE : Alors c'est une... quelque chose que nous organisons avec Bordeaux Métropole de façon très satisfaisante, je répète très satisfaisante. Ça fait 40 ans, plus de 40 ans que la Gironde n'a pas accueilli ces championnats de France. Je crois que la dernière fois c'était au stade Bordelais à Bordeaux. À Bordeaux. Et vous dire que même si la date est assez singulière, nous allons accueillir sur notre Ville les athlètes de ce sport, de tous les sports de l'athlétisme indépendamment de... c'est la raison pour laquelle nous avons choisi de mettre en avant cet été d'athlétisme avec le DECASTAR qui, vous le savez, se déroulera

exceptionnellement le week-end prochain compte tenu des championnats du monde. On a échappé au pire, je pense, d'un point de vue météorologique pour le DECASTAR et puis ces championnats de France qui vont être une première. L'occasion avec Frédéric de saluer le travail de l'UST Athlétisme, parce que, être un club d'athlé et monter un événement pareil qui n'est pas récurrent, ce n'est pas chose simple. Donc merci aux équipes de l'UST Athlétisme. Frédéric.

M. FARGUES : Je vais me permettre aussi de remercier publiquement les services de la Ville puisque cet été, entre le DECASTAR qui se tient ce week-end et le premier week-end d'août, les championnats de France, ils vont y passer beaucoup de temps et donc, au détriment peut-être aussi de départs en congé. Donc je tenais à les remercier pour cela.

M. LE MAIRE : Oui, j'ai eu un échange avec Mme BLOCH, j'espère, mais ça ne sera pas facile, qu'on pourrait être retenus pour un certain nombre d'années. Alors peut-être pas dix ans consécutifs, mais c'est vrai qu'on n'est jamais aussi meilleurs que quand on peut accueillir plusieurs années de suite un événement et qu'il s'ancre aussi dans le territoire. Nous verrons. Ça sera la décision de la FFA. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Bordeaux Métropole et la ville de Talence, propriétaires d'infrastructures sportives rénovées, ont souhaité s'associer à l'organisation des championnats de France Elites d'athlétisme 2025.

A ce titre, la Fédération Française d'Athlétisme va bénéficier, à titre gracieux, de créneaux d'utilisation de locaux municipaux, à savoir le stade Pierre Paul Bernard et ses annexes, ainsi que le GAMMA, sur une période définie impliquant la signature d'une convention de mise à disposition.

La convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'organisation des Championnats de France Elites qui se dérouleront à Talence les 01, 02 et 03 août 2025.

Cela étant exposé, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention de mise à disposition d'infrastructures sportives, jointe à la présente, ainsi que tous les avenants subséquents. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 30 – Convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la ville de Talence et l'association BEC (Bordeaux étudiants club) Rugby – antenne Talence.

M. FARGUES : Oui, dans cette délibération, il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer cette convention. Nous avons été approchés par le BEC dans le cadre de problèmes, on va dire structurels, sur les terrains de l'université, notamment pour les petites sections, lorsqu'ils sont envahis par les gens du voyage et autres.

Donc, il a été convenu, en accord avec M. le Maire, de pouvoir leur prêter le terrain n° 3, ainsi que les vestiaires du Stade, pour pouvoir pratiquer et accueillir les petites sections du BEC Rugby jusqu'aux U10.

M. LE MAIRE : Je voudrais, si vous me le permettez, prendre un tout petit moment. Depuis 7 ans que je suis Maire, on me dit toujours « *Il y a à peu près tous les sports à Talence, mais il n'y a pas le rugby* », dans cette terre de rugby, même si jamais notre équipe de Bordeaux Bègles que je soutiens a mis en lumière ce sport de façon plus importante ces quelques dernières années. Il s'agit là de la vraie création d'un club de rugby. Alors avec tout ce que ça a de juridique. Évidemment on ne dispose pas de très grandes installations. Donc avec les autorités du BEC, nous avons décidé de créer un club à vocation vraiment de découverte de cette discipline, notamment pour les plus petits. Donc la Ville de Talence aura un club de rugby à sa rentrée. Alors, il ne pourra pas viser les plus hauts sommets, un jour faire l'Union Bordeaux Bègles – Talence. Sur un terrain, ça me paraît compliqué, mais ça va permettre aux plus petits de pouvoir être initiés. On parle des jeunes entre 6 et 10 ans, le « baby rugby » ; et puis le rugby pour les plus jeunes. Donc c'est vraiment une délibération importante. On va communiquer de façon très importante cet été dans nos supports, pour que les gens puissent se dire, parce que souvent les gens nous disent « *On est... on est obligés d'aller à Pessac, on est obligé d'aller à Bordeaux, pour jouer au rugby* ». Donc c'est vraiment un point important. Alors c'est une convention qui a une durée d'un an, un peu comme on l'a fait avec le Talence Natation Club et les services que je remercie. On va regarder comment ça va se passer. Et on est sur un terrain qui ne prive personne, puisque c'était un terrain de pratique libre. Donc on ne prend le terrain à personne. Mais je suis très content et merci à Frédéric, Dorian également qui a participé, d'avoir monté ce club ex nihilo. On peut s'appuyer sur les infrastructures du BEC qui sont quand même de très grands spécialistes. Mais c'est vraiment un point important. Je vais vous rappeler également que depuis quelques années, on aidait le BEC rugby en contrepartie de gens qui étaient accueillis, des Talençais qui étaient accueillis sur les installations qui sont situées à Pessac. Et là, on aura vraiment un club à part. On n'a pas créé un club ex nihilo parce que c'est trop compliqué dans un premier temps. Mais c'est vraiment une antenne. Et puis on va pouvoir pratiquer du rugby à Talence et, peut-être que dans quelques années, on aura un champion qui sera sorti et qui aura fait ses premières armes dans cette structure. M. FARGUES.

M. FARGUES : Il est... j'insiste bien sur le fait que c'est jusque jusqu'aux catégories U10. Pour la simple et bonne raison que dans le cadre et l'encadrement de cette pratique-là jusqu'aux U10, il n'y a pas forcément besoin de mettre en place des poteaux de rugby, des fourreaux et que la pratique peut se faire sur des terrains divisés. Donc c'est important de relayer aussi cette information-là auprès des Talençais et autres, parce que c'est jusqu'aux catégories U10. Et après, pour toutes les catégories au-dessus cette pratique se fera sur les terrains du BEC.

M. LE MAIRE : C'est aussi cohérent de notre politique sportive, qui ne vise pas le haut niveau partout, mais aussi la pratique sportive du plaisir. Mme GRESLARD NÉDÉLEC, je vous en prie.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Même si je ne suis pas une fan du rugby, mais je suis très contente que cette section puisse s'ouvrir et j'espère qu'elle pourra promouvoir le rugby féminin.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : ... en particulier, ce qui paraît cohérent, puisque le collège de Talence a une section de rugby féminine en... Ah ben oui, en « sport – études ».

M. FARGUES : Oui. Et au CREPS...

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : CREPS, voilà.

M. FARGUES : ... puisqu'en passant, l'équipe de Bordeaux est championne de France.

M. LE MAIRE : Encore une réussite de la Ville de Bordeaux. Alors voilà. Donc c'est bien. Oui, je rappelle que dans toutes les conventions d'objectifs, on met la pratique du sport loisir, la pratique du sport féminin et également la pratique aussi du rugby inclusif, pour permettre à tout le monde de pouvoir y participer. On va être humbles, au début. Par ailleurs, il faut que ça trouve son public. Il y a beaucoup de clubs qui sont bien organisés, avec des ramassages scolaires en car, etc. Mais en tout cas, c'est une vraie bonne nouvelle. J'en avais marre de voir que des choses avec marquées « Pessac » ou « Bordeaux » dessus. Maintenant, il y aura « Talence ». Dites-moi, est-ce que vous avez d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Les votes ? Pour ? Merci beaucoup. Alors, pardon, excusez-moi. Juste vous dire que sur la convention, on changera le numéro de Siret et l'adresse du siège social qui n'était pas la bonne. Voilà. Pardon.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Comme chaque année, la ville, propriétaire d'infrastructures sportives, apporte son soutien au secteur associatif sportif à travers la mise à disposition gratuite de lieux de pratiques sportives.

A ce titre, le BEC Rugby – antenne Talence, bénéficie d'heures d'utilisation des locaux, de façon ponctuelle impliquant la signature d'une convention d'objectifs, et de mise à disposition.

Cette dernière permet de fixer, pour une ou plusieurs années, les engagements respectifs de chacun autour d'un projet défini, incluant notamment le développement du sport pour tous, du sport santé, et favorisant le lien social et le vivre ensemble.

Cela étant exposé, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention d'objectifs et de mise à disposition d'infrastructures sportives, jointe à la présente, ainsi que tous les avenants subséquents. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 31 – Convention d'agrément des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans l'aide à l'enseignement sur le temps scolaire.

M. FARGUES : Oui, dans cette délibération qui est classique d'année en année, il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'agrément pour les ETAPS.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Non. Pas de vote contre. À l'unanimité. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« L'éducation physique et sportive joue un rôle déterminant dans le développement de chaque enfant. Elle participe des mêmes valeurs que l'école : dépassement de soi, respect de l'autre et des règles, esprit d'équipe ou encore développement de l'esprit d'initiative et d'engagement. Elle constitue donc un vecteur d'éducation essentiel.

Pour cela et depuis de nombreuses années, la collectivité maintient son engagement auprès des services de l'Education Nationale par la participation d'Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans l'aide à l'enseignement pour les écoles du 1er degré.

Afin de consolider le partenariat et de poursuivre les orientations permettant de mettre en œuvre des modules d'intervention des ETAPS dès le début du Cycle 2, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention conclue avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Gironde,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les demandes d'agrément pour les intervenants.»

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 32 – Subvention au Comité de quartier Cauderès

M. LE MAIRE : Oui. Alors, j'espère que vous serez d'accord, puisque la manifestation s'est passée samedi. Voilà, donc c'est le comité de quartier Cauderès qui a souhaité inviter l'association KaféTal, donc pour organiser cette soirée qui a... cette journée qui a dû être fort chaude, malgré... Voilà. Et donc il a été décidé, de façon exceptionnelle, d'aider le comité de quartier sur cette opération, puisque c'est une opération qui ne se déroulera normalement qu'une seule fois. Et donc le comité de quartier a payé à peu près la moitié. Et le conseil de... le comité de... le Conseil Participatif de Quartier qui prouve aussi qu'on peut aider aussi des manifestations a souhaité compléter cette somme. Voilà. Pour 1 200 €. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Je me déporte. Je suis membre de la collégiale de KaféTal.

M. LE MAIRE : Ah bon ? Très bien. Je l'ignorais, M. BIMBOIRE. Mme RAMI.

Mme RAMI : Juste une petite remarque qui est peut-être à faire remonter. C'est vrai qu'il y a des quelques manifestations qui se passent sur cette... sur ce parc et il manque de stationnement vélos probant. Est-ce que ça ne serait pas intéressant de réfléchir à l'installation d'arceaux vélos ? Comment ?

M. LE MAIRE : Eh bien, le CPQ va s'en saisir et...

Mme RAMI : Voilà, le CPQ. Mais vous êtes... vous pouvez aussi, en tant que Mairie, solliciter le pôle territorial pour installer des arceaux vélos. Vous pouvez le faire aussi. Vous l'avez déjà fait.

M. LE MAIRE : Oui et on le fait. Mais je ne peux pas dire... et enfin, je trouve que là, pour le coup, on est sur une vraie demande de citoyen qui peut passer par les CPQ. La question, de toute façon à la fin des fins, c'est la même caisse qui va payer et, par ailleurs, ça permet parfois aussi d'être un peu plus précis sur la demande entre le stationnement des vélos-cargos, des vélos, etc. Je ferai remonter. Ne vous inquiétez pas. Merci.

Mme SALLET : Délibération...

M. LE MAIRE : Non, mais attendez, elle n'est pas encore adoptée. Pas d'autres déports pour KaféTal.

M. LE MAIRE : Très bien. Les votes pour à l'unanimité, je suppose ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur JOYON, Adjoint de quartier référent du Conseil Participatif de Quartier Cauderès- La Fauvette, Monsieur le Maire expose :

« Les comités de quartier animent la vie de quartier et aident les personnes isolées ou seules. Ils organisent certaines manifestations comme les repas dansants ou les vides greniers de la Ville.

Dans cette optique, le comité de quartier Cauderès souhaite organiser un événement festif pour lancer la saison estivale. Intitulé « Cauderès fête l'été », cet événement, organisé en partenariat avec l'association KaféTal, s'adresse particulièrement aux enfants du quartier afin de leur offrir un temps d'animation convivial.

L'événement se déroulera le samedi 28 juin 2025, de 15h à 21h, au 53 rue du Colonel Moll.

Plusieurs animations sont prévues : jeux de plein air, maquillage, restauration, concert.

Le comité de quartier Cauderès est en capacité de financer la moitié du budget de ces festivités et recherche un financement pour la moitié restante, soit 1 200 €.

Lors de la séance de travail du Conseil Participatif de Quartier Cauderès - La Fauvette du 10 juin dernier, le comité de quartier Cauderès est venu présenter son projet. Celui-ci a reçu un accueil favorable dans la mesure où il valorise le bien vivre ensemble et qu'il permet aux habitants du quartier et notamment aux enfants de profiter d'un moment convivial.

Le Conseil Participatif de Quartier a donc accepté de soutenir financièrement cet événement en lui accordant une aide financière de 1 200 €, qui permettra de mener à bien les projets d'animations.

Les Conseillers Participatifs demandent donc au Conseil municipal d'accorder au comité de quartier Cauderès cette somme issue de leur enveloppe financière inscrite au budget 2025.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention de 1 200 € au comité de quartier Cauderès. »

ADOpte PAR 38 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. BIMBOIRE – Talence en Transition)

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 33 – Reconduction du transfert de la compétence « Éclairage public » au Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde

M. BONNIN : Voilà. M. le Maire, chers collègues, il s'agit effectivement de la reconduction d'une convention qui existait déjà depuis de nombreuses années, sur le transfert partiel de la compétence « éclairage public ».

M. LE MAIRE : Je veux ici partager quelque chose, peut-être aussi avec vous Mme RAMI, sur l'explosion des coûts de l'enfouissement de l'éclairage public. Je voudrais aussi qu'on le partage avec les parlementaires, parce qu'on est un pays qui est quand même relativement sympathique avec les différents concessionnaires. Vous avez porté un plan de désencombrement des trottoirs, au titre de la Métropole. Je suis aujourd'hui effaré par le fait de dire que, si demain on décide d'enfouir des rues, dans des choses pas forcément techniques, le prix de l'éclairage public qui reste à la charge des communes, il y a des fonds de concours de la Métropole, est devenu délirant, quoi. Et donc je voulais le partager ici, de façon apolitique et constructive, pour dire qu'il faudrait un moment ou un autre soit que la Métropole peut-être change son règlement. Mais le problème c'est, qu'évidemment, elle va nous dire « *Je n'ai plus de sous* », mais sur le fait de dire qu'on est quand même... Si jamais demain on veut avoir des villes plus esthétiques, plus sûres et surtout plus accessibles, en effaçant les réseaux, eh bien il va falloir qu'on change un peu ces prix délirants que l'on a. Voilà, je voulais le partager avec vous. Parce que ça nous coûte aujourd'hui plus cher de faire les réseaux que de faire la rue quoi. Donc grosso modo, c'est délirant. Voilà. Alors oui, je vous en prie.

M. PEYRELONGUE : Merci. Alors dans la contribution aux travaux du document que vous nous avez fourni, il est question d'un taux de participation de la collectivité voté en Comité Syndical. J'aurais aimé savoir s'il était distinct pour chacune des communes et auquel cas pour Talence, si vous pouviez nous le donner.

M. LE MAIRE : Alors est-ce que le coefficient de participation des villes est le même selon les communes ?

M. BONNIN : Non, mais c'est un contrat qui est fait, bipartite entre le SDEEG et Talence. Les conditions ne sont pas obligatoirement les mêmes pour toutes les communes. Il y a des discussions...

M. LE MAIRE : Et le pourcentage pour Talence est un certain montant. Voilà. On vous trouvera le pourcentage, je ne le connais pas. Pas d'autres remarques. Est-ce qu'il y a des... vos votes ? Pour, pour tout le monde ? Pardon.

Mme RAMI : Pardon, c'est abstention.

M. LE MAIRE : Ah bon ?

Mme RAMI : Oui, c'est abstention.

M. LE MAIRE : D'accord. Alors, abstention pour tout Talence en transition ?

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Abstention.

M. LE MAIRE : M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Pareillement.

M. BIMBOIRE : C'est ça la gauche ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, je vous laisse juge de vos propos, M. BIMBOIRE.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BONNIN, Adjoint délégué au Plan lumière, expose :

« Aux termes de l'article 4.3 de ses statuts, le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) peut exercer la compétence « éclairage public » pour le compte de ses collectivités membres dans un objectif de les accompagner dans une gestion efficiente de leur patrimoine d'éclairage, tant en matière de sécurité publique que de transition énergétique.

Ce transfert de compétence s'exerce selon les modalités décrites dans le **Règlement Administratif Financier et Technique** (RAFT) de la compétence « éclairage public » du SDEEG.

La ville de Talence souhaite reconduire le transfert partiel de la compétence «éclairage public» portant sur :

- La maîtrise d'ouvrage des travaux concernant les opérations d'extension, de création, de renouvellement, de mise en conformité ou de modification d'installations d'éclairage public, d'infrastructures sportives extérieures ou de mise en lumière.
- La valorisation des certificats d'économie d'énergie portant sur l'éclairage public.

Afin de financer ce transfert de compétence, une contribution syndicale, dont les montants figurent dans le RAFT EP, sera perçue par le SDEEG de la façon suivante :

- Contribution travaux.

A la demande de la Ville, un « cahier des charges spécial Talence », annexé à ce RAFT, a été élaboré, prenant en compte les spécificités du parc d'éclairage public et surtout les attentes en termes de suivi, contrôle et réception des travaux neufs réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEEG. Ce cahier des charges spécifiques, annexé à la présente, est un document complémentaire au cahier des charges techniques des marchés de travaux du SDEEG, afin de s'assurer par une mission de contrôle de la bonne mise en œuvre des mâts selon les règles de l'art, avant toute réception de chantier. »

VU l'article L. 5212-16 du Code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte ;

VU les articles L. 1321-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs aux biens des Collectivité territoriales dans le cadre d'un transfert de compétence ;

VU les statuts du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2021 ;

VU le règlement précisant les modalités administratives financières et techniques de transfert et d'exercice de la compétence « éclairage public » (RAFT EP), modifié par délibération en date du 17 décembre 2024 ;

VU la délibération municipale n°31 du 16 décembre 2024 prolongeant la convention de transfert avec le SDEEG jusqu'au 30 juin 2025 ;

Considérant que ce transfert de compétence pour le suivi de travaux neufs et la poursuite de ce partenariat avec le SDEEG permettent une prise en charge maîtrisée du parc d'éclairage public,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de transférer partiellement au SDEEG la compétence optionnelle « éclairage public » à compter du 1^{er} juillet 2025, selon les modalités décrites ci-dessus.

Article 2 : d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDEEG.

Article 3 : d'approuver le cahier des charges spécial Talence.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

ADOpte PAR 30 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 34 – Subvention Bourse « T'AS DE L'IDÉE »

M. LAROSE : M. le Maire, chers collègues, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 €. Deux fois 1 000 € pour deux projets qui ont été validés lors d'une commission du jury « T'as de l'idée », le 19 juin 2025 :

- L'un sur une bande dessinée sur le développement durable à destination de nos écoles,
- Et un pour le Festival Assonance, festival étudiant pour les étudiants, par les étudiants.

M. LE MAIRE : Qui se déroulera dans la très belle ville de Bordeaux. Et donc il aurait pu se dérouler à Talence, mais pour des raisons logistiques, c'est Bordeaux qui accueille ça. Donc on remerciera la ville de Bordeaux d'accueillir ce très beau festival étudiant. Alors y a-t-il des questions ? Non. Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et vie étudiante, expose :

« Par délibération n°16 en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la refonte du dispositif TAPAJ pour devenir le fonds d'aide aux projets jeunes « T'AS DE L'IDÉE » (Talence Soutien Local des Initiatives Des jeunes), qui a pour objet de soutenir financièrement et techniquement les projets jeunes du territoire.

Dans ce cadre, et après réunion du jury en date du 19 juin 2025, il a été décidé de retenir les projets suivants :

1. **Mission ODD : 17 défis pour sauver le monde !**
2. **Festival Assonances**

Les montants suivants ont été attribués :

- 1- 800 € montant maximum du dispositif + 200 € coup de BOOST Environnement

2- 800 € montant maximum du dispositif + 200 € coup de BOOST Solidarité

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€ à ces projets. »

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

N° 35 – Avenant convention de mise à disposition de locaux par le CROUS Bordeaux Aquitaine

M. LAROSE : Oui, tout est dit. On est dans le renouvellement d'une convention pour 2025-2026, le CROUS met à disposition du « Café Papote » son local, et donc, je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents.

M. LE MAIRE : Ce « Café Papote » créé pendant le confinement, enfin la période de post-confinement et qui continue d'avoir 200 étudiants en moyenne par an.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :

« A compter de septembre 2025, la Ville de Talence renouvelle son engagement dans le dispositif Café Papote. Le service Jeunesse et Vie étudiante animera le rendez-vous sur le campus un mardi sur deux en dehors des vacances universitaires, et coordonnera un calendrier d'interventions de partenaires pour l'année 2025-2026.

Afin de poursuivre le partenariat engagé avec le CROUS Bordeaux -Aquitaine sur le dispositif Café Papote installé dans les locaux du Restaurant Universitaire 2, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention conclue avec le Crous Bordeaux - Aquitaine, à l'occasion de la délibération n° 22 du Conseil Municipal du 17 février 2025 portant sur la signature d'une convention de mise à disposition de locaux par le CROUS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention. »

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/07/2025

M. LE MAIRE : Je voulais avant de vous libérer toutes et tous, vous donner deux informations. D'abord je voulais saluer et ici remercier le travail de M. Pierre-Étienne BROUTÉ qui va quitter la collectivité, le chef de cabinet qui est derrière moi, ici. Voilà. Des gens qu'on ne voit pas, qui a réussi son concours de commissaire de police et va donc peut-être demain, être le commissaire de Talence et que je remercie pour ses travaux pour la municipalité, mais que je ne félicite pas de quitter la Ville. Et vous donner la date du prochain Conseil Municipal, en vous souhaitant à toutes et à tous, avec un peu d'avance, de très bonnes vacances si vous en prenez. En vous rappelant que la Ville met en œuvre avec ses partenaires un été très festif pour tout le monde, puisque 40 % des Talençais ne partiront pas en vacances cette année. Le Conseil Municipal aura lieu le lundi 15 septembre à 18h dans des conditions, je l'espère moins caniculaires. Je vous remercie. La séance est levée.

Clôture de séance à 21h10